

**Côte d'Ivoire : Consultations de 2009 au titre de l'article IV, première revue de l'accord triennal au titre de la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance, demande de dérogation pour non observation de critères de réalisation, et revue des assurances de financement – Rapport des services du FMI, note d'information au public et communiqué de presse sur les délibérations du Conseil d'administration, et déclaration de l'Administrateur pour la Côte d'Ivoire**

Conformément aux dispositions de l'article IV de ses Statuts, le FMI tient des consultations bilatérales avec les pays membres, en règle générale tous les ans. Dans le cadre conjoint des consultations de 2009 au titre de l'article IV avec la Côte d'Ivoire, et de la première revue de l'accord triennal au titre de la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance, demande de dérogation pour non observation de critères de réalisation, et revue des assurances de financement, les documents ci-après ont été diffusés et figurent dans ce dossier :

- Rapport des services du FMI pour les consultations de 2009 au titre de l'article IV, première revue de l'accord triennal au titre de la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance, demande de dérogation pour non observation de critères de réalisation et revue des assurances de financement, établi par une équipe des services du FMI **à l'issue des entretiens qui ont pris fin le 17 septembre 2009** avec les autorités ivoiriennes sur l'évolution et les politiques économiques. La rédaction du rapport des services du FMI, qui repose sur les informations disponibles au moment de ces entretiens, **a été achevée le 4 novembre 2009**. Les opinions exprimées dans ce rapport sont celles de l'équipe des services du FMI et ne correspondent pas nécessairement aux points de vue du Conseil d'administration du FMI.
- Communiqué de presse et note d'information au public (NIP) résumant les points de vue du Conseil d'administration tels qu'exprimés **le 18 novembre 2009** lors de l'examen du rapport des services du FMI sur les consultations au titre de l'article IV et l'accord triennal, respectivement.
- Déclaration de l'Administrateur pour la Côte d'Ivoire.

Les documents ci-après ont été ou seront diffusés séparément :

Lettre d'intention adressée par les autorités ivoiriennes au FMI\*

Supplément au Mémoire de politique économique et financière des autorités ivoiriennes\*

Supplément au Protocole d'accord technique\*

\*Figure aussi dans le rapport des services du FMI

La politique de publication des rapports et autres documents des services du FMI autorise la suppression des passages contenant des informations sensibles.

Ce rapport peut être obtenu sur demande à :

International Monetary Fund • Publication Services  
700 19<sup>th</sup> Street, N.W. • Washington, D.C. 20431  
Téléphone: (202) 623-7430 • Télécopieur : (202) 623-7201  
Adresse électronique : [publications@imf.org](mailto:publications@imf.org) Internet : <http://www.imf.org>

**Fonds monétaire international  
Washington, D.C.**

FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL

CÔTE D'IVOIRE

**Rapport des services du FMI pour les consultations de 2009 au titre de l'article IV, première revue de l'accord triennal au titre de la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance, demande de dérogation pour non observation de critères de réalisation, et revue des assurances de financement**

Rapport établi par le Département Afrique  
(En consultation avec d'autres départements)

Approuvé par Sean Nolan et Dominique Desruelle

4 novembre 2009

- Mme Ross (chef de mission), M. Egoumé Bossogo (représentant résident), M. Kireyev, M. Le Hen (tous du Département Afrique), M. Dicks-Mireaux (Département de la stratégie, des politiques et de l'évaluation) et M. Gerard (Département des finances publiques) étaient à Abidjan du 2 au 17 septembre 2009 pour mener les entretiens relatifs à la consultation au titre de l'article IV et procéder à la première revue de l'accord FRPC. M. Allé, conseiller principal de l'administrateur pour la Côte d'Ivoire, et des représentants de la Banque mondiale ont participé aux entretiens.
- La mission a été reçue par le Président, M. Gbagbo, et le Premier Ministre, M. Soro, et s'est entretenue avec le Ministre des finances, M. Diby, d'autres hauts fonctionnaires et des représentants de la communauté internationale, du secteur privé et d'organisations de la société civile.
- L'accord FRPC en faveur de la Côte d'Ivoire a été approuvé le 27 mars 2009 et le point de décision au titre de l'initiative PPTE a été atteint le 31 mars.
- Dans la lettre d'intention ci-jointe, les autorités sollicitent l'achèvement de la première revue, qui mettrait à leur disposition 35,772 millions de DTS (11 % de la quote-part).

## Table des matières

Page

Acronymes .....	4
Résumé Analytique .....	5
Introduction .....	6
I. Évolution récente de l'économie — au sortir de la crise sociopolitique, l'activité économique s'affermi .....	6
II. Politique économique — passer de la reprise à une croissance solide et durable, et à une réduction plus générale de la pauvreté .....	8
A. Croissance et pauvreté : cadre macroéconomique et perspectives .....	8
B. Compétitivité et climat des affaires .....	10
C. Renforcement du secteur financier .....	11
D. Restructuration et viabilité de la dette .....	13
III. Entretiens sur le programme .....	15
A. Résultats et financement du programme jusqu'à fin juin 2009 .....	15
B. Les budgets 2009 et 2010 et leur financement .....	17
C. Réformes structurelles en 2009–10 .....	20
IV. Suivi du programme .....	23
V. Évaluation par les services du FMI .....	24
Tableaux texte	
1. Synthèse des principaux indicateurs économiques, 2007–14 .....	6
2. Synthèse des opérations budgétaires et du financement, 2008–10 .....	18
Encadrés	
1. Vulnérabilité du secteur financier — observations principales du PESF .....	13
2. Dette extérieure et rééchelonnement .....	14
Graphiques	
1. Principaux indicateurs macroéconomiques, 2005–10 .....	27
2. UEMOA et AfSS — Évolution macroéconomique et perspectives, 2005–10 .....	28
Tableaux	
1. Principaux indicateurs économiques et financiers, 2007–14 .....	29
2. Comptes nationaux et soldes d'épargne-investissement, 2007–14 .....	30

3a.	Situation monétaire, 2007–09 .....	31
3b.	Synthèse des comptes de la banque centrale et des banques commerciales, 2005–09 .....	32
4.	Balance des paiements, 2007–14 .....	33
5.	Scénario à moyen terme, 2007–14 .....	34
6.	Indicateurs de solidité financière du secteur bancaire, 2001–08 .....	35
7.	Encours de la dette extérieure, 2006–13 .....	36
8.	Service de la dette extérieure, 2006–13 .....	37
9.	Critères de réalisation et repères indicatifs, FRPC en 2009 .....	38
10.	Conditionnalité structurelle, 2009 .....	39
11a.	Opérations financières de l'État (en milliards de francs CFA), 2007–14 .....	41
11b.	Opérations financières de l'État (en pourcentage du PIB), 2007–14 .....	43
12.	Réformes structurelles, 2009–10 .....	45
13.	Besoin de financement extérieur, 2006–10 .....	49
14.	Indicateurs de la capacité de rembourser le FMI, 2008–19 .....	50
15.	Calendrier proposé des décaissements et des revues au titre de l'accord FRPC, 2009–12 .....	51
16.	Objectifs du Millénaire pour le développement .....	52
 Annexe		
1.	Matrice de diagnostic et d'évaluation de la stabilité financière .....	53
 Appendice I: Lettre d'intention .....		
	Pièce jointe I: Mémoire de politiques économiques et financières .....	58
	Pièce jointe II: Protocole d'accord technique .....	90

## ACRONYMES

APE	Accord de partenariat économique
AUPC	Aide d'urgence post-conflit
BAfD	Banque africaine de développement
BCEAO	Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest
BNI	Banque nationale d'investissement
CGRAE	Caisse générale de retraite des agents de l'État
CNCE	Caisse nationale des caisses d'épargne
CNO	Centre-nord-ouest
CNPS	Caisse nationale de prévoyance sociale
CEDEAO	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
DSRP	Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté
ESSF	Évaluation de la stabilité du système financier
FED	Fonds européen de développement
FRPC	Facilité pour la réduction de la pauvreté pour la croissance
GFP	Gestion des finances publiques
IADM	Initiative d'allègement de la dette multilatérale
IDE	Investissement direct étranger
ITIE	Initiative pour la transparence des industries extractives
MPEF	Mémorandum de politique économique et financière
OMD	Objectif du Millénaire pour le développement
PAT	Protocole d'accord technique
PESF	Programme d'évaluation du secteur financier
PPTE	Pays pauvres très endettés
SFP	Statistiques de finances publiques
TCER	Taux de change effectif réel
TVA	Taxe sur la valeur ajoutée
UE	Union européenne
UEMOA	Union économique et monétaire ouest-africaine
UMOA	Union monétaire ouest-africaine

**RESUME ANALYTIQUE**

- **La Côte d'Ivoire ayant accompli des progrès vers la réunification totale, la paix et la normalisation politique, ses perspectives à long terme sont positives.** Le pays a résisté à la crise économique mondiale, et, à condition que les élections se déroulent bientôt dans un climat pacifique, la croissance pourrait s'affermir considérablement. Il faudra opérer des réformes structurelles qui améliorent la gouvernance et le climat des affaires pour renforcer la compétitivité, rehausser l'investissement qui est aujourd'hui faible et diversifier l'économie pour ne plus être tributaire d'un petit nombre de produits exportés dont les cours sont instables. Cette politique cadre avec la stratégie de réduction de la pauvreté adoptée au début de 2009; elle renforcera la stabilité macroéconomique et contribuera à la stabilité extérieure de l'UEMOA.
- **Les résultats obtenus dans le cadre du programme appuyé par la FRPC ont été satisfaisants.** La plupart des critères de réalisation quantitatifs à fin juin 2009 ont été observés, mais des dérogations ont été sollicitées pour de petits écarts. Les objectifs budgétaires ont été atteints dans l'ensemble. Les autorités se sont efforcées de régler les arriérés intérieurs. Quelques réformes structurelles ont été mise en œuvre, même si le rythme général a été lent.
- **Les autorités ont accompli des progrès considérables dans le règlement des arriérés extérieurs.** Elles ont régularisé leurs relations avec les créanciers multilatéraux et ont conclu un accord de rééchelonnement avec le Club de Paris en mai 2009. Un accord préliminaire de restructuration de la dette a été conclu en septembre avec le comité de coordination des détenteurs d'obligations Brady, et des négociations ont été entamées avec d'autres créanciers commerciaux en vue de la restructuration d'autres créances extérieures.
- **Le programme de 2010 continue de suivre le plan à moyen terme.** La croissance devrait s'accélérer pour atteindre 4 % grâce à la stabilisation politique et au retour de la confiance, et l'inflation devrait rester faible. Cela permettrait aux autorités de maintenir la discipline budgétaire et de faire avancer les réformes structurelles pour renforcer la compétitivité et permettre une amélioration indispensable des indicateurs sociaux.
- **Les risques semblent gérables.** Outre l'incertitude politique, les risques incluent les dépassements de la subvention à l'électricité, l'accumulation des salaires impayés, le déficit considérable de la caisse de retraite, les faiblesses du secteur financier et un ralentissement des réformes structurelles. Cependant, ces risques devraient être gérables si les autorités exécutent leur programme en temps voulu.

## INTRODUCTION

1. **Bien que la situation reste fragile après la crise sociopolitique, la Côte d'Ivoire progresse vers la paix, la réunification et la normalisation politique** (MPEF ¶ 1). Elle a accompli des progrès considérables dans les préparatifs des élections présidentielles et la mise en forme finale de la liste électorale. Les élections sont prévues pour la fin novembre 2009. La réunification administrative du pays a avancé grâce au redéploiement d'organismes et d'agents de l'État dans les régions du centre-nord-ouest (CNO), mais le désarmement des anciens combattants est très lent.

2. **Le cadre à moyen terme sur lequel s'appuie l'accord FRPC et la stratégie de réduction de la pauvreté de la Côte d'Ivoire reste valable** (§ 6 du MPEF). La reprise économique se met en place et des progrès sont accomplis dans le rééquilibrage budgétaire, la gouvernance et certaines réformes structurelles, même si un effort supplémentaire est nécessaire pour dynamiser l'activité du secteur privé. La Côte d'Ivoire a obtenu un allègement considérable de sa dette et les autorités ont pour objectif de réduire l'encours de la dette à un niveau soutenable au point d'achèvement de l'initiative PPTE.

### I. ÉVOLUTION RECENTE DE L'ÉCONOMIE — AU SORTIR DE LA CRISE SOCIOPOLITIQUE, L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE S'AFFERMIT

3. **La crise mondiale a peu de répercussions sur la Côte d'Ivoire dont l'économie continue de se redresser après la longue crise interne.** Des termes de l'échange favorables depuis 2007 soutiennent le redressement de la croissance du PIB réel. La croissance devrait s'accélérer pour atteindre 3,7 % en 2009, et le revenu par habitant devrait progresser pour la première fois depuis 1998 (tableaux 1–2). La croissance a profité des effets des pluies abondantes sur l'agriculture et l'agro-industrie, ainsi que du dynamisme de l'activité dans l'industrie minière, le raffinage et l'industrie chimique. Cependant, l'investissement stagne autour de 10 % du PIB, et est trop faible pour répondre aux besoins d'une économie en croissance.

Tableau texte 1. Côte d'Ivoire: Synthèse des principaux indicateurs économiques, 2007–14  
(Pourcentage)

	2007	2008	2009	2010	2011	2012-14
				Proj.		Avg. Proj.
PIB réel	1.6	2.3	3.7	4.0	4.5	5.6
PIB réel par habitant	-1.4	-0.7	0.7	0.7	1.0	3.6
Inflation (moyenne annuelle)	1.9	6.3	5.9	3.2	3.2	2.5
Solde primaire de base (pourcentage du PIB) 1/	0.6	0.3	0.7	0.6	1.0	1.2
Solde global, y/c dons (pourcentage du PIB)	-1.3	-2.3	-2.1	-1.9	-3.8	-4.7
Solde global, dons n/c (pourcentage du PIB)	-0.8	-0.6	-1.4	-1.6	-2.8	-3.5
Encours de la dette extérieure et intérieure (pourcentage du PIB)	75.6	73.2	70.7	68.0	65.5	31.7
<i>dont</i> : arriérés	24.1	26.2	1.9	2.0	0.5	0.1
Solde des transactions courantes (y/c transferts secteur public) (pourcentage du PIB)	-0.7	2.4	2.7	-0.2	-2.1	-2.2

Sources: Autorités ivoiriennes; estimations et prévisions du FMI.

1/ Défini comme étant les recettes totales moins les dépenses totales, hors intérêts et dépenses d'investissement financées sur ressources extérieures.

4. **Après avoir atteint un pic à la fin de 2008, l'inflation est revenue aux environs de 3 %** (§ 6 du MPEF), soit l'objectif fixé par l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA). À la fin de 2008, l'inflation a atteint 9 % en raison du niveau élevé des cours mondiaux des denrées alimentaires et des carburants. Depuis, elle a reculé grâce à une récolte abondante et à la baisse des prix à l'importation, et, pour la période de douze mois ayant pris fin en août 2009, les prix à la consommation ont diminué de 1,8 %. Le mécanisme d'ajustement automatique des prix des carburants est en place depuis avril et les prix des carburants à la pompe sont ajustés chaque mois en fonction des cours mondiaux.

5. **La politique monétaire est conduite au niveau régional.** Pendant la crise interne, la part de la Côte d'Ivoire dans les services financiers de l'UEMOA a diminué. La récente mission du programme d'évaluation du secteur financier (PESF) a indiqué des points faibles du système financier ivoirien (voir section II.C) qui concernent principalement des banques locales. Le crédit au secteur privé augmente rapidement depuis 2006 et une croissance supérieure à 10 % est prévue pour 2009, une forte demande n'étant pas satisfaite (tableaux 3a-b). Les taux d'intérêt du marché dans la région ont augmenté à la fin de 2008, les pouvoirs publics ayant accru leurs émissions sur le marché régional pour satisfaire leurs besoins de financement, car les recettes tirées des exportations ont diminué. Depuis le début de 2009, les taux d'intérêt sont en recul : la BCEAO a abaissé son taux directeur pour limiter les répercussions de la crise financière mondiale sur la région.

6. **Le solde des transactions extérieures courantes s'est amélioré en 2008–09 grâce au dynamisme des exportations de cacao et à des termes de l'échange favorables.** Après un léger déficit en 2007, le solde des transactions courantes est devenu excédentaire et devrait atteindre 2,7 % du PIB en 2009, grâce à une hausse de 30 % des prix à l'exportation du cacao (tableau 4). Dans un environnement caractérisé par une incertitude politique persistante et une confiance faible, cette bonne tenue du solde courant devrait entraîner des sorties accrues de capitaux privés, les entreprises étrangères rapatriant leurs bénéfices plutôt que de les investir et les exportateurs nationaux ne rapatriant que partiellement leurs revenus. En outre, la part de la Côte d'Ivoire dans les réserves de l'UEMOA devrait augmenter en 2009.

7. **Le gouvernement a commencé à appliquer sa stratégie de réduction de la pauvreté (SRP).** La SRP a été adoptée en février 2009 et le gouvernement a mis en place un système de suivi de son application en septembre (§ 8–13 du MPEF). Le gouvernement est aussi en train d'établir des matrices de mesures prioritaires et des programmes à moyen terme pour plusieurs ministères, dont les plus avancés sont ceux de la santé, de l'éducation et du système judiciaire. L'objectif est d'établir de manière définitive le coût de certains de ces programmes d'ici la fin de l'année afin de rechercher des donateurs extérieurs et des sources intérieures de financement.



## II. POLITIQUE ECONOMIQUE — PASSER DE LA REPRISE A UNE CROISSANCE SOLIDE ET DURABLE, ET A UNE REDUCTION PLUS GENERALE DE LA PAUVRETE

8. **Les entretiens relatifs à la consultation au titre de l'article IV ont porté sur les moyens à mettre en œuvre pour accélérer la croissance, réduire la pauvreté et rétablir une position budgétaire et extérieure viable.** Les priorités qui en sont ressorties ont confirmé les objectifs principaux du programme économique à moyen terme des autorités qui est appuyé par l'accord triennal au titre de la FRPC (voir Rapport du FMI No. 09/133). Il s'agit :

- d'accélérer le rythme des réformes structurelles pour éliminer les obstacles à la croissance et améliorer le climat des affaires (§ 45–48 du MPEF). Une augmentation de la productivité dans le secteur du cacao, et donc du revenu des agriculteurs, aurait des répercussions majeures sur la pauvreté, qui touche principalement les ménages ruraux. Il est essentiel aussi de rétablir la viabilité du secteur de l'électricité, et de renforcer le système judiciaire pour encourager l'activité et l'investissement du secteur privé.
- de dégager des ressources budgétaires pour financer des dépenses en faveur des pauvres et des dépenses indispensables dans les infrastructures, qui ont été réduites pendant les années de crise (§ 35–36 du MPEF). Il est essentiel d'obtenir un allègement de la dette et de maîtriser la masse salariale pour gérer les dépenses en général et accroître les dépenses prioritaires. Ces éléments, conjugués à la poursuite des efforts déployés pour accroître les recettes, seront des ingrédients essentiels pour pérenniser la situation budgétaire à moyen terme.
- de s'attaquer aux faiblesses du système financier, y compris des caisses de retraite, et de définir clairement le rôle de l'État dans le système bancaire, notamment pour améliorer l'intermédiation financière et soutenir l'investissement intérieur (§ 40–44 du MPEF).
- de continuer d'avancer dans la restructuration de la dette et de renforcer la compétitivité (§ 19–20 et 45–50 du MPEF). Le fait d'obtenir rapidement un allègement de la dette au titre de l'initiative PPTE et de l'IADM aurait des répercussions majeures sur la viabilité externe et budgétaire. Il est nécessaire de renforcer la compétitivité pour diversifier l'économie et réduire la vulnérabilité du secteur exportateur à la volatilité des cours des produits de base et à la détérioration attendue des termes de l'échange à moyen terme

### A. Croissance et pauvreté : cadre macroéconomique et perspectives

9. **Les perspectives pour 2009–10 sont conformes au cadre macroéconomique à moyen terme du programme, avec une croissance soutenue du PIB réel, une inflation faible et un investissement en hausse.** La croissance devrait atteindre 4 % en 2006 du fait

de la poursuite de la stabilisation politique, de la hausse de l'investissement public et privé, d'un retour de la confiance et d'une amélioration graduelle de la conjoncture mondiale. L'inflation devrait rester conforme à la norme basse de l'UEMOA.

10. **À moyen terme, l'activité économique devrait s'affermir grâce au retour de la confiance et à l'exécution de réformes structurelles** (§ 33 du MPEF). Le scénario de référence repose sur un redressement progressif de l'investissement privé de moins de 7 % du PIB en 2009 à environ 9 ½ % du PIB en 2014 et sur une augmentation de l'investissement public, en particulier dans les infrastructures (tableau 5). Tandis que l'écart de production considérable se rétrécit et que l'efficacité s'améliore à moyen terme<sup>1</sup>, une croissance moyenne du PIB de 5 % est attendue. L'extraction pétrolière et l'agriculture d'exportation devraient se développer un peu moins que des activités comme l'agro-alimentaire, la construction et les services. Le solde des transactions extérieures courantes (hors dons) devrait se détériorer graduellement en raison de la demande accrue d'importations, en particulier d'investissements : le déficit de 5–6 % du PIB qui est prévu pour 2014 pourrait être financé par l'investissement direct étranger, une aide accrue des donateurs et des entrées de capitaux privés. Le rééquilibrage budgétaire devrait conduire à un excédent primaire de 1¼ % du PIB. Conjugué aux mesures prises pour éliminer les obstacles structurels à la croissance et à la rigueur monétaire, il contribuera à la stabilité intérieure du pays et à la stabilité extérieure de l'UEMOA.

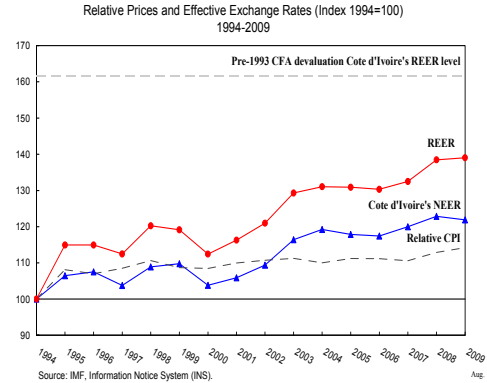
11. **Néanmoins, des risques considérables subsistent.** L'action des autorités dans le cadre des deux accords au titre de l'aide d'urgence au sortir d'un conflit et d'un accord au titre de la FRPC a été dans l'ensemble conforme aux conseils donnés par le FMI lors de la consultation de 2007 au titre de l'article IV, et la volonté de tous les partis politiques ivoiriens de mettre en œuvre le programme est de bon augure pour la bonne exécution de ce dernier à l'avenir. Un scénario pessimiste établi à titre d'illustration fait apparaître les risques que représentent pour la croissance une normalisation politique trop prolongée, une exécution défaillante des réformes structurelles et un manque de confiance persistant. Selon ce scénario, la croissance annuelle moyenne sera inférieure d'environ 2 points de pourcentage à celle du scénario de référence (tableau 5). Il prévoit que le manque de réformes dans le secteur du cacao entraînera une baisse de la production de 30 % d'ici 2014 par rapport au scénario de référence, et que l'extraction pétrolière diminuera de 20 %. Le rétrécissement de l'écart de production serait ainsi retardé, d'où une faible croissance par habitant, et les perspectives des finances publiques se détérioreraient, avec comme conséquence peut-être des déficits insoutenables. Le solde des transactions courantes se dégraderait plus brutalement, ce qui pourrait compromettre la réalisation de l'objectif de viabilité de la dette extérieure.

---

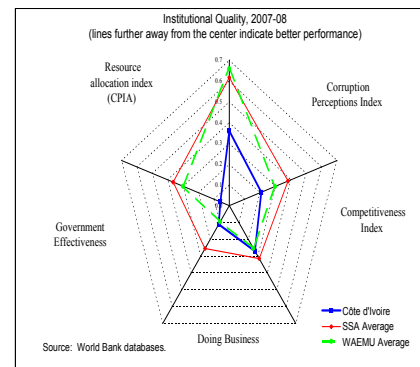
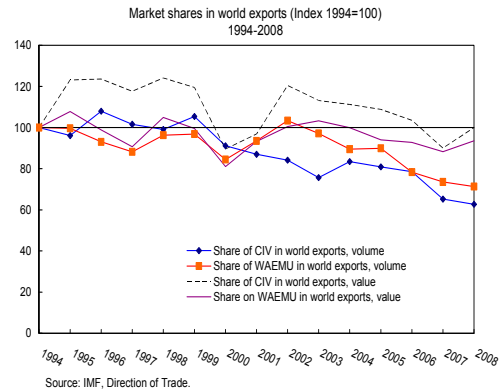
<sup>1</sup> Pour ce qui est de l'efficacité de l'investissement, le coefficient marginal de capital sert de guide. Celui de la Côte d'Ivoire est en hausse depuis que la crise a commencé, ce qui indique une baisse de l'efficacité de l'investissement. Le scénario de référence suppose que le coefficient retombe progressivement à son niveau d'avant la crise.

## B. Compétitivité et climat des affaires

12. **Les autorités et les services du FMI ont convenu de renforcer la compétitivité.** Le taux de change effectif réel (TCER) reste inférieur d'environ 15 % à son niveau d'avant la dévaluation du franc CFA en 1994. Il semble plus ou moins conforme aux paramètres économiques fondamentaux, bien que les estimations quantitatives du taux de change réel d'équilibre soient entourées d'une forte incertitude et souffrent de la mauvaise qualité des données. Le TCER de la Côte d'Ivoire suit de près celui de l'UEMOA, qui, selon les conclusions de la dernière évaluation de la stabilité extérieure, cadre dans l'ensemble avec les paramètres économiques fondamentaux. Cependant, les exportations souffrent de la détérioration du climat des affaires et de la suspension des réformes structurelles depuis le début de la crise interne<sup>2</sup>. La détérioration attendue des termes de l'échange à court terme pèsera aussi sur les exportations et le solde des transactions courantes.



13. **Les autorités ont admis que la détérioration progressive de la compétitivité extérieure tient principalement à des facteurs structurels.** La part de la Côte d'Ivoire dans les exportations mondiales continue de fléchir parce que la gamme de ses exportations est relativement étroite : il s'agit principalement du cacao et du café (44 % des exportations), du pétrole et des produits pétroliers (16 %), ainsi que du bois d'œuvre et de construction et du coton (15 %). Pire, les principales exportations sont des produits de base dont les cours mondiaux sont instables. Les déficiences structurelles et le mauvais climat des affaires sont les principaux facteurs qui pèsent sur la compétitivité, comme l'ont noté de nombreux opérateurs privés qui se sont entretenus avec la mission. En outre, les indicateurs de la Banque mondiale sur le climat des affaires («Doing Business») placent la Côte d'Ivoire parmi les pays les



<sup>2</sup> Le TCER s'est apprécié ces dernières années en raison de la vigueur de l'euro et d'une hausse temporaire des prix intérieurs en 2008 du fait de la crise de l'alimentation et des carburants.

moins compétitifs, bien en deçà de la moyenne des pays d’Afrique subsaharienne et des autres pays de l’UEMOA : l’intermédiation financière est faible, le crédit au secteur privé n’atteignant que 13 % du PIB (contre une moyenne de 36 % pour l’Afrique subsaharienne), et l’investissement direct étranger ne représente que 2 % du PIB. Pour corriger cette situation, les autorités sont convaincues qu’il est crucial d’entreprendre des réformes structurelles pour rétablir la confiance des entreprises et accélérer l’investissement et la croissance. En particulier, elles préparent une vaste réforme du secteur du café et du cacao, le moteur de l’économie, afin d’en rehausser la productivité. Elles ont l’intention aussi d’augmenter la production pétrolière grâce à une mise à niveau technologique et de développer les industries traditionnelles du caoutchouc, du bois et de l’agroalimentaire, dont le potentiel d’exportation est substantiel. Ces mesures doivent être appuyées par une réforme du système judiciaire.

**14. La Côte d’Ivoire contribue à l’intégration régionale au sein de l’UEMOA et de la CEDEAO, ce qui devrait encourager l’efficacité dans la production des biens échangeables et créer de nouveaux débouchés à l’exportation.** Les autorités ont indiqué qu’une cinquième bande tarifaire (35 %) a été ajoutée au tarif extérieur commun de la CEDEAO, et que la liste des produits concernés est en train d’être établie (§ 49 du MPEF). Les services du FMI en ont pris note avec regret, et ont proposé de limiter les produits inclus dans cette nouvelle bande et de réduire le taux pour en revenir finalement au taux maximum antérieur de 20 %. Les négociations avec l’Union européenne ont débouché sur un accord de partenariat économique (APE) intérimaire régional qui sera signé en octobre. Le programme de développement connexe a été adopté par les pays de la sous-région, le programme de soutien à l’intégration et au commerce régionaux est en cours d’exécution et les programmes de financement de l’APE sont en train d’être rédigés.

### C. Renforcement du secteur financier

**15. Les autorités ont convenues avec les services du FMI qu’il est nécessaire de réduire les facteurs de vulnérabilité dans le secteur financier, d’élargir l’accès aux services financiers et d’approfondir l’intermédiation financière.** Elles ont aussi souscrit aux observations principales du PESF, à savoir qu’il y a des poches de faiblesse dans le système bancaire, certaines banques locales se portant bien plus mal que d’autres, que les secteurs des assurances et des retraites doivent être réformés fondamentalement, et que la viabilité du secteur de la microfinance est fragile (encadré 1, tableau 6 et appendice I; § 38–44 du MPEF).

**16. Les autorités ont dans l’ensemble souscrit aux recommandations principales du PESF :**

- Il faut améliorer la solvabilité bancaire et la qualité des actifs, et recapitaliser certaines banques, mais, contrairement à la recapitalisation de trois petites banques insolubles en 2008 et au début de 2009 (dont le coût s’est chiffré à 0,4 % du PIB), avec une intervention limitée ou nulle des pouvoirs publics.

- Pour réduire les risques de défaillance, il convient de réduire la concentration des prêts et les prêts entre parties liées, ainsi que d'appliquer strictement la réglementation de ces derniers.
- Il faut inverser la tendance à la hausse de la participation de l'État dans les banques et mieux définir le rôle de certaines banques publiques dans le financement de l'investissement et du logement; la CNCE doit faire preuve de prudence dans l'octroi de ses premiers prêts en tant que banque commerciale et profiter d'un apprentissage par l'expérience.
- Il convient d'améliorer sensiblement la stabilité du secteur des assurances et la viabilité des caisses de retraite.
- Il est urgent de remettre sur pied le secteur de la microfinance, qui est en grande difficulté.

Cependant, les autorités ont exprimé leur sérieux désaccord avec les recommandations sur l'éventuelle liquidation de certaines banques en difficulté, car elles jugent important que ces banques continuent d'exister pour rassurer leur clientèle. Les autorités sont d'avis aussi que la CNCE, dans son nouveau rôle de banque commerciale, dispose des capacités et des compétences nécessaires pour gérer ses opérations de prêt sans restriction particulière.

#### **D. Restructuration et viabilité de la dette**

17. **Pour rétablir la viabilité de la dette, une condition nécessaire pour rehausser les perspectives de croissance, il faudra continuer de mener une politique budgétaire prudente, ainsi qu'obtenir un allègement de la dette et une aide concessionnelle de la part des donateurs** (§ 19–20 du MPEF). La Côte d'Ivoire a accompli des progrès considérables ces dernières années en matière de prudence budgétaire et d'allègement de la dette extérieure. Les arriérés considérables au titre du service de la dette extérieure envers des institutions multilatérales ont été réglés, le point de décision de l'initiative PPTE a été atteint en mars 2009, une restructuration de la dette a été obtenue auprès du Club de Paris et un accord préliminaire de restructuration de la dette a été conclu récemment avec le comité de coordination des détenteurs d'obligations Brady (encadré 2, tableaux 7–8). En outre, des négociations sont en cours avec d'autres créanciers commerciaux extérieurs sur une restructuration de leurs créances. La normalisation des relations financières avec les créanciers extérieurs et les donateurs, conjuguée à la normalisation de la situation politique et sociale à court terme, devrait débloquer l'accès à une aide considérable des donateurs.

### **Encadré 1. Côte d'Ivoire : Vulnérabilité du secteur financier — Observations principales du PESF**

**Le secteur bancaire (19 banques) est relativement liquide et rentable, mais il faut améliorer la situation des banques locales (5, avec 20,7 % des actifs).** De nombreuses banques locales ont un niveau de liquidité en deçà du plancher prudentiel (75 %). Le rendement moyen de l'actif et des capitaux propres a augmenté en 2008 (pour atteindre 1,6 % et 16 %, respectivement). Le ratio des revenus non bancaires aux produits bruts (30 %) et l'écart d'intérêt (7 %) restent stables depuis 2001.

**La solvabilité et la qualité des actifs des banques sont inégales.** Le ratio fonds propres/actif du secteur bancaire, pondéré selon le niveau de risque, était de 9¼ % fin 2008 (mais inférieur à 8 % pour les banques locales) et en baisse, du fait de la croissance rapide du crédit et de la prise de risque. Le ratio des prêts improductifs pour l'ensemble du système bancaire était de 19 %, dont presque la moitié en souffrance depuis plus de six mois : il est donc nécessaire d'améliorer la qualité des actifs. Le taux de provisionnement avoisinait 77 %.

**La concentration des prêts et les prêts entre parties liées sont élevés.** Fin 2008, les dix plus gros emprunteurs représentaient 22 % de l'ensemble des prêts, et les plafonds réglementaires relatifs aux prêts entre parties liées n'étaient pas respectés dans de nombreux cas, surtout dans les banques détenues par des actionnaires privés locaux ou régionaux.

**La participation de l'État dans les banques a augmenté.** En 2006–08, l'État a accru sa participation dans le capital des banques de 21,5 % à 28,6 % pour aider des établissements en difficulté. Le rôle de la BHCI, un établissement détenu en partie par l'État, dans le financement du logement et celui de la BNI, un établissement entièrement public, ne sont pas bien définis. La CNCE vient d'obtenir un agrément de banque commerciale.

**La stabilité du secteur des assurances et la viabilité des caisses de retraite sont compromises.** Le secteur des assurances souffre d'une sous-facturation et de difficultés dans le règlement des indemnités, de normes de fonds propres faibles et de l'absence d'une réglementation solide qui facilite la liquidation rapide des entreprises en faillite. Pour ce qui est des caisses de retraite, la CNPS (secteur privé) et la CGRAE (secteur public) affichent des déficits considérables, et de récentes études actuarielles ont souligné qu'il est nécessaire d'opérer des réformes urgentes.

**Le secteur de la microfinance est très fragile.** Globalement, ses fonds propres sont négatifs.

#### **Tests de résistance**

**Les tests de résistance confirment la segmentation du système bancaire et semblent indiquer que de nouvelles faillites bancaires sont possibles.** En ce qui concerne le risque de crédit, si le plus gros débiteur manquait à ses obligations, le ratio fonds propres/actif du secteur tomberait à 6,9 %; si les cinq plus gros débiteurs n'honoraient pas leurs engagements, le ratio tomberait à 4,8 %. Par ailleurs, si 40 % des prêts accordés aux grandes entreprises du secteur du cacao devenaient improductifs, le ratio chuterait à 2,6 %. L'exposition au risque de change et au risque de liquidité est faible, et le risque de taux d'intérêt est limité. Cependant, une détérioration de la qualité du crédit, une dépréciation de la monnaie et une baisse des taux d'intérêt pourraient conduire à un ratio négatif des fonds propres à l'actif et à de nombreuses faillites bancaires. Les huit banques et l'institution financière non bancaire qui ont rencontré des problèmes en 2008 ont toutes une taille modeste, mais ensemble elles sont importantes pour le système (30 % du total des actifs).

## **Encadré 2. Côte d'Ivoire : Dette extérieure et rééchelonnement**

### **Encours de la dette**

La dette publique extérieure de la Côte d'Ivoire est estimée à environ 13,3 milliards de dollars EU fin 2008 (61 % du PIB), dont 5,0 milliards d'arriérés (y compris intérêts de retard et de pénalité). Environ 25 % de cette dette est due à des créanciers multilatéraux, 52 % au Club de Paris, 1 % à des créanciers bilatéraux non membres du Club de Paris et 22 % à des créanciers commerciaux (dette à court terme).

### **Rééchelonnement de la dette vis-à-vis du Club de Paris**

La Côte d'Ivoire a atteint le point de décision au titre de l'initiative renforcée en faveur du PPTE en mars 2009. En mai 2009, les créanciers membres du Club de Paris sont convenus avec le gouvernement de la Côte d'Ivoire d'une restructuration de la dette aux conditions de Cologne, incluant, à titre exceptionnel, la dette contractée après la date butoir (1er juillet 1983), la dette à court terme et les intérêts moratoires. La dette envers le Club de Paris à la fin de 2008 était estimée à 7,0 milliards de dollars EU, dont 3,6 milliards d'arriérés et 42 % accordés après la date butoir. La Côte d'Ivoire avait précédemment conclu plusieurs accords de rééchelonnement de la dette avec le Club de Paris, dont le plus récent en avril 2002 aux conditions de Lyon. Les créanciers participants étaient l'Autriche, la Belgique, Brésil, le Canada, la France, l'Allemagne, l'Italie, le Japon, les Pays-Bas, la Norvège, l'Espagne, la Suisse, Royaume-Uni et les États-Unis.

Les modalités principales de l'accord de cette année sont les suivantes :

- Les paiements au titre de la dette contractée avant la date butoir qui arrivent à échéance pendant la période de consolidation (1er avril 2009–31 mars 2012) ont été rééchelonnés aux conditions de Cologne.
- Les arriérés relatifs à la dette contractée avant la date butoir en mars 2009 ont été rééchelonnés aux conditions de Naples.
- Les paiements au titre de la dette contractée après la date butoir qui arrivent à échéance pendant la période de consolidation ont été différés et seront payables en sept versements sur la période 2012–18.
- Les arriérés relatifs à la dette contractée après la date butoir et à la dette à court terme ont été différés et sont payables sur une base croissante pendant la période septembre 2009–mars 2017.
- Les intérêts moratoires sur la consolidation et le report ont été capitalisés (différés) et sont payables en sept versements sur la période 2012–18. Les paiements d'intérêts sur les intérêts moratoires différés (capitalisés) sont exigibles à compter de septembre 2009.
- Les accords bilatéraux d'application seront signés avant décembre 2009.

### **Restructuration des obligations Brady**

Le 28 septembre 2009, le gouvernement de la Côte d'Ivoire et le comité de coordination des détenteurs d'obligations Brady ont atteint un accord préliminaire sur la restructuration de l'encours de la dette (y compris les arriérés) à la fin de 2008, à savoir environ 2,8 milliards de dollars EU. La Côte d'Ivoire proposera aux détenteurs des obligations Brady de les échanger contre une nouvelle obligation libellée en dollars EU, avec une décote de 20 %, une échéance de 23 ans et une période de grâce de six ans. Le calendrier prévoit des paiements croissants sur la période de remboursement. Le taux d'intérêt augmente en deux étapes de 2,5 % à 5,75 % la quatrième année. L'échange se produira au plus tard en mars 2010.

## **Encadré 2. Côte d'Ivoire : Dette extérieure et rééchelonnement (fin)**

### **Autres créances commerciales**

Les autres créanciers commerciaux extérieurs détiennent trois types d'instruments (Standard Bank/obligations BNI, Sphynx 2007–10 et Sphynx 2008–11) : il s'agit de titres à transmission directe des flux qui sont adossés à des effets de l'État ivoirien et vendus à des investisseurs extérieurs (§ 19 du MPEF). Fin 2008, l'encours de la dette (y compris arriérés) relative à ces instruments avoisinait 290 millions de dollars EU, dont la totalité était exigible pendant la période 2009–11. Après des accords antérieurs sur le rééchelonnement des arriérés et de l'encours de la dette sur la période 2009–11, des arriérés sont réapparus au début de 2009 et le service de la dette a pris fin sur les trois instruments. Récemment, les autorités ont annoncé publiquement leur intention de chercher à restructurer ces titres à des conditions conformes aux exigences du Club de Paris en matière de comparabilité du traitement et aux exigences de l'initiative PPTE. Le gouvernement a engagé des conseillers financiers et juridiques qui les assisteront dans leurs négociations avec leurs créanciers.

18. **Néanmoins, la conclusion de l'analyse de viabilité de la dette effectuée lorsque le point de décision PPTE a été atteint (voir Rapport du FMI No. 09/190) reste valable : le risque de surendettement de la Côte d'Ivoire est élevé.** Les hypothèses macroéconomiques de l'analyse de viabilité de la dette précédente sont dans l'ensemble inchangées, même si les exportations et le solde budgétaire primaire à moyen terme sont légèrement plus élevés. Selon l'analyse de viabilité de la dette, l'allègement de la dette au titre de l'initiative PPTE et de l'IADM, ainsi que l'éventuelle remise de dettes bilatérales et multilatérales au-delà de l'aide PPTE au point d'achèvement (à titre d'illustration, il est supposé qu'il sera atteint en 2011) ramèneraient les indicateurs de la dette extérieure en deçà des seuils correspondants.

### **III. ENTRETIENS SUR LE PROGRAMME**

#### **A. Résultats et financement du programme jusqu'à fin juin 2009**

19. **Fin juin 2009, l'exécution du programme était dans l'ensemble conforme aux prévisions** (§14–16 du MPEF). Les autorités avaient rempli quatre des six critères de réalisation et elles n'avaient manqué les autres (solde global et arriérés extérieurs) que de très peu (tableau 9). Une erreur de programmation<sup>3</sup> explique, en ce qui concerne le solde global, l'écart par rapport au critère fixé. Pour la plupart, les repères structurels ont été respectés (tableau 10).

- **Le solde global était fondamentalement conforme à l'objectif corrigé du programme;** les recettes et les dépenses ont été plus élevées que prévu dans le programme.

<sup>3</sup> En raison d'une erreur technique, l'objectif indicatif concernant la masse salariale avait été fixé trop bas pour le mois de juin. Cette erreur a aussi influé sur deux critères de réalisation (solde global et financement intérieur net) ainsi que sur l'objectif indicatif pour le solde primaire (tableau 9).



- **Les recettes ont dépassé de ½ % du PIB le montant programmé**, grâce notamment aux bons résultats des exportations de cacao et de l'extraction de pétrole (tableau 11 a-b; §3 et 15 du MPEF). Les recettes tirées des droits perçus sur les exportations de cacao se sont fortement accrues sous l'effet du niveau exceptionnellement élevé des cours mondiaux et des expéditions différées au titre de la campagne 2008/09. Les recettes fiscales issues de l'exploitation pétrolière ont été plus élevées que prévu du fait que la production a augmenté et que les cours mondiaux ont été supérieurs au niveau de 50 dollars le baril retenu dans le budget; cependant, le transfert envisagé des dividendes de la compagnie pétrolière nationale a été différé jusqu'au second semestre, de sorte que le mécanisme d'ajustement prévu en cas d'excédent des recettes pétrolières n'a pas joué. Les recettes de TVA ont aussi été bonnes, même si elles ont été légèrement gonflées par la lenteur des remboursements des crédits de TVA. Tous ces facteurs ont plus que compensé la baisse prononcée des droits d'importation engendrée par la diminution du volume et des prix des importations, les problèmes administratifs et les grèves, et le maintien imprévu de l'exonération de droits sur le riz importé.
  - **Les dépenses ont aussi été supérieures de ½ % du PIB à l'objectif** en raison de dépassements des subventions au secteur de l'électricité et de la masse salariale (§3 et 16 du MPEF). La plupart des postes des dépenses courantes et des dépenses d'investissement ont été conformes aux objectifs. Cependant, les subventions destinées à couvrir le déficit du secteur de l'électricité ont augmenté avec les prix du gaz appliqués par les fournisseurs de sorte qu'elles ont dépassé l'objectif du programme (de 0,2 % du PIB), malgré un relèvement des tarifs d'électricité pour la plupart des ménages à la fin de 2008. Les transferts au profit de certaines structures d'éducation et de santé ont aussi été supérieurs à l'objectif du programme (de 0,1 % du PIB). L'objectif indicatif concernant la masse salariale a été légèrement dépassé en raison du paiement anticipé des salaires dans plusieurs entités publiques. Les autres dépenses courantes ont dépassé les objectifs du programme (de 0,4 % du PIB), en raison notamment de la compensation des engagements croisés avec les fournisseurs et des dépenses discrétionnaires de la présidence. Les dépenses programmées pour la sortie de crise et en faveur des pauvres ont été légèrement inférieures aux prévisions, en dépit d'une forte accélération depuis le mois de mars. Les économies réalisées sur les intérêts de la dette extérieure après l'allègement consenti par le Club de Paris ont été en partie absorbées par la hausse des coûts d'intérêts intérieurs, les autorités ayant eu recours à un coûteux financement intérieur à court terme (bons du Trésor à court terme et financement non bancaire).
20. **Les autorités ont limité les dépenses au titre des grands travaux au montant de l'enveloppe budgétaire et en ont amélioré la transparence, à un rythme toutefois moins rapide que prévu** (§28 du MPEF). Le Comité de suivi interministériel a approuvé en mai 2009 la réalisation d'un audit de la dette de l'État à l'égard du principal opérateur, audit qui devrait être achevé avant la fin de l'année. Les cinq premières conventions-cadres signées

avec cet opérateur sont en cours de transformation de manière à être conformes au Code des marchés publics. Le calendrier de réalisation de ces projets ayant été prolongé, la conversion des autres contrats demandera plus de temps.

21. **Le déficit budgétaire a été fondamentalement conforme à l'objectif fixé, mais l'étroitesse de la liquidité intérieure en a compliqué le financement**, surtout au premier trimestre (§4 et 18 du MPEF). En raison des tensions sur le marché financier de l'UEMOA, les autorités n'ont pas été en mesure de lever le montant prévu de nouveaux fonds. C'est ainsi que les arriérés intérieurs ont augmenté pendant tout le premier trimestre. Cela dit, les décaissements de la Banque mondiale et du FMI en avril et la restructuration de la dette à l'égard du Club de Paris en mai ont atténué les contraintes financières. Globalement, la réduction des arriérés intérieurs jusqu'à fin juin a dépassé les prévisions du programme. Toutefois, le service de la dette extérieure envers les institutions financières internationales a donné lieu à une accumulation d'arriérés en raison du manque de coordination entre les gestionnaires de la dette et ceux de la trésorerie. Depuis, des mesures ont été prises pour assurer une meilleure coordination et donner la priorité au paiement du service de la dette extérieure ; ces arriérés extérieurs ont ainsi été apurés ou traités en septembre-octobre 2009.

22. **Dans le domaine de l'administration des recettes et de la gestion des dépenses publiques, les réformes structurelles progressent, mais lentement** (tableaux 10 et 12; §7 du MPEF). Bien que l'inventaire des redevances parafiscales prélevées par les ministères ait avancé (repère structurel pour juin 2009), il n'a pu être mené à bien en raison du manque de coopération de certains ministères. L'audit des dépenses de sortie de crise prévue dans le plan de gestion des finances publiques a été reporté à la fin de l'année. Cependant, le compte rendu de l'exécution du budget s'est amélioré et le plan de gestion des finances publiques établi par les autorités a commencé à être mis en œuvre. Les avances de trésorerie ont été contenues.

## B. Les budgets 2009 et 2010 et leur financement

### Le programme budgétaire pour 2009

23. **Les recettes et les dépenses budgétaires étant un peu supérieures aux objectifs, les autorités prévoient maintenant un déficit budgétaire légèrement supérieur au niveau programmé pour l'ensemble de l'année**, du fait en partie que certaines dépenses liées aux élections ont été rapportées à l'année 2009.

- Les recettes devraient atteindre 19,6 % du PIB, soit 0,6 point de plus que l'objectif fixé, en raison à la fois de la hausse des recettes provenant du pétrole et du cacao et d'un recouvrement plus énergique de la TVA et de l'impôt sur le revenu (§15 du MPEF).
- D'après les projections, les dépenses atteindraient 21,7 % du PIB, soit 0,7 point de plus que l'objectif fixé, en raison surtout de l'augmentation des subventions au secteur

de l'électricité (pour compenser les pertes) et des paiements effectués par avance en 2009 au prestataire de service pour l'enregistrement des électeurs. Les autorités recherchent une solution durable aux problèmes du secteur énergétique, en envisageant tout à la fois de nouveaux investissements, la renégociation des contrats de fourniture d'intrants et des ajustements de tarifs (§16 du MPEF).

Tableau texte 2. Côte d'Ivoire : Synthèse des opérations budgétaires et du financement, 2008–10  
(en pourcentage du PIB)

	2008	2009		2010
		Prog.	Proj.	Proj.
Solde primaire de base	0.3	0.9	0.7	0.6
Recettes totales	18.9	19.0	19.6	19.2
Dépenses primaires de base	18.5	18.2	19.0	18.7
<i>dont</i> : dépenses à la crise	1.2	1.4	1.5	0.9
Variation des arriérés intérieurs	1.0	-0.5	-0.6	-0.5
Financement intérieur, net (y compris intérêts, PETROCI)	0.4	-0.3	0.5	-0.1
Paiements service dette extérieure, y compris apurement arriérés	-3.0	-25.6	-27.0	-3.7
Dons liés à la crise et dons programme	1.3	0.3	1.5	0.2
Allègement et rééchelonnement de dette		...	24.6	
Écart de financement (-)	0.0	-25.3	-0.2	-3.4
Financement identifié 1/				
Don apurement arriérés et appui budgétaire Banque mondiale		1.0		0.6
Don apurement arriérés et appui budgétaire BAD		2.2		
Financement UE pour apurement arriérés partiel BEI		0.3		
Restructuration des arriérés		18.9	0.0	0.0
<i>dont</i> : Club de Paris postdate butoir		8.8	0.0	0.0
Restructuration échéances courantes		2.0	0.0	2.4
<i>dont</i> : Club de Paris postdate butoir		0.7	0.0	0.6
Écart résiduel de financement (-)		-0.8	-0.2	-0.4
Tirages FMI		0.8	0.2	0.4

Sources: Autorités ivoiriennes; estimations et prévisions du FMI.

1/ L'écart de financement en 2008 et projeté en 2009 est inclus dans le financement intérieur net du FMI et les dons programme de la Banque mondiale.

**24. Le déficit budgétaire devrait être entièrement financé par l'allègement de la dette extérieure et un financement additionnel de la BCEAO** (encadré 3 et §50 et 51 du MPEF), ce qui devrait permettre d'apurer un montant plus élevé que prévu d'arriérés de paiement intérieurs et de réduire la dette flottante de fin d'année (§18 du MPEF). Il est prévu que l'assistance intérimaire fournie par les institutions financières multilatérales et l'allègement de dette consenti par le Club de Paris représentera 20,9 % du PIB ; en outre, la Banque mondiale, la BAfD et le FMI fournissent de nouveaux financements à hauteur de 2,3 % du PIB.

25. **Le gouvernement a obtenu un financement additionnel de la BCEAO égal à la part du pays dans l'allocation générale de droits de tirages spéciaux (DTS) à laquelle a procédé le FMI (1,6 % du PIB) (§18 du MPEF).** Le Conseil des ministres de l'UEMOA a décidé en août que la BCEAO pouvait accorder de nouvelles lignes de crédit en francs CFA aux États membres (à un taux d'intérêt de 3 % sur 10 ans, avec un différé d'amortissement de 3 ans), à concurrence de la contrevaletur de la récente allocation générale, afin de réduire de deux tiers le stock d'arriérés intérieurs de fin 2008 ; aucun calendrier n'a été fixé pour la réduction des arriérés. Les autorités ont utilisé le nouveau financement de la BCEAO en remplacement partiel d'autres formes plus coûteuses de financement régional.

### **Le programme budgétaire pour 2010**

26. **La politique budgétaire restera marquée par la prudence en 2010, les principaux faits nouveaux étant une diminution de la fiscalité du cacao et le retrait progressif des dépenses de sortie de crise (§33 à 36 du MPEF).**

- Faute de recettes exceptionnelles dans les secteurs du pétrole et du cacao comme en 2009 et compte tenu de la réduction programmée de la fiscalité du cacao (§34 du MPEF), les recettes devraient diminuer de 0,4 % du PIB<sup>4</sup>. La baisse de la taxation du cacao a pour but d'accroître les revenus des agriculteurs ; c'est l'une des conditions du passage au point d'achèvement. Les autorités entendent continuer à renforcer l'administration des recettes, notamment dans le Centre-Nord-Ouest du pays. Les exonérations fiscales dont bénéficient les importations de riz, adoptées à titre provisoire en 2008 mais restées en place pendant toute l'année 2009, seront supprimées tandis que sera réinstauré l'impôt supplémentaire sur le revenu pour la reconstruction.
- Les autorités tablent sur une baisse des dépenses en 2010, mais elles continueront de redéployer les ressources au profit des mesures propres à stimuler la croissance économique et des dépenses en faveur des pauvres (§35 et 36, et encadré 2, du MPEF). L'accumulation d'obligations salariales impayées et non budgétisées (environ 25 % de la masse salariale) fait peser une lourde charge sur la masse salariale (graphique 2) ; aussi les autorités ont-elles décidé d'apporter une solution globale à ce problème à moyen terme. Elles ont aussi reconnu qu'il y avait lieu de prendre au plus vite des mesures pour limiter les subventions au secteur de l'électricité et à la Caisse générale de retraite des agents de l'État (CGRAE). Elles ont l'intention de geler, en termes nominaux, les dépenses au titre des grands travaux.

27. **L'écart de financement prévu (3,5 % du PIB) devrait être couvert essentiellement par un soutien budgétaire des institutions financières multilatérales, un allègement de dette plus important que prévu dans un premier temps, et un financement intérieur** (tableaux 2 et 13 du texte; §50 et 51 du MPEF). Les autorités prévoient de poursuivre la réduction des arriérés intérieurs. Les sommes qui doivent être levées sur le

---

<sup>4</sup> À compter du début de la campagne 2009-10, la taxe d'enregistrement des exportations de cacao a été réduite une nouvelle fois et ramenée de 10 à 5 % du prix c.a.f. (coût estimatif: 0,5 % du PIB), de même que le droit d'exportation unique du cacao, qui a été ramené de 220 FCFA à 210 FCFA le kilo (coût: 0,1 % du PIB).

marché régional sont à la mesure des montants obtenus par ce type de financement dans le passé.

### C. Réformes structurelles en 2009–10

#### Gestion des finances publiques

28. **En ce qui concerne les finances publiques, les réformes structurelles prévues pour les derniers mois de 2009 visent à améliorer encore la transparence, l'utilisation des ressources publiques et l'exécution du budget** (§21 à 32, et 37, du MPEF).

- *Rationalisation du recouvrement des recettes* (encadré 3 du MPEF). Les autorités ont l'intention de mener à bien l'inventaire des recettes de services des ministères et de les budgétiser, ainsi que des prélèvements parafiscaux sur la filière cacao/café consacrés aux investissements dans cette filière. Les crédits de TVA en attente de remboursement doivent être réduits et plafonnés. En outre, les autorités ont l'intention d'élaborer une stratégie pour rationaliser les exonérations fiscales.
- *Amélioration de la gestion des dépenses et des opérations de trésorerie* (§22 et 23 du MPEF). La mise en œuvre du plan d'action pour la gestion des finances publiques doit s'accélérer. En particulier, l'interface entre les logiciels d'exécution de la dépense (SIGFiP) et de la comptabilité publique (ASTER) devrait être mise en exploitation avant la fin de l'année, de même qu'une application de gestion des avances de trésorerie.
- *Renforcement du cadre budgétaire* (§24 du MPEF). Les autorités s'apprêtent à adopter une nouvelle nomenclature fonctionnelle conforme au Manuel des statistiques de finances publiques (*Government Finance Statistics Manual*) de 2001 et à aligner le cadre budgétaire sur celui des autres pays membres de l'UEMOA. Des cadres de dépenses à moyen terme (CDMT) sont en préparation pour les ministères de l'éducation et de la santé ; ils seront introduits progressivement avec le budget 2011 pour faciliter la réorientation des dépenses en faveur des pauvres. Les autorités prévoient de généraliser la budgétisation pluriannuelle aux autres ministères au cours des prochains mois.

29. **Des mesures importantes seront prises pour améliorer la passation des marchés publics** (§27 du MPEF). Les autorités ont l'intention de mettre en place une Autorité nationale de régulation des marchés publics d'ici à la fin de l'année, qui sera chargée de faire respecter le nouveau Code des marchés publics. Les appels d'offres pour les marchés publics seront publiés et un seuil unifié sera fixé au-delà duquel les contrats devront respecter le Code des marchés publics. Les conventions-cadres qui restent en vigueur pour des grands travaux seront transformées en contrats conformes au Code des marchés publics.

30. **Les autorités ont l'intention de lancer en 2010 une réforme décisive de la fonction publique** (§26 du MPEF). Bien qu'il ait été retardé, le recensement des fonctionnaires est en cours et un système de gestion intégrée du personnel sera mis en place qui couvrira à la fois les agents publics civils et les effectifs de la police. Le gouvernement a la ferme intention d'élaborer une stratégie de gestion de la masse salariale soutenable à moyen terme (qui sera examinée lors de la deuxième revue de l'accord FRPC au début de l'année 2010). Un nouvel organe de supervision doit préparer un plan de restructuration de la Caisse générale de retraite des agents de l'État (*CGRAE*) avant la fin de l'année.

31. **De nouvelles mesures s'imposent pour renforcer le suivi et la restructuration des entreprises publiques** (§ 27 à 29 du MPEF). Le rapport de l'Inspection générale des finances (*IGF*) sur la situation des sociétés d'État est maintenant disponible, l'audit de certaines entreprises a commencé et une plus grande attention est accordée au recouvrement des dividendes. La préparation d'une stratégie de restructuration de ce secteur devrait être accélérée.

### **Réforme du secteur financier**

32. **En s'appuyant sur les recommandations du PESF, les autorités entendent réduire les facteurs de vulnérabilité et clarifier le rôle du gouvernement dans le système financier** (§38 à 44 du MPEF). Une évaluation plus poussée des besoins d'assistance technique dans ce domaine est prévue pour le début de 2010.

- Les autorités ont l'intention de renforcer les règles prudentielles et le cadre de supervision (adoption d'amendements à la loi bancaire et à la loi contre le financement du terrorisme, et soutien des travaux de la Commission bancaire) (§41 du MPEF).
- Elles ont pris des mesures pour faire respecter les normes minimales de fonds propres, suivre avec attention les banques ayant fait l'objet d'injonctions de la Commission bancaire, et restructurer et recapitaliser les banques commerciales en difficulté, mais sans injection de ressources budgétaires (§40 du MPEF).
- Une étude de faisabilité sera réalisée pour définir le rôle de la *BHCI*, la banque spécialisée dans le logement social, dans le financement immobilier (§40 du MPEF).
- Les autorités demandent une assistance technique à la Banque mondiale pour procéder à l'assainissement des institutions de microfinance (§42 et 43 du MPEF).
- Les autorités ont l'intention de préparer une stratégie de développement du secteur financier qui définirait le rôle réduit de l'État dans ce secteur et elles ont présenté une demande à l'Initiative pour le renforcement et la réforme du secteur financier (*FIRST*) pour qu'elle finance une assistance technique dans ce domaine.

- Elles ont demandé une assistance technique dans le domaine de la gestion de la dette publique.
- Pour améliorer la gestion des liquidités au plan régional, le gouvernement a l'intention de mieux planifier l'émission de titres sur le marché régional et d'avoir une concertation mensuelle avec les autres membres de l'UEMOA (§38 et 39 du MPEF). Il cherchera aussi à restructurer les arriérés dus au titre du remboursement du découvert statutaire consolidé consenti par la BCEAO.

### **Autres réformes structurelles**

33. **Les autorités ont aussi l'intention de rehausser l'efficacité de l'économie et d'améliorer le climat des affaires (§45 à 49 du MPEF).** À cet égard, elles sont convenues qu'il était urgent d'agir, mais elles ont aussi évoqué des contraintes dues au climat politique actuel. Cependant, compte tenu de la lenteur avec laquelle le programme de réformes a été appliqué au premier semestre 2009, les autorités se sont engagées à mener à bien plusieurs mesures d'ici à la fin de l'année, en particulier en matière de transparence (soumission de rapports pour 2006–07 conformes aux critères ITIE); audit de plusieurs entreprises publiques) et en ce qui concerne la préparation de réformes pour le secteur de l'électricité, les caisses de retraite et le système judiciaire (tableau 12).

34. **Les programmes de réformes pour 2010 sont essentiels pour améliorer le climat des affaires et la productivité (§46 à 48 du MPEF).** Ils concernent la filière du cacao, le secteur de l'énergie et le système judiciaire.

- Les autorités sont conscientes que la filière cacao/café est l'un des moteurs de la croissance et de la réduction de la pauvreté rurale (§47 du MPEF). L'administration intérimaire de 2008 a amélioré la transparence, mais le gouvernement s'emploie maintenant à mettre en place une structure institutionnelle et réglementaire plus efficace et plus transparente pour cette filière, avec le soutien de la Banque mondiale. Afin d'accroître les incitations à produire et les revenus des producteurs, la fiscalisation du cacao sera de nouveau réduite et les droits d'enregistrement et le droit unique de sortie seront consolidés en une seule taxe *ad valorem* pour la campagne 2010–11.
- Pour parvenir à une croissance économique robuste, il sera indispensable de rétablir la viabilité financière du secteur de l'électricité (§48 du MPEF). Les autorités ont l'intention de répondre aux besoins de financement immédiats sur la base de consultations avec tous les acteurs concernés et de faire avancer la restructuration du secteur afin de limiter les déficits d'exploitation et de dégager assez de ressources pour réaliser les investissements qui s'imposent en vue d'améliorer la capacité de production et les moyens de transmission.

- Le programme de réforme du système judiciaire comporte l'adoption de l'ordonnance relative à l'*exequatur* des décisions de la Cour d'arbitrage pour aider au désengorgement des tribunaux ordinaires (§46 et encadré 7 du MPEF). Les autorités prévoient en outre d'instituer des tribunaux de commerce et de former du personnel judiciaire aux questions commerciales, ainsi que, de façon plus générale, d'accroître l'efficacité et l'équité du système judiciaire.

#### IV. SUIVI DU PROGRAMME

35. **Les autorités demandent des dérogations pour deux critères de réalisation et proposent de légères modifications du programme.** En ce qui concerne le déficit budgétaire global, l'écart par rapport à l'objectif fixé tient à une erreur de programmation commise lors de la définition des objectifs trimestriels pour la masse salariale (tableau 9) ; les autorités et les services du FMI se sont entendus sur la révision des facteurs saisonniers utilisés pour calculer les objectifs trimestriels. L'accumulation de nouveaux arriérés de paiement au titre du service de la dette à l'égard des institutions financières multilatérales résulte de dysfonctionnements dans la communication interne entre les gestionnaires de la dette et ceux de la trésorerie. Les arriérés ont été apurés et la coordination interne a été améliorée grâce à des réunions hebdomadaires, et la priorité doit être donnée au règlement du service de la dette échu<sup>5</sup>. Les autorités demandent que soit légèrement modifiée la définition du critère de réalisation concernant le déficit budgétaire global et les avances de trésorerie (objectif indicatif), et que soit reformulé de façon plus détaillée le critère de réalisation concernant l'accumulation de nouveaux arriérés extérieurs, afin de restreindre la définition originelle de ce critère de réalisation (voir le Supplément au Protocole d'accord technique). Ces modifications prendraient effet lors de l'approbation de la présente revue.

36. **En ce qui concerne la revue des assurances de financement,** les autorités ont accompli des progrès significatifs sur la voie de l'apurement des arriérés extérieurs et du financement intégral du programme. Elles ont régularisé leurs relations avec les créanciers multilatéraux, même si un montant modeste d'arriérés subsiste envers certains d'entre eux. Un accord global de rééchelonnement a été conclu avec le Club de Paris en mai et les autorités poursuivent leurs entretiens avec d'autres créanciers bilatéraux officiels. Un accord de restructuration de la dette a été conclu à titre préliminaire en septembre 2009 avec le comité de coordination des détenteurs d'obligations Brady. Le gouvernement est déterminé à engager des discussions, dans un esprit de collaboration, avec ses autres créanciers commerciaux extérieurs en vue de trouver un accord grâce à un dialogue ouvert et

---

<sup>5</sup> Les autorités ont aussi demandé une assistance technique à la Banque mondiale et au FMI dans le domaine de la gestion de la dette.



transparent fondé sur le principe de l'équité entre créanciers<sup>6</sup>. Les services du FMI estiment que la stratégie du gouvernement est conforme au critère de «bonne foi» sur lequel repose la politique du FMI concernant l'octroi de prêts aux pays en situation d'arriérés.

**37. À ce jour, les autorités ont fait avancer les réformes structurelles en 2009 conformément aux objectifs du programme (et elles ont atteint complètement ou en partie les repères structurels), à un rythme toutefois plus lent que prévu initialement.** Jusqu'à présent, l'accent a été mis sur l'administration des recettes et la gestion des finances publiques, et ces domaines continueront d'occuper une place importante pendant la période à venir. La deuxième revue de l'accord FRPC fera le point sur les repères structurels de fin d'année dans ces domaines (tableau 10 du texte et tableau 3 du MPEF) et fixera des repères pour 2010. L'évaluation portera aussi sur les progrès accomplis dans d'autres domaines (climat des affaires, concurrence, réformes de la filière cacao/café, secteur de l'électricité, secteur financier et système judiciaire). En outre, la mise en œuvre du DSRP fera aussi l'objet d'une revue.

## V. ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI

**38. L'économie de la Côte d'Ivoire a bien résisté à la crise économique mondiale et la croissance monte en régime tandis que le processus de normalisation politique et de réunification du pays touche à sa fin.** Le pays a pu se redresser au lendemain de la crise prolongée grâce, entre autres facteurs, à l'évolution favorable des termes de l'échange, surtout en ce qui concerne les exportations de cacao, secteur qui fait vivre une grande partie de la population rurale. La poussée temporaire d'inflation en 2008, provoquée par la flambée des prix des importations de produits alimentaires et énergétiques, est vite retombée en 2009 sous l'effet de la détente des cours internationaux et les pluies abondantes se sont traduites par une forte croissance du secteur agricole et des industries de transformation qui y sont liées. La croissance plus vigoureuse et la baisse de l'inflation ont aidé à mettre un terme à la grave dégradation des indicateurs sociaux observée pendant la crise. En même temps, la position extérieure du pays s'est renforcée et la dette extérieure est en passe d'être régularisée et ramenée à un niveau soutenable. Le TCER semble être à peu près conforme aux fondamentaux de l'économie, mais des réformes structurelles s'imposent impérativement pour renforcer la compétitivité et améliorer le climat des affaires.

**39. Les autorités ont sensiblement amélioré la gestion macroéconomique.** Elles ont fait des efforts dans ce sens en 2007–08 avec le soutien, à deux reprises, d'une aide d'urgence postconflit, puis l'adoption au début de 2009 du DSRP et enfin l'élaboration du programme à moyen terme soutenu par l'accord FRPC. Malgré des revers et bien qu'elles doivent poursuivre, voire intensifier, leurs efforts, les autorités ont amélioré la situation

---

<sup>6</sup> Les arriérés accumulés à l'égard de ces créanciers pendant la période du programme ne sont pas considérés comme des arriérés aux fins de ce programme dans la mesure où ils font l'objet d'un rééchelonnement ou d'une restructuration.

budgétaire et la gestion des finances publiques, et elles ont commencé à appliquer les réformes structurelles dont le pays a bien besoin.

40. **Pendant les six premiers mois d'application du programme FRPC, la Côte d'Ivoire a obtenu des résultats satisfaisants.** Le gouvernement a dégagé un excédent budgétaire primaire et apuré les arriérés envers les institutions multilatérales tout en restructurant la dette envers les créanciers du Club de Paris et, à titre préliminaire, ceux du Club de Londres ; les discussions se poursuivent avec les autres créanciers commerciaux extérieurs. Les réformes structurelles ont avancé, à un rythme toutefois plus lent que prévu, mais jusqu'à présent le déploiement de la stratégie de réduction de la pauvreté s'est fait davantage sur le plan institutionnel que sur le plan concret.

41. **Sur le plan budgétaire, le résultat global a été, dans l'ensemble, conforme aux objectifs.** Les autorités effectuent sans relâche des efforts louables pour redéployer l'administration fiscale dans le Centre-Nord-Ouest, mobiliser des recettes non pétrolières, accroître les dépenses en faveur des pauvres, apurer les arriérés intérieurs et améliorer la transparence budgétaire. Comme les services du FMI, elles sont préoccupées par le montant élevé des obligations qui se sont accumulées au fil des ans en matière de salaires à payer, et par les déficits intenable du secteur de l'électricité et des caisses de retraite. Ces engagements absorbent une part considérable de l'espace budgétaire qui peut être dégagé grâce aux réformes, à la normalisation politique et à la croissance économique, et ce au détriment des mesures d'urgence qui s'imposent sur le plan social et pour la reconstruction.

42. **Les services du FMI regrettent l'accumulation d'arriérés extérieurs envers les créanciers multilatéraux. Cependant, compte tenu des mesures correctives vigoureuses qui ont été prises et qui visent à éviter que cette situation ne se reproduise à l'avenir, ils appuient la demande des autorités qui sollicitent des dérogations pour deux critères de réalisation concernant respectivement le solde budgétaire global et la non-accumulation de nouveaux arriérés extérieurs.**

43. **Au cours de l'année à venir, les autorités devront résolument mettre en œuvre leurs projets visant à améliorer la gestion des ressources publiques.** Ces projets consistent notamment à poursuivre le rééquilibrage budgétaire et la réforme de la fonction publique, deux mesures indispensables pour assurer la viabilité à long terme des finances publiques et de la dette. En outre, les autorités devraient continuer à accroître la transparence des dépenses publiques, surtout celles qui sont consacrées aux grands travaux, dans le respect du nouveau Code des marchés publics. Les services du FMI soutiennent les autorités dans leur intention de continuer à réorienter les dépenses vers les secteurs déterminants pour la réduction de la pauvreté, la réconciliation sociale et la paix, ainsi que vers les investissements d'infrastructure dont le pays a tant besoin.

44. **Les services du FMI appuient les réformes structurelles dans les autres domaines déterminants sur le plan macroéconomique, telles qu'elles sont présentées dans le DSRP.** Ces réformes doivent être accélérées, car elles sont indispensables pour promouvoir la croissance et réduire la pauvreté, ainsi que pour réussir à moyen terme à améliorer le climat des affaires, attirer les investisseurs et renforcer la concurrence, compte tenu de la détérioration prévue des termes de l'échange. Les réformes consistent, dans la

*filière cacao/café*, à réduire encore les taxes pesant sur les producteurs et à améliorer l'administration générale des impôts afin de compenser le manque à gagner induit. Dans le *secteur énergétique*, les autorités sont encouragées à s'attaquer d'urgence au déficit du secteur de l'électricité et à améliorer la transparence en suivant les procédures de l'ITIE. Dans le *secteur financier*, les autorités devraient remédier aux graves facteurs de vulnérabilité mis en évidence par le PESF 2009: diminution de la solvabilité des banques, sous-capitalisation des petites banques locales et quasi-insolvabilité des grands réseaux de microfinance. Les autorités devraient aussi soutenir la Commission bancaire pour faire en sorte que les banques respectent les normes prudentielles. Il conviendrait de ne plus utiliser de ressources publiques pour venir en aide aux banques non systémiques en difficulté qui ont fait l'objet d'injonctions de la Commission bancaire.

45. **Les services du FMI saluent les progrès accomplis par les autorités sur la voie de la normalisation des relations financières avec les créanciers extérieurs.** Elles devraient continuer à s'efforcer de bonne foi pour parvenir à une restructuration conforme aux exigences de comparabilité du Club de Paris et au principe d'équité entre créanciers, afin de ramener la dette à un niveau soutenable et de normaliser les relations avec les créanciers. Le risque de surendettement reste élevé pour la Côte d'Ivoire, mais l'allègement de dette prévisible une fois atteint le point d'achèvement au titre de l'initiative PPTTE et par la suite, ainsi que la poursuite d'une politique prudente en matière d'emprunt, permettraient de ramener la dette de la Côte d'Ivoire à des niveaux soutenables à moyen terme.

46. **La mise en œuvre des politiques macroéconomiques envisagées devrait contribuer à la stabilité intérieure et à la stabilité extérieure de l'UEMOA, et aider à terme la Côte d'Ivoire à respecter les critères de convergence de l'Union.**

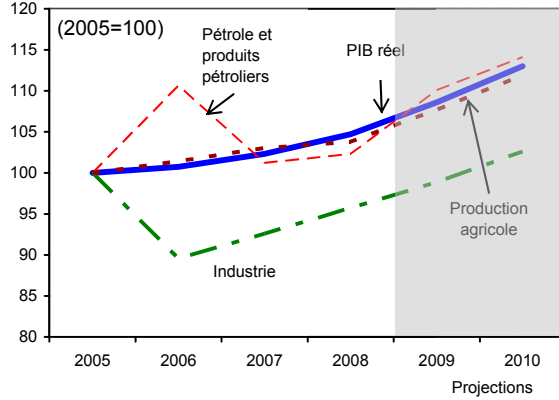
47. **Les risques pour l'exécution du programme semblent gérables.** Il est essentiel que le gouvernement actuel s'investisse totalement et que tous les candidats à la présidence s'engagent clairement à mettre en œuvre le programme. Le risque posé par la persistance de problèmes de gouvernance devrait être réduit par les réformes structurelles visant à accroître la transparence et la responsabilisation. Le risque de dérapages budgétaires devrait être réduit par la mise en œuvre résolue du plan de gestion des finances publiques et des réformes sectorielles visant à faciliter la réduction des subventions et à mieux maîtriser la masse salariale.

48. **Compte tenu de l'action menée jusqu'à présent par les autorités et de leur engagement à appliquer résolument leur programme, les services du FMI recommandent l'approbation de la première revue du programme appuyé par la FRPC et de la revue des assurances de financement.**

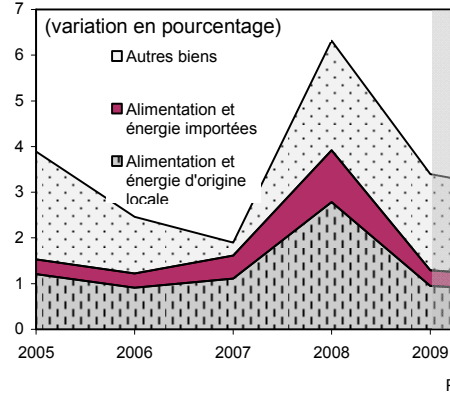
49. Il est proposé que, pendant l'application du programme FRPC, la Côte d'Ivoire passe à un cycle de 24 mois pour les consultations au titre de l'article IV, conformément à la décision sur les cycles de consultation approuvée le 15 juillet 2002.

Graphique 1. Côte d'Ivoire: principaux indicateurs macroéconomiques, 2005-10  
(pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

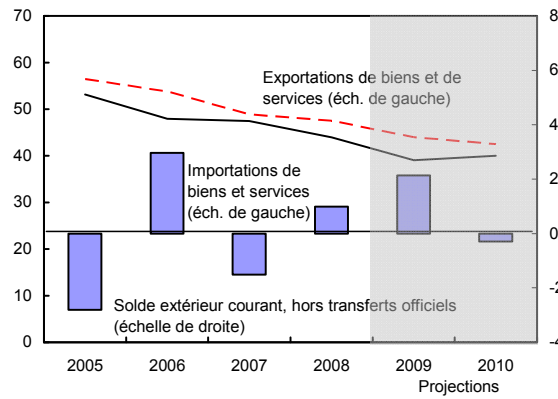
La croissance repart et n'a pas souffert de la crise mondiale jusqu'à présent...



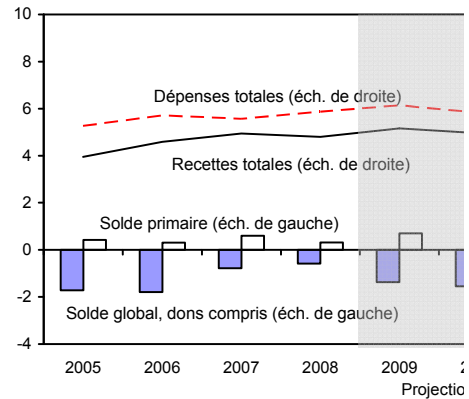
...et l'inflation reflue après le pic atteint en 2008.



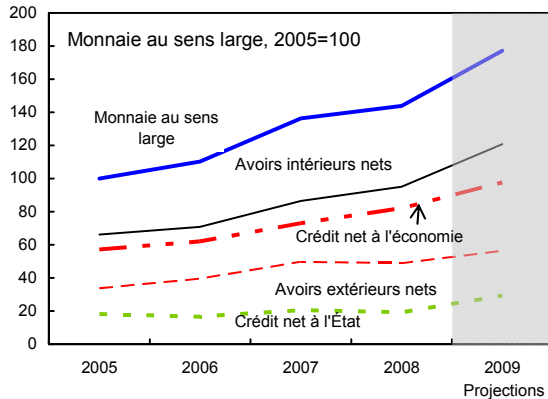
Les cours élevés du cacao ont contribué à améliorer l'excédent extérieur courant...



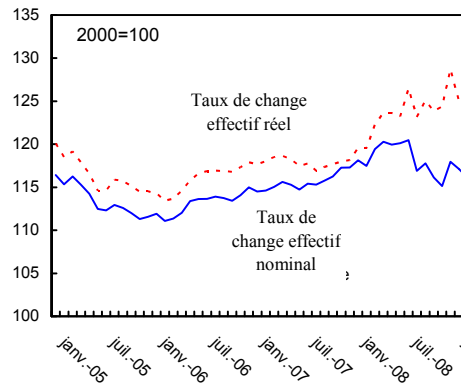
...et le solde budgétaire primaire est resté positif



L'évolution monétaire a été déterminée par l'accumulation d'une certaine quantité d'avoirs extérieurs nets et le crédit au secteur privé...

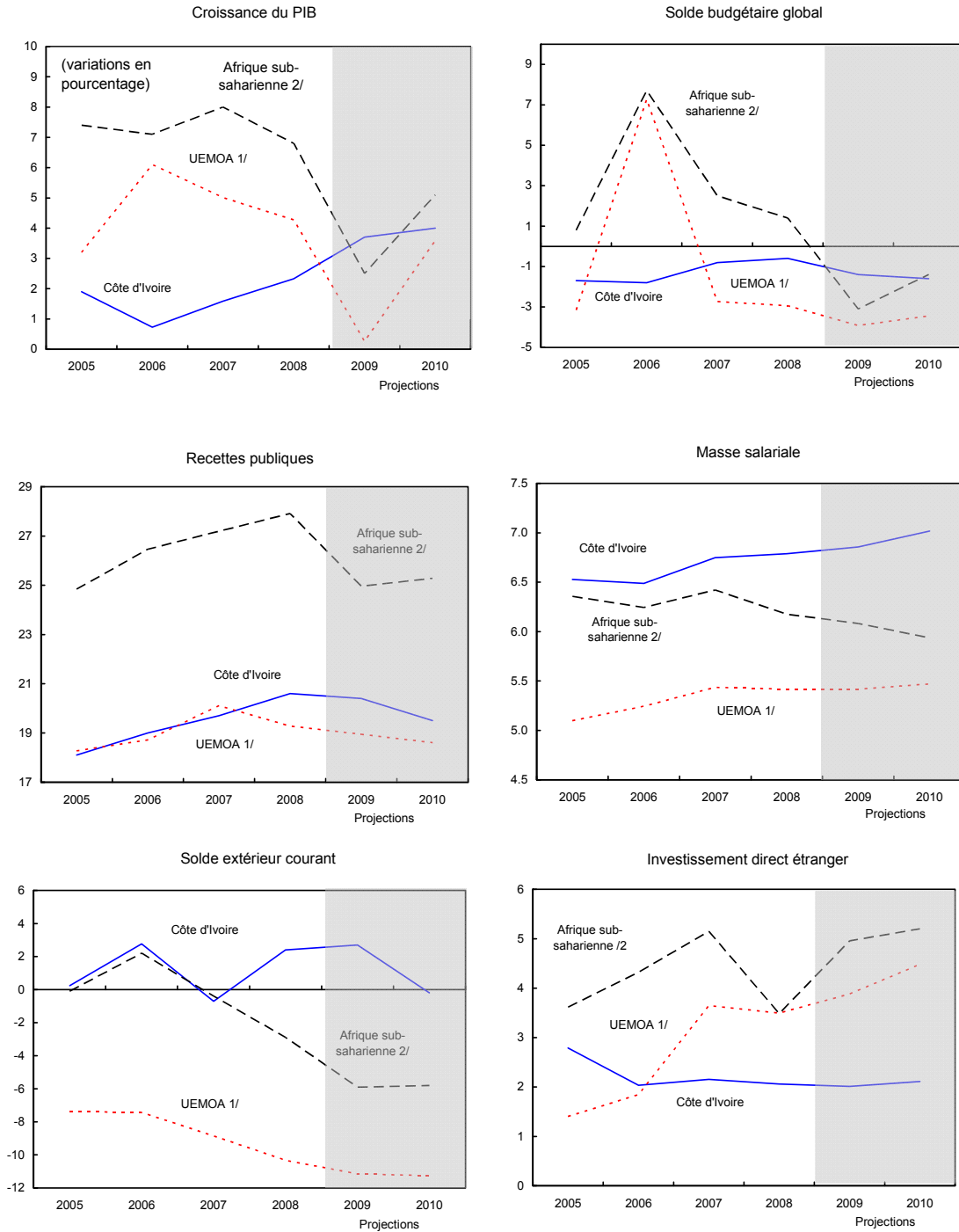


...et le taux de change effectif réel s'est légèrement déprécié au premier semestre 2008 sous l'effet du ralentissement de l'inflation.



Sources: autorités ivoiriennes; estimations et projections des services du FMI.

Graphique 2. Côte d'Ivoire : UEMOA et AfSS - Évolution macroéconomique et perspectives, 2005-10 (pourcentage du PIB, sauf indication contraire)



Sources : Perspectives de l'économie mondiale; estimations et projections des services du FMI.  
 1/ UEMOA, hors Côte d'Ivoire.  
 2/ AfSS, non compris le Nigéria et l'Afrique du Sud.

Table 1. Côte d'Ivoire: Principaux indicateurs économiques et financiers, 2007–14

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2013	2014
		Proj.				Proj.			
(Variations annuelles en pourcentage, sauf indication contraire)									
Revenu national									
PIB à prix constants	1.6	2.3	3.7	4.0	4.5	5.1	5.7	5.7	6.0
Déflateur du PIB	2.7	8.1	0.6	2.1	2.4	2.7	2.9	2.9	2.9
Indice du prix à la consommation (moyenne annuelle)	1.9	6.3	5.9	3.2	2.9	2.7	2.5	2.5	2.5
Indice du prix à la consommation (fin de période)	1.5	9.0	3.4	3.0	2.9	2.7	2.5	2.5	2.5
Secteur extérieur (base FCFA)									
Exportations, f.o.b. à prix courants	-5.7	8.3	-4.5	2.3	1.1	5.9	10.3	2.3	10.7
Importations, f.o.b. à prix courants	4.7	3.1	-11.6	10.2	9.3	10.9	16.9	10.2	11.2
Volume des exportations	-8.4	-7.8	6.0	3.4	4.8	7.1	8.1	3.4	7.8
Volume des importations	5.1	-4.6	5.7	6.3	7.2	7.4	7.6	6.3	8.2
Termes de l'échange (détérioration: -)	3.3	8.7	7.7	-4.5	-5.4	-4.2	-6.0	-4.5	-0.1
Taux de change nominal effectif (dépréciation: -)	2.2	-0.3	...	...	...	...	...	...	...
Taux de change réel effectif (dépréciation -) 1/	1.6	0.4	...	...	...	...	...	...	...
Opérations du gouvernement central									
Recettes totales et dons	10.7	15.2	3.2	1.7	12.8	10.6	11.7	11.7	10.9
Dépenses totales	3.1	14.0	7.2	2.8	18.6	12.0	13.0	13.0	12.1
(Variations en pourcentage de la masse monétaire en début de période)									
Monnaie et crédits									
Monnaie et quasi-monnaie (M2)	23.6	5.6	18.9	...	...	...	...	...	...
Avoirs extérieurs nets	9.4	-0.7	5.3	...	...	...	...	...	...
Avoirs intérieurs nets	14.2	6.3	13.6	...	...	...	...	...	...
dont: État	3.7	-1.1	6.7	...	...	...	...	...	...
secteur privé	10.0	6.6	6.9	...	...	...	...	...	...
Vitesse de circulation de la monnaie	3.3	3.5	3.1	...	...	...	...	...	...
(Pourcentage du PIB, sauf indication contraire)									
Opérations du gouvernement central									
Recettes totales et dons	19.7	20.6	20.4	19.5	20.6	21.1	21.7	21.7	22.1
Recettes totales	19.2	18.9	19.6	19.2	19.6	20.0	20.5	20.5	20.9
Dépenses totales	20.5	21.1	21.7	21.1	23.4	24.3	25.2	25.2	26.0
Solde global, base ordonnancements	-0.8	-0.6	-1.4	-1.6	-2.8	-3.2	-3.5	-3.5	-3.9
Solde primaire de base 2/	0.6	0.3		0.6	1.0	1.2	1.2	1.2	1.2
Investissement brut	8.7	10.1	10.1	11.2	13.3	14.4	15.7	15.7	16.8
Gouvernement central	2.6	3.0	3.0	3.3	5.0	5.6	6.3	6.3	6.9
Secteur non gouvernemental	6.1	7.1	7.1	7.9	8.3	8.8	9.4	9.4	9.9
Épargne intérieure brute	9.8	9.7	9.6	9.6	9.5	9.4	9.4	9.4	9.3
Gouvernement central	14.6	17.9	19.1	17.7	17.0	16.6	16.1	16.1	17.0
Secteur non gouvernemental	2.8	2.1	2.4	2.9	2.6	3.1	3.3	3.3	3.4
Épargne nationale brute	11.8	15.7	16.7	14.8	14.4	13.6	12.9	12.9	13.6
Gouvernement central	8.0	12.6	12.8	11.0	11.2	11.0	11.1	11.1	12.1
Secteur non gouvernemental	2.2	2.6	1.7	1.8	2.3	2.6	2.9	2.9	3.1
Secteur non gouvernemental	5.8	9.9	11.1	9.2	8.9	8.4	8.1	8.1	8.9
Secteur extérieur									
Solde des transactions courantes (y/c transferts secteur public)	-0.7	2.4	2.7	-0.2	-2.1	-3.4	-4.7	1.7	-4.7
Solde des transactions courantes (n/c transferts secteur public.)	-1.5	1.0	2.1	-0.3	-2.9	-4.3	-5.6	0.7	-5.6
Solde global	-0.5	-0.4	-1.9	-1.0	-3.1	-4.7	-3.6	-3.6	-3.9
Dettes publiques extérieures	64.8	62.0	53.7	58.5	57.2	56.0	55.0	55.0	53.8
Service de la dette publique extérieure dû (milliards FCFA)	385	428	413	361	345	329	284	427.9	285
en pourcentage des exportations de biens et services	8.5	8.8	8.8	7.5	7.1	6.3	5.0	8.8	4.5
en pourcentage des recettes du gouvernement central	20.8	21.6	19.3	16.2	14.2	12.3	9.5	9.5	8.6
Pour mémoire:									
Arriérés sur dette publique (pourcentage du PIB)	24.1	26.2	1.9	1.1	0.5	0.2	0.0	0.0	0.0
Dette intérieure	2.5	2.7	1.9	1.1	0.5	0.2	0.0	0.0	0.0
Dette extérieure	21.6	23.5	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
PIB nominal (milliards de FCFA)	9,487	10,485	10,925	11,600	12,405	13,374	14,536	14,536	15,842
Taux de change nominal (FCFA/US\$, moyenne de la période)	479	446							
PIB aux prix du marché (milliards de US\$)	19.8	23.5	22.6	24.5	26.2	28.2	30.5	30.3	33.1
Population (millions)	20.2	20.8	21.4	22.0	22.7	23.4	24.1	24.1	24.8
Croissance de la population (pourcentage)	3.0	3.0	3.0	3.0	3.0	3.0	3.0	3.0	3.0
PIB nominal par habitant (milliers de FCFA)	471	505	511	527	547	572	604	603.9	639
PIB nominal par habitant (US\$)	983	1,132	1,056	1,113	1,156	1,207	1,268	1,260	1,333
Croissance du PIB réel par habitant (pourcentage)	-1.4	-0.7	0.7	1.0	1.5	2.1	2.7	2.7	3.0

Sources: Autorités ivoiriennes; estimations et prévisions du FMI.

1/ Sur la base des variations enregistrées en fin de période au niveau des prix à la consommation et du taux de change effectif nominal.

2/ Défini comme étant les recettes totales moins les dépenses totales, hors intérêts et dépenses d'investissement financées sur ressources extérieures.

Tableau 2. Côte d'Ivoire: Comptes nationaux et soldes d'épargne-investissement, 2007–14

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
		Prel.			Proj.			
(Variation annuelle en pourcentage, à prix constant)								
Secteur primaire	0.2	0.4	4.0	3.5	4.5	5.1	5.3	5.3
Agriculture (y compris élevage et pêche)	2.3	2.4	3.5	3.9	5.3	5.1	5.6	5.8
Agriculture d'exportation	0.1	-2.7	4.3	3.8	2.9	5.1	4.6	4.6
Pétrole/gaz	-18.7	-5.2	8.6	-2.8	4.4	3.9	6.0	3.1
Secteur secondaire		3.3	4.3	4.3	5.0	5.4	6.1	6.7
Agroalimentaire	4.1	1.6	3.1	1.6	4.8	6.1	6.7	7.1
Energie (y.c. raffinage pétrole)	-4.7	3.1	7.3	5.6	5.8	6.1	6.7	6.7
Produits pétroliers	-8.3	1.2	7.5	5.6	5.8	6.1	6.7	6.8
Energie	-0.7	5.0	7.0	5.6	5.8	6.1	6.7	6.6
Bâtiments et travaux publics	9.6	9.3	2.5	3.0	4.0	6.0	6.0	6.3
Autres industries	1.7	2.2	3.5	4.6	4.8	4.6	5.7	6.6
Secteur Tertiaire	2.3	2.9	3.7	4.5	4.5	5.2	5.8	6.0
Transports, telecommunications	5.4	6.3	3.9	4.0	3.8	4.9	6.7	7.6
<i>dont: communications</i>	12.8	10.9	6.5	6.6	5.8	7.6	7.5	7.6
Services	0.9	1.2	4.0	3.6	5.8	6.1	6.7	6.9
Commerce	0.4	2.5	3.5	5.6	5.8	6.1	6.7	7.1
Services publics	4.0	3.5	3.4	4.5	2.8	4.0	4.4	4.6
Impôts indirects	4.8	2.7	1.3	3.0	3.0	3.0	5.0	6.0
PIB Reel	1.6	2.3	3.7	4.0	4.5	5.1	5.7	6.0
(Pourcentage du PIB nominal)								
Exportations biens et services non facteurs	47.8	46.5	43.0	41.5	39.5	38.8	39.3	39.8
Exportations de biens	42.8	42.0	38.5	37.0	35.0	34.4	34.9	35.4
<i>dont: pétrole et produits pétroliers</i>	14.6	12.6	8.8	9.7	10.1	10.4	9.4	8.5
Exportations de services	5.0	4.5	4.5	4.5	4.4	4.4	4.4	4.4
Importations biens et services non facteurs	41.9	38.8	33.9	35.0	35.7	36.6	38.9	39.6
Importations de biens	30.0	28.0	23.7	24.6	25.2	25.9	27.8	28.4
<i>dont: pétrole</i>	9.8	11.4	7.4	8.3	8.5	8.6	8.4	8.3
Importations de services	12.0	10.8	10.2	10.4	10.5	10.7	11.1	11.2
Balance des ressources (hors paiement facteurs et transferts)	5.9	7.7	9.1	6.5	3.8	2.2	0.4	0.2
Compte courant (incluant transferts officiels)	-0.7	2.4	2.7	-0.2	-2.1	-3.4	-4.7	-4.7
Consommation Totale	85.4	82.1	80.9	82.3	83.0	83.4	83.9	83.0
Publique	8.7	8.6	8.7	8.8	8.8	8.7	8.6	8.8
Secteur privé	76.8	73.6	72.2	73.5	74.1	74.7	75.3	74.2
Investissement domestique brut	8.7	10.1	10.1	11.2	13.3	14.4	15.7	16.8
Formation de capital fixe	8.7	10.1	10.1	11.2	13.3	14.4	15.7	16.8
Public	2.6	3.0	3.0	3.3	5.0	5.6	6.3	6.9
Secteur privé	6.1	7.1	7.1	7.9	8.3	8.8	9.4	9.9
Epargne domestique brute	14.6	17.9	19.1	17.7	17.0	16.6	16.1	17.0
Publique	2.8	2.1	2.4	2.9	2.6	3.1	3.3	3.4
Secteur privé	11.8	15.7	16.7	14.8	14.4	13.6	12.9	13.6

Sources: Autorités ivoiriennes; estimations et prévisions du FMI.

Tableau 3a. Côte d'Ivoire: Situation monétaire intégrée, 2005–09

	2005	2006	2007 3/	2008	2009 Proj.
(Milliards de francs CFA)					
Avoirs extérieurs nets	704.0	821.8	1036.6	1016.8	1174.3
Banque centrale	617.8	776.0	994.2	950.0	1107.5
Banques	86.2	45.8	42.4	66.8	66.8
Avoirs intérieurs nets	1376.9	1473.0	1798.9	1977.7	2385.5
Crédits nets à l'État 1/ 2/	379.3	345.3	429.7	399.7	600.4
Banque centrale	286.7	214.7	194.2	236.2	425.2
Banques	84.4	117.8	218.6	145.6	157.3
dont: obligations cautionnées	-13.6	-13.3	-10.1	-10.4	-1.4
Caisse d'épargne et des chèques postaux (CNCE)	8.2	12.8	16.9	17.9	17.9
Crédits à l'économie	1189.4	1290.5	1520.4	1706.5	1913.5
Crédits de campagnes	69.8	65.7	96.6	94.7	98.6
Autres crédits (y/c les obligations cautionnées)	1119.5	1225.3	1435.2	1609.4	1814.9
Autres postes (net) (avoirs: +)	-181.0	-162.8	-151.2	-128.4	-128.4
Masse monétaire au sens large	2081.0	2294.8	2835.5	2994.5	3559.7
Circulation fiduciaire hors banques	754.1	815.2	1043.8	1078.7	1303.2
Dépôts	1312.0	1454.4	1753.6	1889.3	2219.4
Autres dépôts	6.7	12.4	21.2	8.6	19.2
Caisse d'épargne et des chèques postaux (CNCE)	8.2	12.8	16.9	17.9	17.9
Pour mémoire:					
Vitesse de circulation de la monnaie	4.1	4.0	3.3	3.5	3.1
(Variations en pourcentage de la masse monétaire en début de période)					
Avoirs extérieurs nets	3.2	5.7	9.4	-0.7	5.3
Avoirs intérieurs nets	4.2	4.6	14.2	6.3	13.6
Crédits nets à l'État 1/ 2/	1.8	-1.6	3.7	-1.1	6.7
Banque centrale	0.1	-3.5	-0.9	1.5	6.3
Banques	1.6	1.6	4.4	-2.6	0.4
Crédits à l'économie	0.8	4.9	10.0	6.6	6.9
Masse monétaire au sens large	7.4	10.3	23.6	5.6	18.9
(Variation en pourcentage par rapport à fin d'exercice précédent)					
Avoirs extérieurs nets	9.7	16.7	26.1	-1.9	15.5
Avoirs intérieurs nets	6.3	7.0	22.1	9.9	20.6
Crédits nets à l'État 1/ 2/	10.3	-9.0	24.4	-7.0	50.2
Banque centrale	0.7	-25.1	-9.6	21.6	80.0
Banques	58.0	39.7	85.5	-33.4	8.0
Crédits à l'économie	1.3	8.5	17.8	12.2	12.1
Masse monétaire au sens large	7.4	10.3	23.6	5.6	18.9

Sources : Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO); estimations et prévisions du personnel du FMI.

1/ À l'exclusion des ventes aux non résidents de créances consolidées de la BCEAO sur l'État.

2/ Y compris l'utilisation nette des ressources du FMI avant 2009. À l'exclusion de l'utilisation des ressources du FMI depuis 2009.

3/ Depuis fin août 2007 (voir Rapport du FMI No. 08/142) les chiffres ont été révisés par la BCEAO, reflétant la réestimation de la part des réserves UEMOA de la RCI et de la monnaie en circulation.



Tableau 3b. Côte d'Ivoire: Synthèse des comptes de la banque centrale et des banques commerciales, 2005–09

(Milliards de francs CFA)

	2005	2006	2007	2008	2009 Proj.
<b>BCEAO</b>					
Avoirs extérieurs nets	617.8	776.0	994.2	950.0	1,107.5
Avoirs extérieurs bruts	768.6	888.8	1,111.2	1,078.0	1,487.8
Position créditrice en cptes. disp.	758.5	893.5	1,119.9	1,059.4	1,272.2
FMI	9.6	-5.6	-10.5	17.6	214.6
Autres	0.5	0.8	1.8	1.0	1.0
Engagements extérieurs	150.8	112.8	117.0	128.0	380.3
Position débitrice en cptes. disp. ext.	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
FMI	110.3	74.7	77.3	88.8	143.5
DTS alloués	30.1	28.3	26.6	27.5	224.8
Autres	10.4	9.7	13.1	11.7	12.0
Avoirs intérieurs nets	305.4	226.3	260.6	352.7	474.6
Crédits nets à l'État	286.7	214.7	194.2	236.2	425.2
Créances sur l'État (hors FMI)	195.0	172.9	164.1	164.1	298.4
Avance statutaire (Article 16)	190.6	172.9	153.6	192.8	327.1
Autres (exclues dettes sécurisées)	4.4	0.0	0.0	0.0	0.0
Position créditrice en cpte de dispo.	118.7	87.9	92.0	95.6	150.4
Dépôts de l'État 1/	27.0	46.1	61.9	23.6	23.6
Créances sur les banques	9.4	0.4	52.1	95.7	28.6
Créances sur les établissements financiers	0.0	0.9	0.0	0.0	0.0
Autres éléments nets	9.3	10.3	14.3	20.8	20.8
Masse monétaire	923.2	1,002.3	1,254.8	1,302.7	1,582.1
Circulation fiduciaire hors banques 2/	754.1	815.2	1,043.8	1,078.7	1,303.2
Dépôts des banques	162.5	174.7	189.8	215.4	259.6
Autres dépôts	6.7	12.4	21.2	8.6	19.2
<b>Banques</b>					
Avoirs extérieurs nets	86.2	45.8	42.4	66.8	66.8
Banques & Correspondants	102.0	50.1	20.7	64.2	64.2
Autres (y.c. emprunts extérieurs MLT)	-15.8	-4.3	21.7	2.6	2.6
Avoirs intérieurs nets	1,225.8	1,408.6	1,711.2	1,821.2	2,151.2
Position nette avec la BCEAO	142.3	173.8	126.4	120.8	229.6
Réserves	162.5	174.7	189.8	215.4	259.6
dont: encaisses	43.1	54.4	75.2	72.6	56.3
Crédits de la BCEAO	9.1	0.4	52.1	95.7	30.0
Crédit net à l'État	97.9	131.2	228.7	156.0	167.7
Créances sur l'État	283.3	309.1	423.9	329.5	350.2
Dépôts de l'État 3/	185.4	178.0	195.2	173.5	182.5
Crédits à l'économie	1,175.8	1,276.7	1,521.6	1,693.6	1,903.1
Crédits de campagne	69.8	65.7	96.6	94.7	98.6
Crédits ordinaires	1,106.0	1,211.0	1,425.0	1,599.0	1,804.5
court-terme	821.2	883.2	1,058.2	1,083.6	1,267.5
moyen-terme	214.7	257.8	316.0	424.2	442.0
long-terme	70.1	70.0	50.9	91.1	94.9
Autres éléments nets	-190.2	-173.2	-165.5	-149.2	-149.2
Dépôts du secteur privé	1,312.0	1,454.4	1,753.6	1,889.3	2,219.4
<b>Pour mémoire:</b>					
Réserves constituées - requises 4/	98.2	79.4	65.0	87.6	...

Sources: Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO); estimations et prévisions des services du FMI.

1/ Y compris encaissés du Trésor.

2/ Hors dépôts des banques et de l'État.

3/ Y compris obligations cautionnées, hors dépôts CNCE.

4/ Dépôts des banques commerciales à la BCEAO en excès des réserves requises, fin d'année.

Tableau 4. Côte d'Ivoire: Balance des paiements, 2007–14  
(Milliards de FCFA, sauf indication contraire)

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
					Proj.			
Balance commerciale	1,219.4	1,468.1	1,610.8	1,441.6	1,221.4	1,138.2	1,028.3	1,115.9
Exportations, f.o.b.	4,062.2	4,400.0	4,201.9	4,297.6	4,343.7	4,600.5	5,074.1	5,615.0
dont: cacao	1,053.8	1,263.2	1,465.6	1,375.9	1,192.5	1,119.0	1,161.8	1,208.8
dont: pétrole brut et produits pétroliers	1,389.5	1,324.4	961.1	1,119.6	1,251.3	1,388.5	1,367.8	1,349.5
Importations, f.o.b.	-2,842.8	-2,931.9	-2,591.0	-2,856.0	-3,122.3	-3,462.3	-4,045.9	-4,499.1
dont: pétrole brut	-926.1	-1,194.4	-813.3	-957.1	-1,056.8	-1,153.4	-1,223.4	-1,322.2
Services (net)	-1,085.2	-1,095.0	-1,070.7	-1,149.6	-1,235.7	-1,341.3	-1,497.2	-1,630.0
Recettes	577.3	581.8	602.6	636.0	675.2	723.6	782.7	856.8
Revenu des facteurs	103.0	105.0	109.4	116.2	124.2	133.9	145.6	160.2
Autres services	474.3	476.8	493.2	519.8	551.0	589.7	637.1	696.6
Paiements	-1,662.5	-1,676.8	-1,673.4	-1,785.6	-1,910.9	-2,064.9	-2,279.9	-2,486.8
Revenu des facteurs	-526.2	-540.2	-559.1	-580.4	-605.4	-634.6	-669.1	-707.4
dont: intérêt dû par l'État	-115.3	-123.6	-159.8	-164.4	-165.8	-216.1	-225.1	-237.0
Avant rééchelonnement/refinancement			-102.5	-97.0	-89.0	-82.8	-78.5	-73.8
Sur financements nouveaux			-57.3	-67.4	-76.8	-133.3	-146.6	-163.2
dont: rééchelonnement			-48.7	-48.7	-48.9	-92.6	-78.5	-63.7
dont: autres			-8.6	-18.6	-28.0	-40.7	-68.1	-99.5
Autres services	-1,136.3	-1,136.6	-1,114.3	-1,205.2	-1,305.5	-1,430.2	-1,610.8	-1,779.5
Transferts (nets)	-199.0	-119.5	-247.5	-313.0	-248.4	-250.0	-211.7	-230.7
Privées	-277.3	-269.4	-306.8	-325.8	-348.4	-375.6	-348.2	-379.5
Publics	78.3	149.9	59.3	12.7	100.0	125.6	136.5	148.8
Compte courant, y/c dons	-64.8	253.6	292.6	-21.1	-262.7	-453.0	-680.6	-744.9
Compte courant, dons n/c	-143.1	103.7	233.3	-33.8	-362.7	-578.6	-817.1	-893.7
Compte de capitaux	13.0	-298.6	-500.2	-99.1	-118.5	-172.4	160.1	120.2
Prêts à moyen et à long terme (nettes)	-200.4	-243.2	-268.1	-224.7	-43.7	-215.7	-141.5	-98.7
Prêts projets	22.5	38.9	43.5	75.0	256.7	308.0	415.8	498.9
Autres prêts des bilatéraux et multilatéraux	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Amortissement dû par l'État	-222.9	-282.1	-311.6	-299.7	-300.3	-523.7	-557.3	-597.6
Rééchelonnement 2008		0.0	-12.1	-50.5	-76.7	-308.2	0.0	0.0
Nouveaux projets et écart de financement		0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Investissements directs étrangers	204.6	215.9	193.1	228.9	258.2	293.2	302.0	311.0
Autres capitaux privés	8.8	-271.3	-425.2	-103.2	-333.0	-249.9	-0.3	-92.2
dont: secteur pétrolier	-69.0	-77.6	-170.6	-129.4	-119.0	-106.9	-115.2	-107.3
dont: titres du gouvernement vendus aux banques régionales	69.2	76.2	21.0	35.2	0.0	0.0	0.0	0.0
autres (y.c dette commerciale)	8.5	-269.9	-275.5	-9.0	-214.0	-143.1	114.9	15.1
Erreurs et omissions	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Solde global	-51.8	-45.0	-207.6	-120.2	-381.2	-625.4	-520.5	-624.7
Financement	51.8	45.1	45.5	-283.9	-110.4	-72.1	-172.8	-87.3
Réserves officielles nettes (augmentation-)	-218.3	44.2	-157.5	-283.9	-110.4	-72.1	-172.8	-87.3
Comptes d'opérations	-223.9	47.4	-212.2	-269.3	-77.7	-41.7	-172.8	-87.3
FMI (net)	5.6	-3.2	54.7	-14.6	-32.7	-30.5	0.0	0.0
Déboursements	29.8	27.3	65.6	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Remboursement	-24.2	-30.5	-10.9	-14.6	-32.7	-30.5	0.0	0.0
Banques commerciales (net)	3.4	-24.4	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Allègement de la dette obtenu	0.0	0.0	2,686.6	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Variation nette des arriérés extérieurs (principal et intérêt)	266.6	25.3	-2,483.7	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Gap de financement	0.0	0.0	162.1	404.1	491.5	697.6	693.4	712.1
Financement possible 2009-11								
Dons programme (BM, BAD)	...		135.9	74.7	75.0			
Restructuration des arriérés	...			0.0	0.0			
Restructuration du service courant	...			277.5	258.3			
Club de Paris				138.0	140.1			
Après date butoir				65.2	65.2			
Avant date butoir				72.8	75.0			
Hors Club de Paris				1.8	4.1			
Commerciale (y.c. titres Brady)	...							
Rééchelonnement du service courant				137.7	114.0			
Ecart résiduel	...	0.0	26.2	53.6	162.4	697.6	693.4	712.1
dont: FMI-FRPC	...	0.0	26.2	51.9	51.7	25.9	0.0	0.0
Pour mémoire:								
Solde global (pourcentage du PIB)	-0.5	-0.4	-1.9	-1.0	-3.1	-4.7	-3.6	-3.9
Compte courant, y/c transferts publics (pourcentage du PIB)	-0.7	2.4	2.7	-0.2	-2.1	-3.4	-4.7	-4.7
Compte courant, n/c transferts publics (pourcentage du PIB)	-1.5	1.0	2.1	-0.3	-2.9	-4.3	-5.6	-5.6
Balance commerciale (pourcentage du PIB)	12.9	14.0	14.7	12.4	9.8	8.5	7.1	7.0
Exportations de cacao (milliers de tonnes)	1,111	1,124	1,141	1,158	1,193	1,229	1,265	1,303
Prix du cacao à l'export, f.o.b (FCFA francs/kg)	855	1,008	1,105	997	831	750	753	758
Réserves officielles brutes								
(mois d'importations de biens et services)	3.4	3.2	4.2	4.6	4.4	4.1	3.9	3.7
Encours d'arriérés non apurés (fin d'année)	2,050	2,466	0	0	0	0	0	0
Service dette publique extérieure (pourcentage exportations biens&services)	8.5	8.8	8.8	7.5	7.1	6.3	5.0	4.5
PIB nominal	9,487	10,485	10,925	11,600	12,405	13,374	14,536	15,842
Taux de change nominal (FCFA/US\$; moyenne de la période)	479	446						

Sources: Autorités ivoiriennes; estimations et prévisions du FMI.

Tableau 5. Côte d'Ivoire: Scénario à moyen terme, 2007–14

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
		Prov.			Proj.			
Baseline scénario (Variation annuelle en pourcentage)								
Secteur réel								
Croissance du PIB réel	1.6	2.3	3.7	4.0	4.5	5.1	5.7	6.0
Déflateur du PIB	2.7	8.1	0.6	2.1	2.4	2.7	2.9	2.9
(Pourcentage du PIB)								
Investissement Brut	8.7	10.1	10.1	11.2	13.3	14.4	15.7	16.8
État	2.6	3.0	3.0	3.3	5.0	5.6	6.3	6.9
Hors admissions publiques	6.1	7.1	7.1	7.9	8.3	8.8	9.4	9.9
Épargne intérieure brute	14.6	17.9	19.1	17.7	17.0	16.6	16.1	17.0
État	2.8	2.1	2.4	2.9	2.6	3.1	3.3	3.4
Hors admissions publiques	11.8	15.7	16.7	14.8	14.4	13.6	12.9	13.6
Secteur budgétaire								
Solde primaire de base	0.6	0.8	0.7	0.6	1.0	1.2	1.2	1.2
Solde global, y.c. dons, paiements base ordonnancement	-0.8	-0.4	-1.4	-1.6	-2.8	-3.2	-3.5	-3.9
(Pourcentage du PIB, sauf indication et contraire)								
Secteur extérieur								
Solde des transactions courantes (y.c. transferts officiels)	-0.7	2.4	2.7	-0.2	-2.1	-3.4	-4.7	-4.7
Solde transactions courantes (hors transferts officiels)	-1.5	1.0	2.1	-0.3	-2.9	-4.3	-5.6	-5.6
Dettes publiques extérieures	70.1	64.4	60.3	58.5	57.2	56.0	55.0	53.8
Hypothèses								
Prix pétrole brut (US\$ per baril)	71.1	97.0	61.5	76.5	79.5	81.0	83.0	84.8
Production pétrole brut (millions de barils)	17.4	16.5	17.9	17.5	18.3	19.0	20.0	20.5
Fèves cacao prix mondial (US\$ par kg)	1.96	2.57	2.70	2.40	2.00	1.80	1.75	1.75
Production cacao en milliers de tonnes	1,111	1,124	1,141	1,158	1,193	1,229	1,265	1,303
Scénario défavorable 1/ (Variation annuelle en pourcentage)								
Secteur réel								
Croissance du PIB réel				2.0	3.0	3.7	4.2	4.0
Déflateur du PIB				2.8	2.9	3.0	2.9	2.9
(Pourcentage du PIB)								
Investissement Brut				10.6	13.2	13.9	15.2	15.3
État				3.3	5.8	6.6	7.8	8.2
Hors admissions publiques				7.2	7.4	7.3	7.4	7.1
Épargne brute intérieure				16.4	14.6	13.9	12.6	13.2
État				2.1	1.1	1.0	1.3	0.8
Hors admissions publiques				14.3	13.6	12.9	11.3	12.5
Secteur Fiscal								
Solde primaire de base				-0.2	-1.3	-1.7	-1.9	-2.5
Solde global, y.c. dons, paiements base ordonnancement				-2.4	-5.2	-6.2	-7.0	-7.9
(Pourcentage du PIB, sauf indication contraire)								
Secteur extérieur								
Solde du compte courant (y.c. transferts officiels)				-2.1	-4.4	-5.5	-7.6	-6.9
Solde du compte courant (hors transferts officiels)				-2.3	-5.2	-6.5	-8.5	-7.9
Dettes publiques extérieures				59.5	58.9	58.2	58.0	57.9

Sources: Estimations des services du FMI.

1/ Par rapport au scénario de référence, le scénario alternatif défavorable suppose à partir de 2010 et au-delà :

- i) investissement privé de 1,5 point de PIB, la moitié correspondante à un recul de l'investissement direct étranger.
- ii) cours du cacao inférieur de 20%.
- iii) dépenses publiques (traitements et salaires, subventions, et dépenses en capital) non ajustées à un PIB plus faible.

Tableau 6. Côte d'Ivoire : Indicateurs de solidité financière du secteur bancaire, 2001–08

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
	(Pourcentage, fin de période)							
<b>Adéquation des fonds propres</b>								
Fonds propres réglementaires/actifs pondérés en fonction des risques/actifs	13.0	12.5	15.7	17.0	13.7	12.4	9.5	9.3
% de banques supérieur ou égal à 10	66.7	75.0	62.5	50.0	50.0	44.4	33.3	...
% de banques inférieur à 10 et supérieur à 6	6.7	18.8	31.3	37.5	25.0	27.8	22.2	...
% de banques au minimum de 6	26.7	6.3	6.3	12.5	25.0	27.8	44.4	...
Fonds propres (valeur nette) total des actifs 1/	7.2	8.3	9.7	9.4	8.8	8.9	6.0	5.9
<b>Qualité des actifs</b>								
Total prêts/total actifs	67.5	67.0	65.4	68.0	66.2	66.1	61.1	72.7
Créances improductives								
Créances improductives/total prêts bruts	19.3	21.3	25.1	26.2	21.0	20.0	21.5	19.5
Créances improductives moins provisionnement/total prêts	5.8	6.7	8.7	10.4	4.4	3.3	2.5	5.2
Taux de provisionnement	70.1	68.5	65.4	60.5	79.0	86.6	88.3	77.3
<b>Gestion</b>								
Frais de personnel/produit brut	22.2	22.2	22.8	20.5	21.3	23.0	20.4	...
Charges hors intérêts/produit brut	30.8	29.3	31.0	32.9	25.0	26.4	28.2	...
<b>Résultat et rentabilité</b>								
Produit net (en milliards de FCFA)	-3.7	5.9	4.5	8.1	3.2	15.0	23.1	46.4
Rentabilité des actifs	-0.3	0.4	0.6	0.6	0.3	1.1	0.9	1.6
Rentabilité des fonds propres	-2.7	4.5	3.0	5.1	2.3	10.0	14.8	16.3
Marge d'intérêt (points pourcentage)	6.7	7.6	7.9	7.8	7.7	7.9	...	7.2
<b>Liquidité</b>								
Actifs liquides/total des actifs (ratio de liquidité des actifs)	35.8	42.9	43.5	44.9	43.2	44.7	41.9	42.0
Actifs liquides/passifs à court terme	62.1	71.8	80.6	87.5	84.8	85.4	82.4	79.0
Total des prêts/dépôts de la clientèle	106.6	91.4	87.3	90.8	88.7	88.2	80.3	95.8
Actifs liquides/total des dépôts	54.8	57.3	57.0	58.9	54.7	59.1	55.0	55.4
<b>Pour mémoire</b>								
Côte d'Ivoire								
Nombre d'établissements financiers (y/c non-bancaires)	...	...	20	18	19	20	21	21
% dans le total des actifs de l'UEMOA	...	...	32.0	31.3	29.5	29.0	...	...
UEMOA								
Nombre d'établissements financiers (y/c non-bancaires)	...	86	87	93	114	112	...	...
Fonds propres pondérées en fonction des risques/actifs	...	11.7	10.6	11.4	11.8	8.5	6.2 2/	...
Créances improductives/total des prêts	...	20.0	19.7	20.7	19.8	18.5	...	...
Taux de provisionnement	...	65.9	67.7	61.1	66.8	62.5	...	...

Sources: BCEAO, Commission bancaire, APBEF-CI; et estimations des services du FMI.

1/ Fonds propres nets combinés divisés par actifs combinés du secteur bancaire.

2/ Estimations de juin 2007.

Tableau 7. Côte d'Ivoire : Encours de la dette extérieure, 2006–13

	2006		2007		2008		2009		2010	2011	2012	2013
	Encours Dette	dont: arriérés	Encours Dette	dont: arriérés	Encours Dette	dont: arriérés	Encours Dette Proj.	dont: arriérés Proj.	Encours Dette Proj.	Encours Dette Proj.	Encours Dette Proj.	Encours Dette Proj.
Encours de la dette, y/c arriérés	6,483.8	2,010.7	6,152.4	2,050.4	6,505.5	2,465.8	6,583.2	0.0	6,787.6	7,100.5	7,483.6	7,988.4
Multilatérales	1,883.9	430.6	1,806.4	503.4	1,574.4	291.1	1,208.5	0.0	1,138.0	1,057.2	983.4	941.3
FMI	87.9	0.0	92.0	0.0	95.6	0.0	84.7	0.0	70.1	37.4	6.9	0.0
Banque mondiale	1,205.0	190.3	1,137.7	226.0	870.9	0.0	822.6	0.0	794.5	768.4	740.0	711.1
Groupe de la BAD	468.4	215.5	470.8	263.6	438.8	251.4	166.8	0.0	150.5	137.2	125.9	122.2
Autres multilatérales	122.6	24.8	106.0	13.8	169.1	39.7	134.5	0.0	122.9	114.1	110.5	108.1
BCEAO	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Bilatérale Officielle	3,225.7	1,340.8	2,980.1	1,251.7	3,421.5	1,767.2	3,224.9	0.0	3,230.0	3,207.7	2,968.5	2,692.1
Club de Paris	3,184.4	1,340.8	2,945.7	1,251.5	3,382.2	1,766.3	3,188.4	0.0	3,194.8	3,176.1	2,941.0	2,668.6
Pré-date butoir	57.6	22.0	53.6	24.5	64.1	37.4	55.5	0.0	56.4	57.3	55.2	53.4
Rééchelonnée	1,935.9	685.5	1,724.4	533.4	1,907.2	719.5	1,733.4	0.0	1,950.8	1,768.4	1,672.4	1,589.3
Postdate butoir	1,190.9	633.3	1,167.7	693.6	1,410.9	1,009.4	1,399.6	0.0	1,187.6	1,350.5	1,213.4	1,025.9
Hors Club de Paris	41.3	0.0	34.4	0.2	39.3	0.9	36.5	0.0	35.2	31.6	27.5	23.5
Dette commerciale	1,374.2	239.3	1,365.9	295.3	1,509.6	407.5	1,528.3	0.0	1,487.4	1,478.1	1,260.4	1,038.1
Club de Londres	1,300.9	225.4	1,268.3	274.4	1,371.5	397.4	1,444.0	0.0	1,444.0	1,444.0	1,226.4	1,004.1
Autres privés	73.3	13.9	97.7	21.0	138.1	10.0	84.3	0.0	43.4	34.0	34.0	34.0
Dette nouvelle	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	621.5	0.0	932.1	1,357.6	2,271.4	3,316.9
Encours de la dette, y/c arriérés	71.4	22.1	64.8	21.6	62.0	23.5	60.3	0.0	58.5	57.2	56.0	55.0
Multilatérales	20.7	4.7	19.0	5.3	15.0	2.8	11.1	0.0	9.8	8.5	7.4	6.5
FMI	1.0	0.0	1.0	0.0	0.9	0.0	0.8	0.0	0.6	0.3	0.1	0.0
Banque centrale	13.3	2.1	12.0	2.4	8.3	0.0	7.5	0.0	6.8	6.2	5.5	4.9
BAD	5.2	2.4	5.0	2.8	4.2	2.4	1.5	0.0	1.3	1.1	0.9	0.8
Autres multilatérales	1.4	0.3	1.1	0.1	1.6	0.4	1.2	0.0	1.1	0.9	0.8	0.7
BCEAO	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Bilatérales	35.5	14.8	31.4	13.2	32.6	16.9	29.5	0.0	27.8	25.9	22.2	18.5
Club de Paris	35.1	14.8	31.0	13.2	32.3	16.8	29.2	0.0	27.5	25.6	22.0	18.4
Predate butoir	0.6	0.2	0.6	0.3	0.6	0.4	0.5	0.0	0.5	0.5	0.4	0.4
Rééchelonnée	21.3	7.5	18.2	5.6	18.2	6.9	15.9	0.0	16.8	14.3	12.5	10.9
Postdate butoir	13.1	7.0	12.3	7.3	13.5	9.6	12.8	0.0	10.2	10.9	9.1	7.1
Hors Club de Paris	0.5	0.0	0.4	0.0	0.4	0.0	0.3	0.0	0.3	0.3	0.2	0.2
Dette commerciale	15.1	2.6	14.4	3.1	14.4	3.9	14.0	0.0	12.8	11.9	9.4	7.1
Club de Londres	14.3	2.5	13.4	2.9	13.1	3.8	13.2	0.0	12.4	11.6	9.2	6.9
Autres privés	0.8	0.2	1.0	0.2	1.3	0.1	0.8	0.0	0.4	0.3	0.3	0.2
Nouvelle dette	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	5.7	0.0	8.0	10.9	17.0	22.8
Pour mémoire:												
PIB nominal (milliards de F CFA)	9,081	9,081	9,487	9,487	10,485	10,485	10,925	10,925	11,600	12,405	13,374	14,536

Sources : Autorités ivoiriennes; estimations et prévisions des services du FMI.

Tableau 8: Service courant de la dette extérieure, 2006-13

(Milliards de FCFA, sauf indication contraire)

	2006			2007			2008			2009			2010			2011			2012			2013		
	Principal	Intérêts	Total	Principal	Intérêts	Total	Principal	Intérêts	Total	Principal Proj.	Intérêts Proj.	Total Proj.	Principal Proj.	Intérêts Proj.	Total Proj.	Principal Proj.	Intérêts Proj.	Total Proj.	Principal Proj.	Intérêts Proj.	Total Proj.	Principal Proj.	Intérêts Proj.	Total Proj.
Service de la dette (prévisionnel)	276.5	120.0	396.5	280.7	104.4	385.0	304.0	123.9	427.9	105.5	65.8	171.3	121.0	61.6	182.6	157.6	59.6	217.2	558.7	176.3	735.0	568.8	157.7	726.5
Multilatérales	128.3	26.6	154.9	97.3	19.8	117.1	112.0	35.7	147.6	93.4	17.1	110.5	70.5	12.9	83.3	80.9	10.8	91.6	78.4	10.3	88.6	46.6	9.0	55.6
FMI	30.8	0.5	31.3	25.6	0.4	26.0	24.2	0.4	24.6	10.9	0.5	11.4	14.6	0.4	15.0	32.7	0.3	33.0	30.5	0.1	30.6	6.9	0.0	7.0
Banque mondiale	52.5	13.5	66.0	38.7	10.2	48.9	46.8	12.0	58.7	48.3	8.9	57.2	28.0	7.4	35.5	26.1	7.1	33.2	28.4	6.8	35.3	28.9	6.7	35.6
BAD	35.7	10.5	46.2	33.1	7.6	40.6	28.5	21.5	49.9	20.7	4.2	24.9	16.2	3.1	19.3	13.3	2.3	15.6	11.3	1.6	12.9	3.7	1.1	4.8
Autres multilatérales	9.3	2.0	11.3	0.0	1.6	1.6	12.6	1.8	14.4	13.4	3.6	17.0	11.6	1.9	13.5	8.7	1.1	9.9	8.1	0.8	9.0	7.0	0.5	7.5
Bilatérale Officielle	134.3	70.9	205.2	123.4	57.5	180.9	103.5	59.2	162.6	12.1	2.2	14.4	50.5	2.3	52.8	76.7	2.4	79.1	239.2	104.0	343.2	276.4	96.1	372.5
Club de Paris	133.3	70.7	204.0	111.2	57.2	168.5	102.3	58.6	160.9	12.1	2.0	14.1	50.5	2.1	52.6	76.7	2.2	78.9	235.1	103.1	338.3	272.4	95.3	367.7
Pré-date butoir	4.5	0.8	5.2	5.6	0.5	6.1	2.6	0.4	3.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	2.0	1.1	3.1	1.8	1.1	2.8
Rééchelonnée	41.7	49.6	91.3	30.0	42.3	72.4	19.8	46.8	66.6	0.0	1.3	1.3	0.0	1.4	1.4	0.0	1.5	1.5	56.6	74.1	130.6	58.8	71.2	130.0
Postdate butoir	87.1	20.3	107.4	75.6	14.4	90.0	79.9	11.4	91.3	12.1	0.6	12.8	50.5	0.6	51.1	76.7	0.6	77.4	176.5	27.9	204.5	211.8	23.0	234.8
Hors Club de Paris	1.0	0.2	1.2	12.2	0.3	12.5	1.2	0.6	1.7	0.0	0.2	0.2	0.0	0.2	0.2	0.0	0.2	0.2	4.1	0.9	4.9	4.0	0.8	4.9
Dette commerciale	13.9	22.5	36.4	59.9	27.1	87.0	88.5	29.1	117.6	0.0	46.4	46.4	0.0	46.4	46.4	0.0	46.4	46.4	241.1	62.0	303.1	245.8	52.6	298.4
Club de Londres	13.4	22.3	35.7	35.5	23.7	59.2	44.0	24.3	68.3	0.0	37.0	37.0	0.0	37.0	37.0	0.0	37.0	37.0	217.6	54.5	272.2	222.3	47.0	269.3
Autres privés	0.5	0.2	0.6	24.4	3.4	27.8	44.5	4.8	49.4	0.0	9.4	9.4	0.0	9.4	9.4	0.0	9.4	9.4	23.5	7.5	31.0	23.5	5.6	29.1
Pour mémoire:																								
Service dette (pourcentage du PIB)	3.0	1.3	4.4	3.0	1.1	4.1	2.9	1.2	4.1	1.0	0.6	1.6	1.0	0.5	1.6	1.3	0.5	1.8	4.2	1.3	5.5	3.9	1.1	5.0
PIB nominal	9,081	9,081	9,081	9,487	9,487	9,487	10,485	10,485	10,485	10,925	10,925	10,925	11,600	11,600	11,600	12,405	12,405	12,405	13,374	13,374	13,374	14,536	14,536	14,536

Source: Autorités ivoiriennes.

Tableau 9. Côte d'Ivoire: Critères de réalisation et repères indicatifs, FRPC en 2009 1/

(Milliards de francs CFA)

	2008	2009							
	Déc.	Mars		Critère de Performance	Juin		Sept.		Déc.
	Actual	Repère indicatif	Actual		CP ajusté	CP ajusté et corrigé	Actual	Repère indicatif	Critère de Performance
Critères de performance									
Plancher sur le solde budgétaire global (y/c dons) 2/	-61.0	-13.8	13.7	-16.2	-28.2	-72.5	-57.2	-71.8	-137.9
Plafond pour le financement intérieur net (y/c les titres UMEOA) 3/	171.4	30.4	12.0	31.8	43.8	88.2	31.7	77.2	149.6
Plafond pour les nouveaux emprunts extérieurs non concessionnels 4/		0.0	0.0	0.0			0.0	0.0	0.0
Plafond pour l'accumulation de nouveaux arriérés extérieurs 5/		0.0	0.0	0.0			7.5	0.0	0.0
Plafond pour l'accumulation de nouveaux arriérés intérieurs		0.0	106.8	0.0			0.0	0.0	0.0
Plafond pour les dépenses extra-budgetaires 5/		0.0	0.0	0.0			0.0	0.0	0.0
Repères indicatifs									
Plancher sur le solde primaire de base	33.1	10.2	71.2	68.1		23.8	39.9	91.3	93.3
Plafond sur les dépenses par procédures d'avances		25.0	3.6	50.0			22.0	65.0	82.2
Plancher pour les dépenses "pro-pauvres" 6/	726.8	200.5	156.9	398.1			390.0	614.2	838.8
Plancher pour le remboursement caisse net (+) des arriérés de paiement intérieurs de l'État	-104.8	12.0	28.6	30.0			52.7	40.0	60.0
Recettes budgétaires de l'État	1976.8	420.2	453.2	959.1			1003.7	1495.8	2080.9
Masse salariale de l'État	711.7	175.4	176.9	328.1		372.5	388.0	544.2	745.0
Pour mémoire:									
Créances nettes du système bancaire sur l'État (définition BCEAO, y/c CECIP) 7/		-0.4	4.0	53.3		75.5	47.9	48.3	104.0
Dons programme		16.0	0.0	21.0			6.0	23.0	32.7
Prêts programme		0.0	0.0	0.0			0.0	0.0	0.0
Dons projet		12.7	3.1	12.7			22.9	27.6	48.2
Prêts projet		2.7	3.1	10.7			18.7	20.8	43.5

1/ Variation cumulée à compter du début d'année, sauf indication contraire. Voir Protocole d'accord technique (PAT) pour des définitions détaillées, y compris pour les ajusteurs.

2/ Ce plancher sera ajusté (i) à la baisse (à la hausse) pour les prêts projet extérieurs plus élevés (moins élevés) que programmé, (ii) à la baisse pour les prêts programme plus élevés que programmé, (iii) à la baisse pour des dons programme moins élevés que programmé, jusqu'à un maximum de 40 milliards de FCFA, et (iv) à la hausse pour un déficit de prêts programme de plus de 40 milliards de FCFA.

3/ Ce critère de réalisation concerne les émissions par le Gouvernement de tout instrument de dette (en FCFA) aux créanciers intérieurs sur le marché de l'UMEOA et les emprunts auprès de la BCEAO. Le plafond exclut les arriérés intérieurs ainsi que leur titrisation, les accords de rééchelonnement de la dette de l'Etat et les nouveaux emprunts-projet auprès des banques régionales de développement (BOAD, BIDC). Au cas où les dons programme et les prêts programme sont inférieurs au montant programmé, le plafond sera ajusté à la hausse d'autant jusqu'à un maximum de 40 milliards de FCFA. Le plafond inclut une marge de 25 milliards de FCFA au-delà du flux net cumulatif projeté pour chaque période (voir PAT).

4/ Critère de réalisation continu sur tout emprunt extérieur non-concessionnel tel que définit dans la PAT. Ce plafond ne s'applique pas aux crédits commerciaux normaux liés à des opérations d'importations et ayant une échéance de moins d'un an, aux accords de rééchelonnement, aux emprunts auprès des banques régionales de développement BOAD et B IDC jusqu'à hauteur de l'équivalent de 25 et 20 milliards de FCFA, respectivement, aux tirages sur les ressources du FMI et aux émissions d'emprunts en FCFA sur le marché financier de l'UMEOA (voir PAT).

5/ Critère de réalisation continu (voir PAT).

6/ Comprend les dépenses "pro-pauvres", telles que définies par la codification du Système Intégré de Gestion des Finances Publiques (SIGFIP), voir tableau 1 du PAT.

7/ Les créances nettes du système bancaire sur l'Etat représentent la différence entre les dettes de l'Etat et ses créances sur la BCEAO et les banques commerciales, telle que définie dans le PAT.

Tableau 10. Côte d'Ivoire: Conditionnalité structurelle, 2009

Mesures	Échéance Repères Structurelles (RS)	Importance macroéconomique	État d'avancement
<b>Actions préalables</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>Éliminer les arriérés envers les institutions multilatérales (septembre/octobre 2009) et rester à jour concernant le service de la dette ; produire mensuellement une situation de trésorerie qui intègre le règlement du service de la dette multilatérale.</li> </ul>	1ère situation mi-octobre 2009	Améliorer le service de la trésorerie. Entretien de relations financières normales avec les créanciers externes et les institutions.	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Informier l'ensemble des créanciers par annonce publique de la stratégie et état des négociations en vue de la restructuration de la dette extérieure.</li> </ul>		Renforcer la transparence et la confiance des partenaires	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Prendre les textes réduisant le DUS de 220 FCFA à 210 FCFA et le droit d'enregistrement sur le cacao et le café de 10% à 5%.</li> </ul>	septembre 2009	Améliorer la situation financière des paysans cacaoyers et l'entretien des plantations	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Fournir aux services du FMI des copies du rapport d'audit provisoire de la dette à PFO et des contrats issus de la conversion des cinq conventions de grands travaux conformes au Code des marchés publics.</li> </ul>		Améliorer la transparence de la dépense	
<b>Repères structurels pour fin 2009</b>	<b>RS</b> fin septembre 2009	Améliorer la transparence et les recettes	
<b>Politique fiscale / administration fiscale (2009)</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>Élimination de la pratique du paiement par avance du Droit Unique de Sortie (DUS) sur le café/cacao et de toute autre taxe.</li> </ul>	<b>RS</b> Continu	Améliorer la bonne gouvernance et assurer à l'État des coûts de financement proche des conditions de marché.	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Achever l'inventaire de toutes les recettes des services des ministères (MEFP ¶ 26).</li> </ul>	<b>RS</b> fin juin 2009	Améliorer la bonne gouvernance et la transparence	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Adoption d'un plan de rationalisation des exonérations, y compris les régimes liés à la crise (en accord avec l'assistance technique du FMI), pour adoption dans le budget 2010 (MEFP ¶ 26).</li> </ul>	<b>RS</b> fin septembre 2009	Améliorer la transparence et diminuer les distorsions ; améliorer les recettes	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Mise en œuvre du module informatique de transit de SYDAM (ASYCUDA) entre le Port d'Abidjan et les 3 principaux postes frontaliers.</li> </ul>	<b>RS</b> fin septembre 2009	Améliorer la transparence et les recettes	



Tableau 10. Côte d'Ivoire: Conditionnalité structurelle, 2009 (fin)

Mesures	Échéance Repères Structurelles	Importance macroéconomique	État d'avancement
<ul style="list-style-type: none"> <li>Réduire le niveau de crédits de TVA vérifiés et validés qui restent à rembourser à 10 milliards de FCFA ou moins à fin 2009, et ne pas dépasser ce plafond en 2010.</li> </ul>	<b>RS</b> continu	Améliorer le climat des affaires et la confiance des entreprises	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Mettre fin aux exonérations sur le riz importé.</li> </ul>	à compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2010	Rationaliser les exonérations fiscales ; améliorer les recettes	
<b>Gestion des dépenses publiques (2009)</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>Adoption par le Gouvernement du Budget 2010 retraçant tous les prélèvements parafiscaux liés aux investissements du secteur café/cacao (MEFP encadré 3).</li> </ul>	<b>RS</b> fin novembre 2009	Améliorer la bonne gouvernance et la transparence	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Publication dans un délai de 45 jours des états d'exécution budgétaire trimestriel incluant les dépenses affectées à la lutte contre la pauvreté (MEFP ¶ 24).</li> </ul>	<b>RS</b> chaque trimestre	Améliorer le suivi et la transparence de l'exécution budgétaire	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Soumission du projet de Loi de règlements 2008 à la Chambre des Comptes pour sa certification (MEFP ¶ 21).</li> </ul>	<b>RS</b> fin octobre 2009	Améliorer la transparence et le contrôle à <i>posteriori</i> du budget et de son exécution	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Élaboration du Cadre de Dépenses à Moyen Terme (CDMT) pour les ministères de l'éducation et de la santé (MEFP ¶ 25).</li> </ul>	<b>RS</b> fin octobre 2009	Mettre en place une stratégie sociale à moyen terme conforme au DSRP et cohérente avec le cadrage budgétaire.	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Produire un rapport incluant différents scénarios en vue de réduire la subvention d'électricité en 2010 à 50 milliards de FCFA, y compris la réduction projetée du coût du gaz et l'augmentation des tarifs.</li> </ul>	<b>RS</b> fin 2009	Améliorer le déficit du secteur électrique et réduire les subventions de l'État	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Adopter le plan de réforme de la CNPS et l'arrêté de création du Comité interministériel en charge du suivi de la réforme de la CGRAE.</li> </ul>	<b>RS</b> fin 2009	Améliorer le déficit du secteur électrique et réduire les subventions de l'État	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Ne pas injecter de ressources publiques nouvelles dans les deux banques en difficulté.</li> </ul>	<b>RS</b> continu	Améliorer la bonne gouvernance et la gestion du secteur financier	

Tableau 11a. Côte d'Ivoire : Opérations financières de l'État, 2007-14 1/  
(Milliards de francs CFA, sauf indication contraire)

	2007	2008	2009				2010	2011	2012	2013	2014		
			Q1 Prog.	Q1 Est.	Q2 Prog.	Q2 Est.						Q4 Prog.	Q4 Proj.
Recettes totales et dons	1,871.2	2,156.2	448.9	456.3	992.7	1,035.6	2,161.8	2,226.0	2,262.8	2,553.1	2,823.7	3,154.8	3,498.6
Recettes totales	1,817.6	1,976.8	420.2	453.2	959.1	1,003.7	2,080.9	2,145.0	2,227.0	2,428.4	2,671.5	2,979.4	3,307.4
Recettes fiscales	1,468.1	1,638.0	373.3	401.3	852.3	907.7	1,771.6	1,898.6	1,975.0	2,098.2	2,315.6	2,569.9	2,848.8
Impôts directs	425.2	541.7	86.4	90.7	273.7	296.8	504.6	566.3	608.4	677.3	730.2	801.8	886.1
dont: taxes sur bénéfices pétroliers	66.8	138.6	12.9	17.7	27.7	50.0	67.2	124.0	131.0	83.6	90.1	91.5	96.2
Impôts indirects	1,042.9	1,096.3	287.0	310.6	578.6	610.9	1,267.0	1,332.3	1,366.6	1,420.9	1,585.5	1,768.1	1,962.7
Recettes non fiscales	349.5	338.8	46.9	51.9	106.7	96.1	309.3	246.4	252.0	330.2	355.9	409.5	458.6
Cotisations au titre de la sécurité sociale	129.6	141.4	35.6	36.8	49.4	75.1	150.6	150.6	159.5	174.9	188.6	234.0	270.9
Revenu du gaz et du pétrole	66.9	138.6	5.9	0.0	17.1	0.0	67.2	0.0	0.0	83.6	90.1	91.5	96.2
Autres	153.0	58.8	5.4	15.1	40.3	21.0	91.5	95.7	92.5	71.7	77.3	84.0	91.5
dont: dividendes PETROCI	13.6	27.0	0.0	0.0	20.0	0.0	35.0	35.0	35.0	16.7	18.0	18.3	19.2
dont: déchets toxiques	76.3	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Dons	53.6	179.5	28.7	3.1	33.7	31.9	80.9	81.0	35.8	124.7	152.2	175.4	191.2
Projets	43.6	38.8	12.7	3.1	12.7	22.9	48.2	48.2	10.6	112.7	152.2	175.4	191.2
Programmes (y.c. ceux liés à la crise) 3/	10.0	140.7	16.0	0.0	21.0	9.0	32.7	32.8	25.2	12.0	0.0	0.0	0.0
Dépenses totales	1,944.9	2,217.2	462.7	442.6	1,008.9	1,092.8	2,299.7	2,375.8	2,443.0	2,898.3	3,245.1	3,668.2	4,112.0
Dépenses courantes	1,666.8	1,879.9	432.6	415.8	878.5	962.8	1,953.1	2,042.2	2,056.7	2,268.8	2,478.9	2,729.9	3,001.1
Salaires et traitements	640.3	711.7	175.4	176.9	328.1	388.0	745.0	749.0	814.1	850.9	904.0	968.0	1,055.0
Prestations de sécurité sociale	182.7	188.6	49.5	53.6	99.0	101.0	198.0	198.0	206.4	241.5	260.3	283.0	340.1
Subv. et autres transferts courants (y.c. éducation et santé)	157.5	164.7	34.2	29.1	78.7	108.0	189.9	228.2	226.8	280.1	302.0	313.7	341.9
dont: Restructuration banque Versus			7.0	7.0	7.0	7.0	7.0	7.0	-1.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Autres dépenses courantes	447.0	504.3	93.7	84.0	199.4	219.4	451.1	492.1	506.2	658.5	743.3	886.6	966.2
dont: dépenses de souveraineté	224.1	249.4	37.3	44.8	78.2	92.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
dont: déchets toxiques	27.8	7.7	0.0	1.0	0.0	2.4	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
dont: restructuration banque BFA			6.0	6.0	6.0	6.0	6.0	6.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Dépenses liées à la crise	73.1	122.5	42.0	18.8	78.6	61.4	148.7	168.8	109.8	18.8	0.0	0.0	0.0
Intérêts exigibles	166.2	188.1	37.8	53.4	94.6	83.9	220.4	206.0	193.4	219.0	269.3	278.6	297.9
Dette intérieure	50.9	64.5	3.4	10.1	11.6	20.3	32.2	46.2	29.0	53.2	53.2	53.2	60.5
Dette extérieure	115.3	123.6	34.4	43.3	83.0	64.7	188.2	159.8	164.4	165.8	216.1	225.1	237.0
Avant rééchelonnement/refinancement			0.0	0.0	0.0	0.0	91.3	102.5	97.0	89.0	82.8	78.5	73.8
Sur financements nouveaux			0.0	0.0	0.0	0.0	96.9	57.3	67.4	76.8	133.3	146.6	163.2
dont: sur rééchelonnement			48.7	48.7	48.7	48.7	88.3	48.7	48.7	48.9	92.6	78.5	63.7
dont: autres			0.0	0.0	0.0	0.0	8.6	8.6	18.6	28.0	40.7	68.1	99.5
Dépenses d'investissement	249.3	319.6	27.6	19.8	116.4	107.8	327.5	329.6	381.3	614.9	751.6	922.5	1,093.5
Financées sur ressources intérieures	183.2	230.3	9.7	8.6	88.1	77.2	225.8	227.9	280.7	245.5	291.4	331.3	403.4
Finances sur ressources extérieures	66.1	77.7	14.9	6.2	23.3	25.5	91.7	91.7	85.6	369.4	460.2	591.2	690.1
Prêts nets	28.8	17.7	2.5	7.0	14.0	6.1	19.1	4.0	5.0	14.6	14.6	15.9	17.3
dont: Restructuration banque Versus			0.0	0.0	0.0	0.0	15.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
dont: Restructuration banque BFA			0.0	0.0	0.0	0.0	-6.0	-6.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Solde primaire de base 2/	56.4	33.1	10.2	71.2	68.1	39.9	93.3	76.9	73.0	118.5	155.8	181.0	183.5
Solde global, y/c dons 1/ 3/	-73.8	-61.0	-13.8	13.7	-16.2	-57.2	-137.9	-149.8	-180.2	-345.2	-421.4	-513.4	-613.4
Solde global, dons n/c 1/ 3/	-127.4	-240.4	-42.5	10.6	-49.8	-89.1	-218.8	-230.8	-216.0	-469.9	-573.6	-688.8	-804.6
Variation des arriérés intérieurs (service de la dette n/c)	-164.3	104.8	-12.0	-53.4	-30.0	-154.6	-60.0	-67.4	-55.0	-70.0	-30.0	-31.5	0.0
Variation des arriérés extérieurs	92.4	30.1	-93.6	-61.2	-1,035.1	-47.7	-1,035.1	-1,132.5	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Apurement des arriérés	-8.3	-55.2	0.0	0.0	-1,035.1	0.0	-1,035.1	-1,132.5	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Accumulation de nouveaux arriérés	100.7	85.2	0.0	0.0	0.0	49.9	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Solde global (base caisse)	-145.7	73.9	-119.4	-100.9	-1,081.3	-259.5	-1,233.0	-1,349.7	-235.2	-415.2	-451.4	-544.9	-613.4

Tableau 11a. Côte d'Ivoire : Opérations financières de l'État, 2007-14 1/ (fin)  
(en milliards de francs CFA, sauf indication contraire)

	2007	2008	2009					2010	2011	2012	2013	2014	
			Q1 Prog.	Q1 Est.	Q2 Prog.	Q2 Est.	Q4 Prog.						Q4 Proj.
Financement	145.7	-73.9	119.4	100.9	1,081.3	259.5	1,233.0	1,349.7	235.2	415.2	451.4	544.9	613.4
Financement intérieur	102.6	107.3	-15.5	29.0	-101.8	22.4	-1.8	99.2	20.6	-32.7	-30.5	-6.9	0.0
Financement bancaire (net)	85.9	-25.0	-23.9	8.8	-44.6	47.9	18.5	209.7	25.8	-32.7	-30.5	-6.9	0.0
Utilisation nette des ressources du Fonds 6/	4.1	3.6	-10.9	0.0	-10.9	54.7	-10.9	54.7	-14.6	-32.7	-30.5	-6.9	0.0
Banque centrale (net)	-19.3	39.2	-8.0	-13.1	-12.0	-19.4	-19.7	134.3	-20.3	0.0	0.0	0.0	0.0
Banques commerciales (nets) par les banques locales 5/ dont: Restructuration banque Versus	101.1	-67.8	-5.0	21.9	-21.7	12.6	49.1	20.7	60.7	0.0	0.0	0.0	0.0
Financement non bancaire (net)	16.7	132.3	8.4	20.2	-57.2	-25.5	-20.4	-110.5	-5.1	0.0	0.0	0.0	0.0
Financement extérieur	43.1	-181.1	-26.9	-39.5	-1,440.6	27.5	-1,526.5	1,088.4	-189.6	-43.7	-215.7	-141.5	-98.7
Consolidation (titres)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Prêts projets	22.5	38.9	2.7	3.1	10.7	18.7	43.5	43.5	75.0	256.7	308.0	415.8	498.9
Prêts programmes	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Financement UEMOA	69.2	76.2	21.0	21.0	21.0	21.0	40.9	21.0	35.2	0.0	0.0	0.0	0.0
Amortissement dû, y.c. Club de Londres	-222.9	-282.1	-36.7	-51.5	-124.2	-108.4	-277.3	-311.6	-299.7	-300.3	-523.7	-557.3	-597.6
Amortissement dû, autres	-24.4	-44.5	-1.0	-0.6	-24.4	-0.5	-43.2	-53.9	-40.9	-9.3	0.0	0.0	0.0
Variations des arriérés extérieurs (principal)	174.3	-4.8	60.0	62.2	-1,333.6	100.0	-1,333.6	-1,351.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Apurement des arriérés	-0.3	-171.5	0.0	0.0	-1,333.6	0.0	-1,333.6	-1,351.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Accumulation de nouveaux arriérés	174.6	166.7	60.0	62.2	0.0	100.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Allègement et rééchelonnement de la dette Publique, y.c. club de Paris Commerciale (y.c. Club de Londres) dont: apurement d'arriérés de la BAD Autres	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	2,686.6	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
								1,930.1					
								539.1					
								183.9					
								33.4					
Ecart de financement	0.0	0.0	161.8	111.4	2,623.7	209.6	2,761.4	162.1	404.1	491.5	697.6	693.4	712.1
Financements possibles 2009-11													
Dons programme (BM, BAD)							351.8	135.9	74.7	75.0	0.0	0.0	0.0
Support budgétaire BM							112.1	71.9					
dont: apurement arriérés BAD							171.4						
Support budgétaire BAD							68.3	64.0					
Restructuration des arriérés 4/ BEI							2,102.7						
Restructuration club de Paris							34.2						
Postdate butoir							1,688.6						
Pre-date butoir							956.8						
Rééchelonnement arriérés commerciaux (y.c. Club de Londres)							731.8						
Restructuration du service courant 4/ Restructuration - Bilatéraux							379.8						
dont: Restructuration Club de Paris							221.3	277.5	258.3				
dont: service courant après date butoir							221.3	139.8	144.3				
dont: service courant avant date butoir							143.4	138.0	140.1				
Rééchelonnement service courant commercial (y.c. Club de Londres)							76.4	65.2	65.2				
							67.0	72.8	75.0				
							77.9	137.7	114.0				
PIB nominal	9,487	10,485					10,925	10,925	11,600	12,405	13,374	14,536	15,842.0
Dette intérieure (y/c dette financière)	1,024	1,166					1,104	1,143	1,098	1,028	998	967	1,101
dont: arriérés7/	240	279					219	212	132	62	32	0	0
Dette extérieure	6,152	6,506					5,872	6,620	6,866	7,192	7,552	8,033	8,549
dont: arriérés7/	2,050	2,466					0	0	0	0	0	0	0
Dépenses pro-pauvres	563.8	726.8					838.8	838.8	967.0	1,069.7	1,222.2	1,408.2	1,627.7
dont: Education	345.0	496.9					536.6	536.6	619.0	681.1	771.1	880.0	1,007.0
dont: Santé	88.8	98.3					118.8	118.8	137.3	155.5	184.8	221.5	266.1
Dépenses militaires	151.2	154.0					...	...	...	...	...	...	...

Sources: Autorités ivoiriennes; estimations et prévisions du FMI.

1/ Sur base ordonnancements.

2/ Recettes totales (hors dons) moins dépenses nettes d'intérêts programmés et dépenses d'investissement financées sur ressources extérieures.

3/ Les dons programme et dons d'apurement d'arriérés sont « sous la ligne » en 2009.

4/ Basé sur traitement standard de dette Club de Paris et Londres rééchelonnable dans le cadre PPTE.

5/ Suppose accès de 90% ; 24% dès approbation, et 6 tranches égales de 11% de la quote-part.

6/ Variations des stocks y compris réductions par titrisation et compensation avec secteur électrique.

7/ Variations de stocks reflètent aussi les valuations de change.

Tableau 11b. Côte d'Ivoire : Opérations financières de l'État, 2007–14 1/

(Pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	2007	2008	2009		2010	2011	2012	2013	2014
			Q4 Prog.	Q4 Proj.					
Recettes totales et dons	19.7	20.6	19.8	20.4	19.5	20.6	21.1	21.7	22.1
Recettes totales	19.2	18.9	19.0	19.6	19.2	19.6	20.0	20.5	20.9
dont: revenus non pétroliers	17.6	16.0	17.5	18.2	17.8	18.1	18.5	19.1	19.5
Recettes fiscales	15.5	15.6	16.2	17.4	17.0	16.9	17.3	17.7	18.0
Impôts directs	4.5	5.2	4.6	5.2	5.2	5.5	5.5	5.5	5.6
dont: taxes sur les profits pétroliers	0.7	1.3	0.6	1.1	1.1	0.7	0.7	0.6	0.6
Impôts indirects	11.0	10.5	11.6	12.2	11.8	11.5	11.9	12.2	12.4
Recettes non fiscales	3.7	3.2	2.8	2.3	2.2	2.7	2.7	2.8	2.9
Cotisations au titre de la sécurité sociale	1.4	1.3	1.4	1.4	1.4	1.4	1.4	1.6	1.7
Revenu du pétrole et de gaz	0.7	1.3	0.6	0.0	0.0	0.7	0.7	0.6	0.6
Autres	1.6	0.6	0.8	0.9	0.8	0.6	0.6	0.6	0.6
dont: dividendes PETROCI	0.1	0.3	0.3	0.3	0.3	0.1	0.1	0.1	0.1
dont: déchets toxiques	0.8	0.0							
Dons	0.6	1.7	0.7	0.7	0.3	1.0	1.1	1.2	1.2
Projets et programmes	0.5	0.4	0.4	0.4	0.1	0.9	1.1	1.2	1.2
Programmes (y.c. ceux liés à la crise) 3/	0.1	1.3	0.3	0.3	0.2	0.1	0.0	0.0	0.0
Dépenses totales	20.5	21.1	21.0	21.7	21.1	23.4	24.3	25.2	26.0
Dépenses courantes	17.6	17.9	17.9	18.7	17.7	18.3	18.5	18.8	18.9
Salaires et traitements	6.7	6.8	6.8	6.9	7.0	6.9	6.8	6.7	6.7
Prestations de sécurité sociale	1.9	1.8	1.8	1.8	1.8	1.9	1.9	1.9	2.1
Subventions et autres transferts courants	1.7	1.6	1.7	2.1	2.0	2.3	2.3	2.2	2.2
Autres dépenses courantes	4.7	4.8	4.1	4.5	4.4	5.3	5.6	6.1	6.1
dont: dépenses de souveraineté	2.4	2.4	...	...	...	...	...	...	...
dont: déchets toxiques	0.3	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Dépenses liées à la crise	0.8	1.2	1.4	1.5	0.9	0.2	0.0	0.0	0.0
Intérêt dû	1.8	1.8	2.0	1.9	1.7	1.8	2.0	1.9	1.9
Dettes intérieures	0.5	0.6	0.3	0.4	0.2	0.4	0.4	0.4	0.4
Dettes extérieures	1.2	1.2	1.7	1.5	1.4	1.3	1.6	1.5	1.5
Avant rééchelonnement/refinancement			0.8	0.9	0.8	0.7	0.6		
Sur financements nouveaux			0.9	0.5	0.6	0.6	1.0		
dont: sur rééchelonnement			0.8	0.4	0.4	0.4	0.7		
dont: autres			0.1	0.1	0.2	0.2	0.3	0.5	0.4
Dépenses d'investissement	2.6	3.0	3.0	3.0	3.3	5.0	5.6	6.3	6.9
Financées sur ressources intérieures	1.9	2.2	2.1	2.1	2.4	2.0	2.2	2.3	2.5
Financées sur ressources extérieures	0.7	0.7	0.8	0.8	0.7	3.0	3.4	4.1	4.4
Prêts nets	0.3	0.2	0.2	0.0	0.0	0.1	0.1	0.1	0.1
Solde primaire de base 2/	0.6	0.3	0.9	0.7	0.6	1.0	1.2	1.2	1.2
Solde global, y/c dons 1/ 3/	-0.8	-0.6	-1.3	-1.4	-1.6	-2.8	-3.2	-3.5	-3.9
Solde global, dons n/c 1/ 3/	-1.3	-2.3	-2.0	-2.1	-1.9	-3.8	-4.3	-4.7	-5.1
Variation des arriérés intérieurs	-1.7	1.0	-0.5	-0.6	-0.5	-0.6	-0.2	-0.2	0.0
Variation des arriérés extérieurs 3/	1.0	0.3	-9.5	-10.4	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Solde global (base caisse)	-1.5	0.7	-11.3	-12.4	-2.0	-3.3	-3.4	-3.7	-3.9

Tableau 11b. Côte d'Ivoire : Opérations financières de l'État 2007-14/ (fin)  
(en pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	2007	2008	2009		2010	2011	2012	2013	2014
			Q4	Q4					
			Prog.	Proj.					
							Proj.		
Financement intérieur	1.5	-0.7	11.3	12.4	2.0	3.3	3.4	3.7	3.9
Financement bancaire (net)	1.1	1.0	0.0	0.9	0.2	-0.3	-0.2	0.0	0.0
Utilisation nette des ressources du Fonds	0.9	-0.2	0.2	1.9	0.2	-0.3	-0.2	0.0	0.0
Banque centrale (net)	0.0	0.0	-0.1	0.5	-0.1	-0.3	-0.2	0.0	0.0
Banques commercial (nets)	-0.2	0.4	-0.2	1.2	-0.2	0.0	0.0	0.0	0.0
Financement non bancaire (net)	1.1	-0.6	0.4	0.2	0.5	0.0	0.0	0.0	0.0
Financement extérieur	0.2	1.3	-0.2	-1.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Consolidation (titres)	0.5	-1.7	-14.0	10.0	-1.6	-0.4	-1.6	-1.0	-0.6
Prêts aux projets	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Prêts aux programmes	0.2	0.4	0.4	0.4	0.6	2.1	2.3	2.9	3.1
Amortissement dû	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Financement UEMOA	-2.3	-2.7	-2.5	-2.9	-2.6	-2.4	-3.9	-3.8	-3.8
Variations des arriérés extérieurs 4/	0.7	0.7	0.4	0.2	0.3	0.0	0.0	0.0	0.0
Allègement de la dette	1.8	0.0	-12.2	-12.4	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Titres	0.0	0.0	0.0	24.6	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Bons du Trésor	0.3	0.1	0.0	0.3	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Ecart de financement	0.4	0.1	-0.4	-0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Financements possibles 2009-11	0.0	0.0	25.3	1.5	3.5	4.0	5.2	4.8	4.5
Dons-programmes (BM, BAD)			3.2	1.2	0.6	0.6	0.0	0.0	0.0
Support budgétaire BM			1.0	0.7					
Apurement d'arriérés de la BAD			1.6	0.0					
Support budgétaire de la BAD			0.6	0.6					
Restructuration des arriérés 4/			19.2						
BEI			0.3						
Club de Paris			15.5						
Postdate butoir			8.8						
Pré-date butoir			6.7						
Dettes commerciales (y.c. titres Brady)			3.5						
Restructuration du service courant 4/			2.0		2.4	2.1			
Bilatéraux			2.0		1.2	1.2			
Club de Paris			1.3		1.2	1.1			
Postdate butoir			0.7		0.6	0.5			
Pré-date butoir			0.6		0.6	0.6			
Dettes commerciales (y.c. Club de Londres)			0.7		1.2	0.9			
Gap résiduel		0.0	0.8	0.2	0.5	1.3	5.2	4.8	4.5
dont: FMI-FRPC			0.8	0.2	0.4	0.4	0.2	0.0	0.0
Pour mémoire:									
Dettes intérieures	10.8	11.1	10.1	10.5	9.5	8.3	7.5	6.7	6.9
dont: arriérés 5/	2.5	2.7	2.0	1.9	1.1	0.5	0.2	0.0	0.0
Dettes extérieures	64.8	62.0	53.7	60.6	59.2	58.0	56.5	55.3	54.0
dont: arriérés 6/	21.6	23.5	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Dépenses pro-pauvres	5.9	6.9	7.7	7.7	8.3	8.6	9.1	9.7	10.3
dont: Education	3.6	4.7	4.9	4.9	5.3	5.5	5.8	6.1	6.4
dont: Santé	0.9	0.9	1.1	1.1	1.2	1.3	1.4	1.5	1.7
Dépenses militaires	1.6	1.5	...	...	...	...	...	...	...
Masse salariale (% recettes fiscales (critère UEMOA))	43.6	42.0	42.1	39.5	41.2	40.6	39.0	37.7	37.0

Sources: Autorités ivoiriennes; estimations et prévisions des services du FMI.

1/ Sur base ordonnancements.

2/ Recettes totales (hors dons) moins dépenses nettes d'intérêts programmés et dépenses d'investissement financées sur ressources extérieures extérieures excluant les dédommagements pour cause de déchets toxiques.

3/ Les dons programme et dons d'apurement d'arriérés sont « sous la ligne » en 2009.

4/ Basé sur le traitement standard de rééchelonnement au Club de Paris et de Londres dans le contexte de l'initiative PPTE.

5/ Variations de stocks incluant les réductions par sécuritisation et compensation au secteur de l'électricité.

6/ Variations de stocks reflètent aussi les valuations de change.

Tableau 12. Côte d'Ivoire : réformes structurelles, 2009–10

Domaine d'intervention	Mesure	Délai	Source 1/	État d'avancement/délai révisé
<b>Questions générales de GFP</b>				
Harmonisation UEMOA	Appliquer les directives de l'UEMOA en matière de GFP, notamment dans le domaine de la décentralisation	Fin 2009	Plan GFP	Application des directives requise seulement avant fin 2011 selon les règles de l'UEMOA; certaines pourraient être transposées en 2010
Information sur l'exécution du budget	Publier sur Internet dans un délai de 45 jours les états trimestriels d'exécution du budget, y compris dépenses en faveur des pauvres	Trimestriel	MPEF octobre 2009, Tbl 3	En bonne voie; le contenu analytique pourrait être amélioré
Adoption du budget	Adopter le budget 2010 avec budgétisation et fiscalisation de tous les prélèvements parafiscaux liés aux investissements dans le secteur du café et du cacao	Novembre 2009	MPEF octobre 2009, Tbl 3	En bonne voie - 10 milliards de FCFA attendus, 6 milliards déjà affectés dans le FIMR en juin
Certification de l'exécution du budget	Soumettre un projet de loi de règlement 2008 à la Chambre des comptes pour sa certification	Octobre 2009	MPEF octobre 2009, Tbl 3	En bonne voie
<b>Recettes</b>				
Prélèvements quasi-budgétaires	Procéder à un inventaire détaillé des commissions et frais administratifs des ministères, en vue de leur rationalisation et budgétisation	Juin 2009	MPEF octobre 2009, Tbl 3	Des progrès - 15 régies d'avance créées, 7 en création, pour mettre fin à la gestion de fait sous le contrôle de l'IGF. Les régies existantes doivent être incluses dans le budget 2010.
Exonérations	Rationaliser les exonérations, y compris les régimes liés à la crise (en accord avec l'assistance technique du FMI) pour adoption dans le budget 2010	Septembre 2009	MPEF octobre 2009, Tbl 3	Des progrès, mais globalement le projet est reporté
Douanes	Mettre en œuvre le module informatique de transit de SYDAM (ASYCUDA) entre le Port d'Abidjan et les 3 principaux postes frontaliers	Septembre 2009	MPEF octobre 2009, Tbl 3	Application en cours
<b>Dépenses</b>				
Classification fonctionnelle	Incorporer la nouvelle classification fonctionnelle du budget conformément au MSFP 2001 et aux dépenses de lutte contre la pauvreté	Fin 2009	Plan GFP	Reporté-- dans l'attente de l'adoption de la loi organique sur le budget (directive UEMOA)
Intégration SIGFIP et ASTER	- Établir une interface entre les systèmes d'exécution du budget (SIGFIP) et de comptabilité (ASTER)	À compter de fin 2009	Plan GFP	En bonne voie, mais l'alimentation du logiciel exigera des progrès sur le point ci-dessus et l'adoption d'un décret sur la révision du SIGFIP
	- Intégrer les projets financés par les donateurs dans SIGFIP et prévoir un tableau relais entre les rapports sur l'exécution du budget (CGAF) et le TOFE	À compter de début 2009	Plan GFP	Fait selon les informations disponibles
Avances de trésorerie	Réduire la pratique des avances de trésorerie, limitée par décret ministériel	À compter de début 2009	Plan GFP	Fait le décret ne concerne pas les salaires
Gestion de la masse salariale	- Effectuer une étude des salaires impayés	Fin 2009	MPEF octobre 2009 par.26	
	- Concevoir une stratégie pour régler ces engagements à moyen terme	Mars 2010	MPEF octobre 2009 par.26	
Marché publics	- Adopter un code des marchés publics	Second semestre 2009	Plan GFP	Fait
	- Adopter un décret portant création d'une autorité de régulation indépendante	Second semestre 2009	Plan GFP	À finaliser
	- Publier des rapports mensuels sur les marchés publics	Second semestre 2009	Plan GFP	
Grands travaux	- Régulariser les accords-cadres sur les contrats de marchés publics, sur la base des spécifications et prix fournis par la BNETD	Fin 2009	Plan GFP	En cours pour les conventions existantes, retards prévus pour les autres; dans l'attente des questions relatives aux exonérations fiscales
	- Assurer l'exécution des dépenses par le SIGFIP		Plan GFP	En bonne voie
Arriérés intérieurs	Appliquer le plan de règlement des arriérés intérieurs	À compter de début 2009	Plan GFP	En bonne voie
Dépenses de sortie de crise	Effectuer un audit	Juine 2009	MEFP par.12	Reporté à la fin de l'année
Dépenses en faveur des pauvres	Accroître la part de l'éducation, de la santé et de l'agriculture dans le total des dépenses	Fin 2009	Plan GFP	En cours
Cadre de dépenses à moyen terme	Formuler un CDMT pour les ministères de l'éducation et de la santé	Octobre 2009	MPEF octobre 2009, Tbl 3	Des progrès, mais achèvement reporté

Tableau 12. Côte d'Ivoire : réformes structurelles, 2009–10 (suite)

Domaine d'intervention	Mesure	Délai	Source 1/	État d'avancement/délai révisé
<b>Secteurs et entreprises publiques</b>				
Suivi des entreprises publiques	- Définir une stratégie de restructuration des entreprises publiques	Fin 2009	MEFP par.42	Pas en bonne voie
	- Soumettre au Conseil des ministres et publier un rapport annuel sur les résultats financiers des entreprises publiques	Fin 2009	MEFP par.42	Rapport IGF disponible; audits en cours pour certaines entreprises
	- Collecter les dividendes régulièrement, notamment auprès du Port autonome d'Abidjan ou de Petroci	Avril 2009	MEFP Encadré 1	En bonne voie
Énergie (questions générales)	- Publier dans un délai de 45 jours des rapports trimestriels sur les flux financiers et budgétaires	Trimestriel	MEFP Encadré 5	En bonne voie
	- Établir des rapports conformes à l'ITIE pour l'extraction de pétrole et de gaz	Avril pour 2006, septembre pour 2007, fin 2009 pour les rapports de 2008	MEFP par.39	Reporté - publication d'une note préliminaire sur le contenu attendu des rapports. Nouveau calendrier : rapports 2006 et 2007 fin 2009, 2008 en septembre 2010, commencer le rapport 2009 en 2010
Électricité	- Réviser le niveau et la structure des tarifs d'électricité et réduire le coût des carburants	Juin 2009	MEFP Encadré 5	Reporté à 2010
	- Renégocier le prix du gaz avec les producteurs	Juin 2009	MEFP Encadré 5	Négociations infructueuses, à poursuivre
	- Renégocier de meilleurs prix à l'exportation	Juin 2009	MEFP Encadré 5	En partie
Pétrole/produits pétroliers	- Publier un résumé annuel des comptes certifiés de la PETROCI	En 2009	MEFP Encadré 2	Audit du MEF achevé en février 2009
	- Appliquer le mécanisme automatique de fixation des prix pétroliers	Avril 2009	MEFP par.16	En bonne voie
	- Rationaliser la structure des prix, sur la base de l'assistance technique du FMI et de l'audit	Septembre 2009	MEFP Encadré 5	Projet de décret en examen
Café/cacao	- Renforcer le suivi des exportations, et engager un évaluateur indépendant	2009	MEFP par.26	En bonne voie
	- Soumettre au Conseil des ministres et publier des rapports trimestriels sur le recouvrement et l'emploi des prélèvements, ainsi que les prix à l'exportation f.o.b. et bord-champs réalisés, dans un délai de 45 jours	Trimestriel	MEFP Encadré 6	En bonne voie
	- Inclure les coûts de fonctionnement des organismes dans des rapports au Conseil des ministres	Juin et décembre 2009	MEFP Encadré 2	En bonne voie
	- Budgétiser les prélèvements parafiscaux affectés à l'investissement	Budget 2010	MPEF octobre 2009, Tbl 3	En bonne voie
	- Éliminer la pratique du paiement par avance du DUS ou d'autres taxes	2009	MPEF octobre 2009, Tbl 3	Fait
<b>Sécurité sociale</b>				
	- Élaborer un plan de restructuration de la CGRAE sur la base des études actuarielles, juridiques et institutionnelles	Fin 2009	MEFP Encadré 3	Projet de loi établissant l'autorité responsable par le Conseil des ministres
	Vérifier le paiement des cotisations de l'État à la CNPS	Continu	MEFP par.42	En bonne voie
<b>Autres questions de gouvernance publique</b>				
Fonction publique	Concevoir une stratégie de réforme de l'administration publique, y compris la création de secrétariats généraux dans les ministères	Fin 2009	MEFP Encadré 3	Reporté - l'organisme intérimaire responsable du suivi n'a été doté en personnel que récemment
	- Procéder à un recensement des effectifs en vue d'éliminer les employés fictifs	Octobre 2009	MEFP Encadré 3	Reporté à fin 2009
	- Mettre en œuvre un système intégré de gestion des agents de l'État (hors armée et police)	Fin 2009, opérationnel en 2010	MEFP Encadré 3	Des retards, mais devrait inclure la police
Déontologie	- Adopter un Plan national de bonne gouvernance et de lutte contre la corruption	Fin 2009	MEFP par.33	Reporté
	- Adopter un projet de loi sur l'enrichissement illicite	Fin 2009	MEFP par.33	Reporté
	- Adopter un code de déontologie pour les hauts fonctionnaires	Fin 2009	MEFP par.33	Reporté

Tableau 12. Côte d'Ivoire : réformes structurelles, 2009–10 (suite)

Domaine d'intervention	Mesure	Délai	Source 1/	État d'avancement/délai révisé
<b>Secteur financier</b>				
Émission de titres régionaux	Participer à la gestion régionale des liquidités et à la planification des émissions de titres	Continu	MEFP par.36	Possibilités d'amélioration : calendriers annuels des émissions de titres établis et envoyés à la BCEAO. Cependant, il arrive souvent que les calendriers ne sont pas respectés et il n'y a pas de coordination des émissions nationales pendant l'année
Découvert statutaire consolidé à la BCEAO	Négocier une restructuration des arriérés avec la BCEAO	n.a.	MEFP par.36	Pas fait
Modifications du Traité de l'UEMOA	Adopter et ratifier	Juin 2009	MEFP par.36	Fait : ordonnance 2009-68 du 16/3/2009
Modifications de la loi bancaire	Adopter et ratifier	Juin 2009	MEFP par.36	Projet de loi avec le Conseil des ministres
Commission bancaire de l'UEMOA	Continuer d'appuyer ses recommandations	n.a.	MEFP par.37	En cours
Banques commerciales en difficulté (2)	Chercher des investisseurs privés pour recapitaliser et/ou restructurer dans le cadre des recommandations du PESF et d'ici la date fixée par la Commission bancaire	n.a.	MEFP par.37	Pas fait : les deux banques ont été recapitalisées par l'État, mais restent en difficulté
Plan de restructuration de la BNI	- Lancer le plan sur la base des recommandations de la Commission bancaires et de l'audit - Adopter le plan d'action - Soumettre le plan d'action à la Commission bancaire	Avril 2009  Juin 2009	MEFP par.38 et Encadré 4.1  MEFP Encadré 4.1 MEFP par.38	Fait  Fait Fait
Subvention à la CNCE	Limiter à 10 milliards FCFA in 2009	Décembre 2009	MEFP Encadré 4.2	En bonne voie
Institutions de microfinance	Renforcer la surveillance et lancer la restructuration sur la base de la Stratégie nationale de la microfinance		MEFP par.37	Dans l'attente des études financées par la Banque mondiale
Loi sur le financement du tourisme	Adopter	Mi-2009	MEFP par.37	Projet de loi avec le Conseil des ministres
Réforme de la CNPTS	Engager la réforme sur la base de l'étude actuarielle, réduire le déficit de la branche retraite à partir de 2009		MEFP par.38	Étude sur la viabilité financière achevée, mais la réforme n'est ni engagée ni formulée
Cession à un tiers de dettes de l'État envers une entité propriété de l'État	Une vente avec une décote dépassant 10 % doit être autorisée par écrit par le Ministre des Finances	Continu	MEFP par.38	Pas de vente jusqu'à début septembre 2009
<b>Climat des affaires</b>				
Cours d'arbitrage	Adopter l'ordonnance-loi relative à l'exequatur des décisions	Décembre 2009	MEFP Encadré 7.1	En bonne voie
Tribunaux de commerce	Établir les tribunaux par décret, et former les cadres juridiques en matière commerciale	Décembre 2009	MEFP Encadré 7.2	En bonne voie
Système judiciaire	Établir un plan de réforme afin d'améliorer l'efficacité et l'équité du système; publication des décisions judiciaires	Décembre 2009	MEFP Encadré 7.3	En bonne voie
Loi sur la concurrence	Réformer la loi, notamment en vue de lutter contre les pratiques non concurrentielles	Décembre 2009	MEFP Encadré 7.4	En bonne voie
Remboursement des crédits de TVA	Accélérer les procédures et réduire l'encours des crédits validés en attente de remboursement à 20 milliards de FCFA durant 2009 (contre 28,4 milliards de FCFA fin 2008)	Continu	MEFP Encadré 7.5	Pas fait -- le niveau a augmenté à la fin du 3ème trimestre; à ramener à 10 milliards FCFA d'ici fin 2009 et à maintenir à ce niveau ou en deçà ensuite
<b>Intégration régionale et politique commerciale</b>				
Tarif extérieur commun de l'UEMOA et règles d'origine	Étendre à tous les pays de la CEDEAO et favoriser la libre circulation des marchandises et des personnes à l'intérieur de la sous-région	Continu	MEFP par.43	Extension adoptée en octobre 2008 avec l'introduction d'une 5ème bande tarifaire de 35 %, mais les produits concernés restent à déterminer
Accord de partenariat économique (APE) avec l'Union européenne	Soutenir la signature d'un APE régional et formuler des programmes d'accompagnement pour assurer la dimension "développement et mécanismes de financement"	Continu	MEFP par.43	Un accord régional intérimaire devrait être signé en octobre 2009 sur l'accès au marché et le financement du développement



Tableau 12. Côte d'Ivoire : réformes structurelles, 2009–10 (fin)

Domaine d'intervention	Mesure	Décal	Source 1/	État d'avancement/décal révisé
<i>Secteur social et suivi du DSRP</i>				
Cadres de dépenses à moyen terme (CDMT)	Établir des CDMT, en priorité pour les secteurs de l'éducation et de la santé, et accroître les crédits budgétaires pour - l'éducation, de 4,7 à 4,9% du PIB de 2008 à 2009 - la santé, de 0,9 à 1,1% du PIB de 2008 à 2009	Continu	MEFP par.44	Plans d'action établis pour la santé et l'éducation, mais le coût n'est pas encore calculé. Progrès lents pour les autres ministères. En bonne voie
		Décembre 2009	MEFP par.44	
Plan national de développement de l'éducation et de la formation (PNDEF)	Établir le PNDEF sur la base du Rapport d'état sur le système éducatif national (RESEN); objectif : éducation universelle d'ici 2015	Décembre 2009	MEFP par.44	En bonne voie
		Continu	MEFP par.45	En bonne voie
Santé	Sur la base du deuxième Plan national de développement sanitaire (PNDS) pour 2009-11, améliorer les infrastructures des centres de santé et l'accès aux médicaments essentiels conformément au DSRP	Continu	MEFP par.45	En bonne voie
Exécution et suivi du DSRP	Décret de mars 2009 portant création d'un Comité de supervision qui est chargé d'établir et de publier des rapports réguliers sur la mise en œuvre du DSRP	Continu	MEFP par.46	Progrès lents -- 1er rapport attendu début 2010. Établissement des matrices de mesures prioritaires par les ministères.
<i>Statistiques et renforcement des capacités</i>				
Schéma directeur de la statistique 2008-11	Appliquer le schéma; en 2009, produire des statistiques nouvelles relatives au secteur informel, la comptabilité sociale, l'élevage et la pêche industrielle.	Décembre 2009	MEFP par.47	En cours. Schéma directeur reporté à 2009-13.
Capacités administratives	Renforcer les capacités, en particulier dans les domaines touchés par la crise : (i) renforcer les administrations des impôts et des douanes (ii) examiner les exonérations fiscales  (iii) aider à mettre en œuvre le plan d'action pour la réforme de la gestion des finances publiques (iv) améliorer les comptes nationaux en vue d'établir une matrice de comptabilité sociale.	Continu	MEFP par.48	Des progrès supplémentaires sont nécessaires
		Décembre 2009	MEFP par.48	
		Décembre 2009	MEFP par.48	Des progrès ont été accomplis, mais une démarche plus globale est nécessaire
		Décembre 2009	MEFP par.48	Progrès très lents
		Décembre 2009	MEFP par.48	En cours

Sources : autorités ivoiriennes et services du FMI

1/ Sauf indication contraire, "MPEF" se réfère au MPEF de mars 2009.

Tableau 13. Côte d'Ivoire: Besoins de financement extérieur, 2006–10

(Milliards de francs CFA)

	2006	2007	2008	2009 Proj.	2010 Proj.
Besoins de financement extérieur	6.4	-130.6	-216.0	-3,017.1	-491.8
Déficit du compte courant (à l'exclusion des transferts officiels)	269.2	-143.1	103.7	233.3	-33.8
Amortissement	-257.6	-222.9	-282.1	-311.6	-299.7
dont: État	-257.6	-222.9	-282.1	-311.6	-299.7
Rachats et remboursements au FMI	-30.8	-24.2	-30.5	-10.9	-14.6
Capital privé, net (y compris banques commerciales, erreurs et omissions)	-211.2	216.8	-79.8	-232.1	125.6
Variation nette des arriérés extérieurs (intérêts et principal) (+=accumulation)	364.2	266.6	25.3	-2,483.7	0.0
dont: remboursement arriérés envers la Banque mondiale		0.0	-223.1	0.0	0.0
Variation des réserves extérieurs nettes sans FMI (-+augmentation)	-127.4	-223.9	47.4	-212.2	-269.3
Financement disponible	-6.4	130.6	216.0	2,855.0	87.7
Financement projet	12.2	22.5	38.9	43.5	75.0
Financement programme	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Décaissements du FMI	0.0	29.8	27.3	65.6	0.0
Transferts officiels	-18.6	78.3	149.9	59.3	12.7
Financement lié à la crise	0.0	0.0	11.8	32.7	0.0
dont: DDR					
dont: pour les élections/identification	0.0	0.0	1.7	6.3	0.0
dont: de la Banque mondiale	0.0	0.0	6.3	17.2	0.0
Dons projet et autres transferts (net)	-18.6	78.3	138.1	26.6	12.7
Allègement de dette obtenu	0.0	0.0	0.0	2,686.6	0.0
Écart de financement	0.0	0.0	0.0	-162.1	-404.1
Sources escomptées de financement					
FMI-FRPC				26.2	51.9
Don programme (Banque mondiale, BAD, UE)				135.9	74.7
Restructuration arriérés					139.8
Restructuration échéances courantes (y compris Club de Londres)					137.7
Écart résiduel				0.0	0.0

Sources : Autorités ivoiriennes; estimations et prévisions des services du FMI.

Tableau 14. Côte d'Ivoire: Indicateurs de la capacité de remboursement au FMI, 2008-19

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
	Projections											
Obligations envers le FMI sur la base des crédits existants (en millions de DTS)												
Principal	28.1	90.5	11.7	11.7	5.9	-	15.9	31.9	31.9	31.9	31.9	15.9
Commissions et Intérêts 1/	4.0	1.6	1.0	1.0	0.9	0.9	0.9	0.8	0.6	0.4	0.3	0.1
Obligations envers le FMI sur la base des crédits existants et envisageables 2/ (en millions de DTS)												
Principal	28.1	90.5	11.7	11.7	5.9	-	15.9	42.6	56.9	71.2	74.8	58.8
Commissions et Intérêts 1/	4.0	1.6	1.4	1.7	2.0	2.0	2.0	1.8	1.6	1.2	0.9	0.5
Total des obligations sur la base des crédits existants et envisageables 2/ En millions de DTS												
	32.1	92.2	13.1	13.4	7.8	2.0	17.9	44.4	58.5	72.4	75.6	59.3
En milliards de FCFA	22.8	65.3	9.3	9.4	5.5	1.4	12.6	31.1	41.0	50.8	53.0	41.6
En pourcentage des recettes totales	1.1	2.9	0.4	0.4	0.2	0.0	0.4	0.8	1.0	1.1	1.0	0.8
En pourcentage des exportations de biens et services	0.5	1.4	0.2	0.2	0.1	0.0	0.2	0.4	0.5	0.6	0.5	0.4
En pourcentage du service de la dette 3/	5.3	15.8	2.6	2.7	1.7	0.5	4.4	10.5	13.0	15.8	18.7	22.9
En pourcentage du PIB	0.2	0.6	0.1	0.1	0.0	0.0	0.1	0.2	0.2	0.3	0.2	0.2
En pourcentage de la quote-part	9.9	28.3	4.0	4.1	2.4	0.6	5.5	13.7	18.0	22.3	23.3	18.2
Encours des crédits du FMI En millions de DTS												
	122.3	224.4	284.2	343.9	373.8	373.8	357.9	315.2	258.4	187.2	112.4	53.6
En milliards de FCFA	86.7	158.9	200.7	242.1	262.1	262.1	250.9	221.0	181.1	131.2	78.8	37.6
En pourcentage des recettes totales	4.0	7.1	8.9	9.5	9.3	8.3	7.2	5.8	4.3	2.8	1.5	0.7
En pourcentage des exportations de biens et services	1.8	3.4	4.2	4.9	5.0	4.6	4.0	3.1	2.2	1.4	0.8	0.3
En pourcentage du service de la dette 3/	20.3	38.5	55.6	70.1	79.7	92.3	88.2	74.3	57.3	40.8	27.8	20.7
En pourcentage du PIB	0.8	1.5	1.7	2.0	2.0	1.8	1.6	1.3	1.0	0.6	0.4	0.2
En pourcentage de la quote-part	37.6	69.0	87.4	105.8	114.9	114.9	110.0	96.9	79.4	57.6	34.6	16.5
Utilisation nette des crédits du FMI (millions de DTS)												
Décaissements	40.7	195.1	71.5	71.4	35.7	-	-	-	-	-	-	-
Remboursements et rachats	28.1	90.5	11.7	11.7	5.9	-	15.9	42.6	56.9	71.2	74.8	58.8
Pour mémoire:												
PIB nominal (milliards de FCFA)	10,485	10,925	11,600	12,405	13,374	14,536	15,842	17,305	18,754	20,274	21,950	23,729
Exportations de biens et services (milliards de FCFA)	4,877	4,695	4,817	4,895	5,190	5,711	6,312	7,189	8,182	9,119	10,164	11,604
Recettes publiques (milliards de FCFA)	2,156	2,226	2,263	2,553	2,824	3,155	3,499	3,822	4,198	4,691	5,110	5,492
Service de la dette (milliards de FCFA)	428	413	361	345	329	284	285	298	316	322	284	181
Francs CFA/DTS (moyenne de la période)	708.8	708.1	706.4	703.9	701.2	701.2	701.2	701.2	701.2	701.2	701.2	701.2

Sources: Estimations et projections des services du FMI.

1/ Pas d'allègement temporaire des intérêts avant réception de l'accord requis aux réformes LIC de la part des créditeurs et donateurs au PRGF-ESF.

2/ Supposant le décaissement au titre du PRGF pour un montant total s'élevant à 373.98 millions (115 % de la quote-part).

3/ Total du service de la dette comprend les remboursements et rachats au FMI.

Tableau 15. Côte d'Ivoire : Calendrier proposé des décaissements et des revues au titre de l'accord FRPC, 2009–12  
(en millions de DTS)

Montant	Date de disponibilité	Condition de décaissement
159.348	27 mars 2009	Approbation par le Conseil d'administration de l'accord triennal au titre de la FRPC, dont 81,3 millions de DTS serviront à racheter le crédit AUPC
35.772	15 septembre 2009	Observation des critères de réalisation à juin 2009 et achèvement de la première revue au titre de l'accord FRPC
35.772	15 mars 2010	Observation des critères de réalisation à décembre 2009 et achèvement de la deuxième revue au titre de l'accord FRPC
35.772	15 septembre 2010	Observation des critères de réalisation à juin 2010 et achèvement de la troisième revue au titre de l'accord FRPC
35.772	15 mars 2011	Observation des critères de réalisation à décembre 2010 et achèvement de la quatrième revue au titre de l'accord FRPC
35.772	15 septembre 2011	Observation des critères de réalisation à juin 2011 et achèvement de la cinquième revue au titre de l'accord FRPC
35.772	1er mars 2012	Observation des critères de réalisation à décembre 2011 et achèvement de la sixième revue au titre de l'accord FRPC
373.98	TOTAL	

Tableau 16. Côte d'Ivoire: Objectifs du Millénaire pour le développement

	1990	1995	2000	2005	2008
<b>Objectif 1: Eliminer l'extrême pauvreté et la faim</b>					
Ratio emploi/population, 15+, total (%)	62	63	61	60	60
Ratio emploi/population, 15-24, total (%)	51	52	48	46	45
Taux de croissance du PIB par personne occupée	-3	3	-6	-1	1
Proportion du revenu du quintile le plus pauvre de la population	6.8	7.1	5.0	..	..
Prévalence de l'insuffisance pondérale chez les enfants de moins de 5 ans	..	20.9	18.2	16.7	16.7
Indice d'écart de la pauvreté à \$1.25 par jour (PPP) (% de la population)	3	5	7	..	..
Proportion de la population à \$1.25 par jour (PPP) (%)	14	21	23	..	..
Proportion de la population n'atteignant pas le niveau minimal d'apport calorique	15	16	..	14	..
Vulnérabilité de l'emploi, total (% de l'emploi total)	..	..	..	..	..
<b>Objectif 2. Assurer l'éducation primaire pour tous</b>					
Taux net total de scolarisation dans le primaire, filles (% de 15-24 ans)	38	..	52	..	..
Taux net total de scolarisation dans le primaire, garçons (% de 15-24 ans)	60	..	71	..	..
Proportion d'écoliers ayant terminé le primaire, total (% filles et garçons)	..	..	86	75	75
Taux d'achèvement de l'école primaire, total (%)	41	37	39	43	45
Taux d'inscription dans le primaire (% net)	..	..	53	56	..
<b>Objectif 3: Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes</b>					
Proportion des sièges occupés par les femmes au parlement national	6	8	8	9	9
Rapport filles/garçons dans l'enseignement tertiaire	..	..	39	49	50
Rapport filles/garçons dans l'enseignement primaire	71	73	75	79	79
Rapport filles/garçons dans l'enseignement secondaire	48	..	54	..	..
Proportion des femmes salariées dans le secteur non agricole (% du total de l'emploi non agricole)	..	..	20.6	..	..
<b>Objectif 4: Réduire la mortalité des enfants de moins de 5 ans</b>					
Proportion d'enfants de 12-23 mois vaccinés contre la rougeole	56	57	73	84	67
Taux de mortalité infantile	104	100	95	91	89
Taux de mortalité infantile	151	143	136	129	127
<b>Objectif 5: Améliorer la santé maternelle</b>					
Taux de natalités parmi les adolescentes	..	137	136	132	130
Proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié	..	45	63	57	57
Taux de contraception (% de femmes entre 15-49 ans)	..	11	15	13	13
Taux de mortalité maternelle (par 100.000 naissances)	..	..	..	810	..
Couverture des soins prénatals (%)	..	83	88	85	85
Besoins non satisfaits en matière de planification familiale	..	27	28	29	29
<b>Objectif 6: Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies</b>					
Proportion d'enfants de moins de 5 ans atteints de fièvre traités au moyen de médicaments antipaludéens appropriés	..	..	58	36	36
Utilisation d'un préservatif (% des femmes entre 15-24 ans)	..	11	..	..	..
Utilisation d'un préservatif (% des hommes entre 15-24 ans)	..	41	..	..	..
Incidence de tuberculose (par 100.000 personnes)	177	255	368	443	420
Taux de prévalence du VIH (femmes entre 15-24 ans)	..	..	..	2.4	2.4
Taux de prévalence du VIH (hommes entre 15-24 ans)	..	..	..	1	1
Taux de prévalence (% de la population entre 15-49 ans)	2.2	5.8	6.3	4.6	3.9
Proportion de cas de tuberculose détectés et soignés dans le cadre d'un traitement direct à court terme et sous observation	..	53	34	34	42
<b>Objectif 7: Assurer un environnement durable</b>					
Emissions de CO2 (pour un dollar du PIB, en parité du pouvoir d'achat)	0.3	0.3	0.2	0.3	..
Emissions de CO2 (par habitant)	0.4	0.5	0.3	0.5	..
Proportion de zones forestières	32	32	32	33	..
Proportion de la population utilisant des infrastructures d'assainissement améliorées	20	21	22	24	24
Proportion de la population utilisant une source d'eau potable améliorée	67	71	75	81	81
Proportion de marines protégées	..	..	..	0	..
Proportion de zones terrestres protégées	..	..	..	12.2	12.2
<b>Objectif 8: Mettre en place un partenariat mondial pour le développement</b>					
Aide par habitant (US\$ courant)	54	81	20	6	8
Service de la dette (dette publique et FMI seulement, % des exportations, envois des travailleurs non compris)	19	19	16	1	2
Nombre d'utilisateurs d'Internet (pour 100 habitants)	0.0	0.0	0.2	1.0	3.2
Abonnés à un service de téléphonie mobile (pour 100 habitants)	0	0	3	12	51
Nombre de lignes fixes (pour 100 habitants)	1	1	2	1	2
<b>Autres</b>					
Taux de fertilité (naissances par femme)	6.2	5.6	5.2	4.8	4.6
Revenu national brut par habitant, méthode Atlas (US\$ courant)	690	660	620	820	980
Revenu national brut, méthode Atlas (milliards de US\$ courant)	8.8	9.9	10.8	15.7	20.3
Formation de capital fixe (% du PIB)	6.7	15.6	10.8	9.7	10.1
Espérance de vie à la naissance, total (années)	57	57	56	57	58
Taux d'alphabétisation (% des personnes de 15+)	34	..	49	..	..
Population totale (millions)	12.6	15.0	17.3	19.2	20.6
Commerce (% du PIB)	58.8	76.2	73.8	94.6	97.3

Source: Banque mondiale, 2008, base des données *Indicateurs de développement mondial*.

### Appendice 1. Côte d'Ivoire : Matrice de diagnostic et d'évaluation de la stabilité financière

Nature/source des principales menaces	Niveau de préoccupation global	
	Probabilité que la menace devienne vraiment réalité dans les 1–3 années à venir	Impact attendu sur la stabilité financière si la menace se confirme
<p><b>1. Les banques sont particulièrement vulnérables au risque de crédit</b></p>	<p><b>Forte</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>En raison de la concentration des prêts à un petit nombre de gros clients et secteurs.</li> </ul>	<p><b>Grave</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Le défaut de paiement du plus gros emprunteur abaisserait le ratio de fonds propres du secteur à un niveau légèrement inférieur au minimum réglementaire de 8 %; les banques privées étrangères se montrent en moyenne plus résistantes, bien que la plus grande d'entre elles soit vulnérable du fait de sa position à risque à l'égard d'un gros opérateur du secteur du café/cacao. La défaillance des cinq plus gros débiteurs ferait descendre le ratio de fonds propres du secteur bien au-dessous du minimum réglementaire; les banques privées dotées de capitaux étrangers sont moins exposées à ce type de risque que celles dont les capitaux proviennent de sources intérieures.</li> <li>En ce qui concerne les positions à risque des banques à l'égard de secteurs spécifiques, i) les banques font montre d'une certaine résistance face à une détérioration générale de la qualité du crédit au secteur du café/cacao; une détérioration de la capacité de remboursement des plus gros opérateurs de ce secteur aurait un impact plus prononcé sur la solvabilité des banques; ii) les positions à risque des banques à l'égard des secteurs des industries extractives, des transports et du bâtiment et des travaux publics atteignent elles aussi un niveau élevé, mais la détérioration de la qualité du crédit ne rendrait pas les banques insolubles, et les banques privées étrangères s'en sortiraient mieux; et iii) les banques font preuve d'une certaine résistance à la détérioration de la qualité du crédit au secteur de l'énergie, quoique les banques publiques et les banques privées aux mains de ressortissants ivoiriens soient plus vulnérables que les banques privées étrangères.</li> </ul>
<p><b>2. Risque de change</b></p>	<p><b>Faible</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>En raison du régime de taux de change fixe et de la position longue en devises des banques.</li> </ul>	<p><b>Modéré</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Une dépréciation nominale du franc CFA par rapport au dollar aurait un effet positif sur le système bancaire. Une nouvelle appréciation du taux de change effectif réel du franc CFA pourrait avoir un impact défavorable sur le système bancaire.</li> </ul>

**Appendice 1. Côte d'Ivoire : Matrice de diagnostic et d'évaluation de la stabilité financière (fin)**

Nature/source des principales menaces		
<b>3. Exposition aux risques de taux d'intérêt et de liquidité</b>	<p><b>Modérée</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les banques publiques sont très vulnérables en partie parce que leur ratio de liquidité est déjà au-dessous du minimum réglementaire.</li> </ul>	<p><b>Faible</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Étant donné la structure des actifs et passifs des banques, une baisse des taux d'intérêt aurait un effet négatif sur la rentabilité des banques, alors qu'une hausse de ces taux l'améliorerait. Cependant, les banques semblent peu vulnérables, même dans le pire des scénarios (c'est-à-dire une baisse de 600 points de base des taux d'intérêt). L'exposition du secteur au risque de liquidité est faible elle aussi, quoique les banques publiques soient relativement plus exposées à ce risque..</li> </ul>
<b>4. Scénario macroéconomique (combinaison de trois chocs individuels : détérioration marquée de la qualité du crédit, dépréciation de la monnaie et baisse des taux d'intérêt)</b>	<p><b>Faible</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Si la qualité du crédit risque de se détériorer, il est toutefois peu probable que cette détérioration se produise en même temps qu'une dépréciation de la monnaie et une baisse des taux d'intérêt.</li> </ul>	<p><b>Grave</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le capital entier du secteur bancaire et de tous les sous-groupes bancaires individuels disparaîtrait.</li> </ul>

## APPENDICE I—LETTRE D’INTENTION

Abidjan, le 4 novembre 2009

Monsieur Dominique Strauss-Kahn  
Directeur Général  
Fonds monétaire international  
Washington DC, 20431

Monsieur le Directeur Général,

1. **La Côte d’Ivoire progresse vers la normalisation complète de sa situation sociopolitique et économique.** Les avancées dans le processus de sortie de crise, à travers la mise en œuvre de l’Accord Politique de Ouagadougou, devraient conduire à la tenue du premier tour des élections présidentielles le 29 novembre 2009.
2. **Le Gouvernement met en œuvre son programme économique appuyé par la Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC) et sa stratégie de réduction de la pauvreté dans le cadre de l’initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTÉ).** L’exécution budgétaire s’inscrit dans le cadre de l’assainissement de la gestion des finances publiques par la mise en œuvre du plan d’actions issu du PEMFAR (*Public Expenditure Management and Financial Accountability Review*).
3. **S’agissant de l’exécution du Budget 2009, les efforts de collecte des recettes et de maîtrise des dépenses ont permis de dégager un excédent primaire de base au premier semestre.** Les recettes ont enregistré une bonne performance malgré les manques à gagner liés à la suspension des droits de douane et de la taxe pour le développement du riz. Des efforts substantiels ont été consentis pour la maîtrise des dépenses. Toutefois, la subvention au secteur de l’électricité est ressortie en dépassement de l’objectif de fin juin. En ce qui concerne les grands travaux de l’État, leur exécution est maîtrisée et le Gouvernement compte s’en tenir à l’enveloppe de 40 milliards FCFA prévue, tout en suivant le canevas institutionnel mis en place dans le cadre du programme pour suivre ces travaux. Il n’y a eu aucune dépense extrabudgétaire.
4. **L’exécution budgétaire à fin juin 2009 a été maîtrisée et le Gouvernement entend poursuivre ses efforts pour l’atteinte des objectifs de fin d’année.** Après application des ajusteurs du programme et une correction technique, le solde budgétaire à fin juin est ressorti meilleur que prévu en raison de la bonne tenue d’ensemble des recettes et de la maîtrise des dépenses.



5. **Des progrès ont été réalisés en matière de réforme structurelle, en dépit de quelques retards.** La mise en œuvre des réformes structurelles s'est poursuivie avec un accent particulier sur la mobilisation des recettes à travers la lutte contre la fraude et la collecte des impôts et taxes dans les zones CNO. Depuis avril 2009, le Gouvernement met en œuvre le mécanisme de fixation automatique des prix des produits pétroliers.

6. **Le Gouvernement a également poursuivi la normalisation des relations avec les partenaires internationaux.** Les discussions ont permis d'obtenir dans certains cas des restructurations de l'encours de la dette. Concernant le Club de Paris, un accord de restructuration a été signé et la Côte d'Ivoire a bénéficié d'un traitement exceptionnel. Les discussions avec le Comité de Coordination des créanciers privés (Club de Londres) ont abouti à la signature d'un accord préliminaire et des négociations ont été entamées avec les autres créanciers commerciaux sur la restructuration de la dette.

7. **Le Gouvernement a commencé la mise en œuvre du Document de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP) et le cadre de suivi du DSRP a été adopté.** Une large consultation des acteurs sectoriels a permis de concevoir les matrices d'actions prioritaires et les plans d'actions sectoriels, dont le chiffrage sera intégré à la préparation des budgets pluriannuels.

8. **Il existe un fort consensus national pour mettre en œuvre le programme appuyé par la Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC) et atteindre le point d'achèvement de l'Initiative en faveur des Pays pauvres très endettés (PPTE) dans les meilleurs délais.** Le Gouvernement demande à faire jouer les deux dérogations pour les critères de réalisation relatif au solde budgétaire global à fin-juin et à l'accumulation de nouveaux arriérés extérieurs, et sollicite la conclusion de la première revue du programme. En outre, nous solliciterons pour des raisons techniques, des modifications dans la définition de trois critères de réalisation (le solde budgétaire global, l'accumulation de nouveaux arriérés extérieurs envers certains créanciers multilatéraux, et les avances de trésorerie) pour prendre effet avec la conclusion de la première revue du programme.

9. **Le Mémoire de politiques économiques et financières (MPEF) ci-joint décrit les progrès réalisés au titre du programme économique pour 2009, ainsi que les objectifs de 2009 et 2010.** Est également inclus un supplément du Protocole d'accord technique (PAT) du 13 mars 2009. En liaison avec la conclusion de la première revue du programme, le Gouvernement sollicite une assistance de 35,772 millions de DTS du FMI sous la FRPC, soit 11% de la quote-part.

10. **La mise en œuvre du programme pour 2009 devrait être globalement satisfaisante. Le budget 2010 va approfondir les objectifs de celui de 2009 afin de consolider la reprise économique et lutter contre la pauvreté.** Le programme pour 2010 vise à réaliser une croissance du PIB réel de 4% ; stabiliser le taux d'inflation annuel à 3% ;

et augmenter légèrement le déficit budgétaire global en pourcentage du PIB, en raison de l'augmentation des dépenses sociales et d'investissement. En outre, les efforts de collecte des revenus seront redoublés. Le Gouvernement s'attèlera à la mise en œuvre diligente des mesures du DSRP et des déclencheurs en vue d'atteindre le point d'achèvement de l'Initiative PPTE dans les meilleurs délais.

11. **Le Gouvernement a la ferme volonté de progresser dans l'amélioration de la gouvernance et d'engager des réformes structurelles profondes.** Il renforcera ses efforts en matière d'efficacité et de transparence dans la gestion des ressources publiques, notamment au niveau du budget et des secteurs du café-cacao et de l'énergie. Le programme prévoit la mise en œuvre de réformes importantes au niveau de l'administration publique, du système de sécurité sociale et du secteur financier.

12. **Le Gouvernement est convaincu que les politiques et mesures inscrites dans ce Mémoire sont adéquates pour atteindre les objectifs du programme.** Pour ce faire, il prendra toute autre mesure additionnelle qu'il pourra juger nécessaire. Il consultera les services du FMI, de sa propre initiative ou à la demande du Directeur général du FMI, avant l'adoption de ces mesures, ou en cas de modifications apportées aux politiques contenues dans ce Mémoire. Le Gouvernement fournira au FMI, l'information que ses services pourraient demander sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre des politiques économiques et financières et l'atteinte des objectifs du programme.

13. **Les autorités ivoiriennes consentent à mettre à la disposition du public la présente Lettre d'intention, le Mémoire de politiques économiques et financières et le Protocole d'accord technique ci-joints, ainsi que le rapport des services du FMI afférent à la requête de la première revue de l'accord FRPC.** Nous autorisons par la présente leur publication et affichage sur le site Internet du FMI, après la conclusion de la revue par le Conseil d'administration du FMI.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur Général, l'assurance de notre haute considération.

\_\_\_\_\_/s/\_\_\_\_\_  
 Charles Koffi Diby  
 Ministre de l'Économie et des Finances

\_\_\_\_\_/s/\_\_\_\_\_  
 Guillaume Kigbafori Soro  
 Premier Ministre

Pièce jointe I : Supplément au mémorandum de politiques économiques et financières (MPEF)

Pièce jointe II : Supplément au protocole d'accord technique (PAT)

PIECE JOINTE I—COTE D’IVOIRE : SUPPLEMENT AU MEMORANDUM DES POLITIQUES  
ÉCONOMIQUES ET FINANCIERES

2 novembre 2009

*Ce supplément au mémorandum fait le point de la mise en œuvre du programme économique de 2009 décrit dans le mémorandum du 13 mars 2009, et discute des principales orientations du programme de 2010.*

I. INTRODUCTION

- 1. La Côte d’Ivoire progresse vers la normalisation complète de sa situation sociopolitique et économique.** Les avancées dans le processus de sortie de crise, à travers la mise en œuvre des Accords Politiques de Ouagadougou, devraient conduire à la tenue du premier tour des élections présidentielles le 29 novembre 2009. L’opération d’enrôlement de la population débuté en septembre 2008 s’est achevée le 30 juin 2009. Elle a permis l’identification de 75,49% de la population cible correspondant à 6,5 millions de personnes enrôlées. Les vérifications de la liste électorale par croisement des données issues de l’enrôlement et des fichiers historiques devraient conduire à l’affichage de celle-ci en octobre 2009 et ouvrir la voie à l’organisation du premier tour de l’élection présidentielle. En outre, en vue de consolider la paix, 8000 éléments mixtes du centre de commandement intégré (CCI) impliquant les forces de défense et de sécurité (FDS) et les forces armées des forces nouvelles (FAFN) sont en cours de redéploiement pour la sécurisation des élections. Par ailleurs, le redéploiement de l’administration fiscale s’étend progressivement sur toute l’étendue du territoire national, en élargissant le champ d’activité à l’ensemble des impôts et taxes. A cet effet, la Direction Régionale des Impôts de Bouaké et le Bureau des Douanes du Guichet unique Auto de Bouaké sont devenus opérationnels depuis mai 2009. Les questions militaires qui constituaient un certain frein au processus de paix ont trouvé une solution définitive. La démobilisation des ex-combattants FAFN a effectivement démarré.
- 2. Le Gouvernement met en œuvre son programme économique appuyé par la Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC) et sa stratégie de réduction de la pauvreté dans le cadre de l’initiative PPTE.** La gestion budgétaire s’inscrit dans le cadre de l’assainissement des finances publiques et la transparence par la mise en œuvre du plan d’actions issu du PEMFAR (*Public Expenditure Management and Financial Accountability Review*) et la publication trimestrielle des Communications en Conseil des Ministres relatives à l’exécution budgétaire.
- 3. Pour le premier semestre 2009, les recettes totales hors dons pour l’apurement des arriérés extérieurs ont enregistré une bonne performance malgré les manques à gagner liés à la suspension des droits de douane et de la taxe pour le développement du riz (FCFA 14 milliards à fin juin 2009).** Des efforts substantiels ont été consentis pour la maîtrise des dépenses. Toutefois, la subvention au secteur de l’électricité est ressortie en dépassement le repère de FCFA 19,1 milliards malgré la hausse tarifaire réalisée en

décembre 2008, avec effet en 2009. Les autres dépenses de fonctionnement (incluant les dépenses sociales, prises de participation et déchets toxiques) enregistrent un dépassement du repère d'un montant de FCFA 20 milliards, résultant principalement de la régularisation lors des compensations de passifs d'électricité et de téléphone.

4. **Le solde budgétaire (hors dons pour l'apurement des arriérés extérieurs) ressort négatif à FCFA 56,1 milliards, contre un déficit budgétaire attendu (repère ajusté et corrigé) de FCFA 72,5 milliards.** Pour l'année 2009, les estimations de recettes et de dépenses, sur la base des données à fin juillet, projettent un solde budgétaire déficitaire (hors dons pour l'apurement des arriérés extérieurs) de FCFA 149,8 milliards.

5. **Les objectifs du budget 2010 s'appuient sur les hypothèses des cadrages macroéconomiques et budgétaires 2010.** Elles prévoient un taux de croissance du PIB réel de 4 %, un taux d'inflation IHPC de 3 %, et un déficit budgétaire global (dons compris, hors réduction des arriérés extérieurs) de 1,6 % du PIB. Le Gouvernement s'attèlera à remplir les conditions pour l'atteinte du point d'achèvement de l'Initiative PPTE dans les meilleurs délais. Pour assurer la réalisation de ces objectifs macroéconomiques, le Gouvernement poursuivra les réformes budgétaires entamées dans le cadre du PEMFAR, dans les principaux secteurs de l'économie et dans l'administration publique.

## II. ÉVOLUTION RECENTE DE L'ÉCONOMIE

6. **Jusqu'à présent, l'économie ivoirienne a su résister à la crise mondiale et la reprise économique est bien engagée.** En dépit de la baisse globale de l'activité économique mondiale, consécutive à la crise internationale, l'objectif de croissance du produit intérieur brut de 3,7 % à fin décembre 2009 reste réalisable, au regard des données à fin juin 2009. Cette évolution serait liée à la reprise des relations financières avec les partenaires internationaux, à une politique budgétaire prudente, aux avancées notables dans la réunification du pays et le processus de paix, ainsi qu'à la bonne tenue des secteurs primaire (+5,9%) et tertiaire (+3,6%), en particulier l'extraction minière, l'agriculture vivrière, les transports et les télécommunications. L'agriculture d'exportation a stagné. Une maladie affectant le verger a freiné la croissance en volume de la production cacaoyère. De même, des entraves structurelles ont limité la production de coton et de café. Le compte extérieur courant s'est amélioré grâce à la bonne tenue des prix du cacao et du pétrole brut et à la réduction des prix des produits alimentaires importés. Après une hausse importante au début de l'année, l'inflation a reculé. En glissement annuel, l'inflation enregistre un repli pour se situer à moins de 1,8 % à fin août, en relation avec la réduction des prix internationaux et nationaux des produits alimentaires et grâce aux conditions climatiques favorables. En moyenne annuelle sur la même période, le taux d'inflation s'établit à 3,1 %, relativement proche de la norme communautaire de 3 %. Le taux de change réel s'est apprécié sous l'effet d'une accélération temporaire de l'inflation.

7. **Des progrès ont été réalisés en matière de réformes structurelles.** La mise en œuvre des réformes structurelles s'est poursuivie avec un accent particulier mis sur la mobilisation des recettes à travers la lutte contre la fraude et la collecte des impôts et taxes dans les zones Centre-Nord-Ouest (CNO). En outre, depuis avril 2009, le Gouvernement met en œuvre le mécanisme de fixation automatique des prix des produits pétroliers adopté en février 2009. Enfin, les communications sur l'exécution du budget et sur les flux physiques et financiers des secteurs de l'énergie et du café-cacao continuent d'être publiées régulièrement.

Les principales réformes entreprises se résument comme suit :

- Depuis le 14 avril 2009, les prix des produits pétroliers à la pompe sont fixés selon le mécanisme de fixation automatique, basé sur la parité des prix à l'importation, adopté par le Gouvernement le 27 février 2009. En outre, le niveau de la dette de l'État vis-à-vis de la SIR a fait l'objet d'une convention. Un mécanisme de remboursement a été arrêté et est mis en œuvre, dans le cadre du mécanisme automatique. Le Gouvernement a renforcé la lutte contre la fraude sur les produits pétroliers, notamment à travers le marquage chimique des produits liquides.
- Au niveau de la filière café cacao, le Gouvernement a mis en place un Comité de gestion et un Comité de réforme, en vue de proposer un nouveau cadre de gestion de la filière. Dans le souci de garantir un meilleur prix rémunérateur aux producteurs, le Gouvernement a ramené le taux de droit d'enregistrement à 5 % à partir de la campagne 2009/2010 contre 10 % en 2008/2009. De même, le taux du DUS a été ramené à 210 FCFA/Kg, contre 220 FCFA/Kg. Conformément à son engagement, le Gouvernement a continué à examiner en Conseil des Ministres et à publier trimestriellement les informations relatives à la collecte et à l'utilisation des redevances parafiscales prélevées sur la filière café cacao. La Communication à fin juin 2009 a pris en compte la situation des ressources destinées au fonctionnement du Comité de Gestion.
- Le Gouvernement a procédé à la revue du secteur financier (PESF), en liaison avec le Fonds Monétaire International et la Banque Mondiale. Il s'engage à mettre en œuvre les recommandations validées de façon consensuelle par les parties. Le Gouvernement continue à suivre avec attention les banques ayant fait l'objet d'injonctions de la Commission Bancaire.
- Dans le cadre de l'amélioration de la transparence de la gestion des entreprises publiques, le Gouvernement a intensifié les missions de contrôle de la Direction des Participations et de la Privatisation, ainsi que de l'Inspection Générale des Finances. Dans ce contexte, les audits des entreprises publiques, entamés en 2008, se poursuivent. Ainsi, des consultations restreintes ont été menées afin de sélectionner des cabinets pour procéder à l'audit de dix (10) entreprises publiques et des dépenses du programme de sortie de crise. Ces missions d'audit ont démarré en septembre 2009.

- En matière de réforme administrative, un travail de recensement des effectifs de la fonction publique est en cours de finalisation, et devrait permettre la constitution d'un « fichier unique de référence » à compter du début de l'année 2010.

### III. POLITIQUES SOCIALES ET MISE EN ŒUVRE DU DSRP

8. **La mise en œuvre du DSRP a connu un démarrage lent.** Elle a commencé en 2009 avec le renforcement des dépenses pro-pauvres dont l'exécution à fin juin s'est établie à FCFA 390,5 milliards (environ 3,6 % du PIB). Ces dépenses enregistreront une progression en 2010.

9. **L'élaboration des cadres de dépenses à moyen terme pour l'éducation et la santé est en cours.** Dans le cadre de la mise en œuvre du DSRP, une large consultation des acteurs sectoriels a permis de concevoir les matrices d'actions prioritaires, et les plans d'actions, dont le chiffrage des besoins et les allocations de ressources correspondantes seront communiqués par le Comité de suivi avant la fin de l'année 2009. Les programmes issus de ces plans d'actions devront servir aux futurs cadres des dépenses à moyen terme (CDMT), dont l'élaboration devrait être finalisée en 2010 pour les ministères de l'Éducation et de la Santé.

10. **En matière d'éducation**, sur la base du Rapport de l'État sur le Système Éducatif National (RESEN) ivoirien, le Gouvernement envisage une hausse du nombre d'enseignants et de classes (à un rythme supérieur à la croissance de la population en âge scolaire) pour réduire les effectifs des classes (55 en moyenne en 2009) et une extension de la capacité de formation. Par ailleurs, un effort particulier sera fait, afin d'améliorer dès le quatrième trimestre 2009, la couverture des besoins exprimés en matière de cantines scolaires sur l'ensemble du territoire, ainsi que les infrastructures associées.

11. **En matière de santé**, le Gouvernement a élaboré le deuxième Plan National de Développement Sanitaire (PNDS) pour l'horizon 2009–11. Il vise à améliorer l'accès de la population au système sanitaire d'une part ainsi que son efficacité et son efficacité d'autre part. A cet effet, le Gouvernement va réhabiliter et construire progressivement les infrastructures sanitaires, notamment les centres de santé ruraux, et améliorer l'accessibilité aux médicaments essentiels, conformément à la programmation du DSRP. D'ici à la fin de l'année 2009, les arriérés contractés par la Pharmacie de la Santé Publique (PSP) envers les fournisseurs de médicaments feront l'objet d'un apurement intégral. Des actions seront entreprises, en vue d'une amélioration de son dispositif.

12. **Le cadre de suivi du DSRP a été adopté.** Le cadre institutionnel de pilotage du DSRP est mis en place. Il comprend trois organes essentiels :

- Le Comité National de Pilotage (CNP), organe décisionnel de suivi de la stratégie de réduction de la pauvreté (SRP), est présidé par le Premier Ministre. Il est chargé de (i) ajuster/corriger les orientations stratégiques de la SRP en s'assurant de la

- cohérence avec les politiques sectorielles, (ii) examiner et approuver le plan annuel de mise en œuvre de la SRP (iii) entériner le budget annuel de la SRP, (iv) approuver le rapport annuel de suivi de la mise en œuvre de la SRP et (v) procéder aux arbitrages nécessaires en dernière instance.
- Le Comité National de Supervision (CNS) supervise les activités du Secrétariat Technique Permanent de Suivi de la SRP (STP-SRP), prépare les décisions du Comité de Pilotage et sert de cadre de dialogue intersectoriel. Il a pour mission de (i) examiner le plan annuel de mise en œuvre de la SRP préparé par le STP, (ii) examiner le budget annuel de la SRP, (iii) approuver le plan de travail et le budget du STP, (iv) examiner le rapport annuel de suivi de la mise en œuvre de la SRP et de (v) faire les arbitrages opérationnels et techniques nécessaires pour assurer la cohérence entre les plans sectoriels et les actions de la SRP.
  - Le Secrétariat Technique Permanent de suivi de la SRP (STP-SRP) est l'organe technique opérationnel du suivi/évaluation de la mise en œuvre et rend compte au CNS. Il anime le processus participatif de coordination autour de la SRP entre les parties prenantes auxquelles il peut fournir un appui technique. Il est aussi chargé de suivre et d'analyser la cohérence entre les politiques sectorielles et la SRP.

13. **L'adoption du cadre institutionnel en août 2009 ouvre la voie du suivi substantiel.** Ce suivi inclut la validation des matrices d'actions prioritaires, des plans d'actions, à la budgétisation pluriannuelle des programmes (CDMT) et à l'organisation d'une rencontre avec les partenaires au développement pour la mobilisation de ressources complémentaires. L'évolution de la mise en œuvre du DSRP fera l'objet d'un rapport à fin 2009.

#### IV. MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME FRPC EN 2009 ET PERSPECTIVES POUR 2010

##### A. Politique budgétaire et exécution du budget en 2009

14. **Le solde budgétaire global au premier semestre a été meilleur que prévu et augure d'une exécution budgétaire maîtrisée pour le reste de l'année.** Les revenus sont en excédent de ½ point de PIB. Conformément au programme, cet excédent permettra un surcroît de dépenses sociales et prioritaires de sorte que l'objectif annuel de solde budgétaire soit atteint.

15. **La bonne tenue des revenus de l'État cache des évolutions contrastées au niveau des recettes fiscales et douanières.** Au premier semestre 2009, on enregistre un excédent sur les recettes fiscales, dû (i) à une bonne collecte des principaux impôts leaders, la TVA, les ITS, l'impôt BIC et les droits d'enregistrement café-cacao qui ont connu une progression par rapport au premier semestre 2008 ; (ii) à une plus grande production de pétrole, (iii) à un maintien du droit d'enregistrement à l'exportation de cacao à 10 % jusqu'à la fin de la campagne 2008-09 et (iv) à des avancées au niveau des réformes de l'administration fiscale. Cet excédent de recettes fiscales devrait s'établir à 1,2 % du PIB à la fin de l'année. Il convient toutefois de relever une accumulation des crédits de TVA non apurés à fin juin de l'ordre de 0,2 % du PIB. En revanche, les recettes douanières ont connu

une moins value de 0,6 % du PIB au premier semestre. Celle-ci devrait s'établir à la fin de l'année à 0,3 % du PIB. Cette contre-performance s'explique notamment par la baisse des importations de marchandises générales, par le maintien de l'exonération de droits de douane sur le riz et par quelques problèmes administratifs (grève des dockers et la réforme de la Fiche de Renseignement à l'Importation) résolus (*Encadré 1*).

<b>Encadré 1 : Mesures relatives aux recettes de 2009</b>	
<b>Mesures</b>	<b>État d'exécution</b>
<b>Impôts (DGI)</b>	
Retour au fonctionnement effectif des administrations fiscales en zones CNO, notamment avec le recouvrement des vignettes auto, la patente transport, la TVA, les impôts sur bénéfices et salaires (IS, ITS) ainsi que le recensement et l'immatriculation des contribuables.	L'administration fiscale est redéployée dans les zones CNO et se traduit par le fonctionnement effectif de la Direction Régionale des Impôts de Bouaké et du Bureau des Douanes du Guichet unique Auto de Bouaké en charge du dédouanement des motos et des véhicules de la zone CNO.
Plus large application et contrôle de la facture normalisée pour la TVA grâce entre autres à la création de nouvelles brigades de contrôle.	La Direction Générale des Impôts a procédé au renforcement des effectifs chargés du contrôle de la facture normalisée par le recrutement et la formation de nouveaux agents. Les contrôles couvrent l'ensemble du territoire national.
Meilleure maîtrise de la fiscalité sur le secteur pétrolier (de l'extraction à la distribution) grâce à la nouvelle sous-direction des activités pétrolières de la DGI.  Meilleure vérification du « cost oil » des opérateurs du secteur déterminant entre autres la part de l'État dans la production de pétrole brut et de gaz.	La Sous Direction des activités pétrolières a été créée et organisée. Le personnel est en formation, le recensement des contribuables du secteur a été fait et les contrôles notamment du « cost oil » ont commencé.  Elle assure une meilleure gestion des exonérations dans le secteur.
Institution ou relèvement du niveau des retenues à la source pour certains opérateurs économiques, notamment dans l'agriculture.	Effectif pour les secteurs des scieries et des bois sur pied.
Meilleure organisation de la lutte contre la fraude à travers un renforcement de la coordination entre la DGI et la DGD, le contrôle des déclarations des entrepôts, ainsi que le démarrage des activités de la cellule de gestion des risques.	L'administration fiscale multiplie les efforts pour améliorer le contrôle et l'organisation de la lutte contre la fraude à travers le contrôle des importateurs et l'identification des entrepôts. Le Comité de Coordination des actions de lutte contre la fraude fiscale et douanière est opérationnel.
<b>Douanes (DGD)</b>	
Meilleur contrôle douanier sur les exportations de pétrole/gaz et sur les flux des produits pétroliers, notamment en fixant les modalités de mesurage, en utilisant les descriptifs techniques des installations de la raffinerie et des entrepôts sous douane, et en marquant les produits pétroliers à régime privilégié.	Mise en place d'un comité d'enlèvement qui produit des rapports mensuels des enlèvements.  La société SGS, chargée de la mise en œuvre du marquage des produits pétroliers à régime privilégié, a démarré ses activités depuis juillet 2009. En outre, le progiciel de gestion des dédouanements SYDAM-World qui est une amélioration de SYDAM contribue à la rationalisation des exonérations, afin de permettre la production systématique et détaillée des recettes non perçues.



<b>Encadré 1 : Mesures relatives aux recettes de 2009 (fin)</b>	
<b>Mesures</b>	<b>État d'exécution</b>
<b>Douanes (DGD)</b>	
Renforcement de la lutte contre la fraude, notamment en basant le contrôle sur l'analyse des risques et en rendant opérationnelle la gestion du transit international par les bureaux frontaliers et la surveillance des zones frontalières.	L'organigramme de la Direction Générale des Douanes a été modifié pour ériger le Bureau de l'Analyse et de la Gestion de Risques (BAGR) en Direction de l'Analyse des Risques, du Renseignement et de la Valeur (DARRV). Dans le cadre des attributions de cette Direction, toutes les livraisons font systématiquement l'objet d'une analyse des risques, en vue de déceler d'éventuelles importations jugées suspectes qui feraient l'objet d'un contrôle au scanner. Dans ce sens, un plan de renforcement des capacités est en cours d'élaboration par ladite Direction, en vue de mettre à la disposition des services douaniers (et à terme la DGI) une banque de données sur les risques et infractions. En outre, le redéploiement de l'administration douanière dans les zones CNO est effectif.
Meilleur contrôle des valeurs par la soumission de toutes les importations à l'analyse des risques et amélioration de la lutte contre la fraude par le passage au scanner des conteneurs, conformément au contrat d'exploitation	
Meilleur contrôle des exonérations, en intégrant la gestion des autorisations d'exonérations avec le système de dédouanement et en produisant les données sur les recettes non perçues. Une revue des régimes d'exonérations était à entamer avec l'assistance du FMI avant fin juin 2009 en vue de leur rationalisation à compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2010.	La mission d'assistance technique du FMI sur le contrôle des produits pétroliers à l'exportation, le suivi et le contrôle des exonérations a été organisée du 16 au 27 mars 2009.  Les recommandations issues du rapport de l'assistance sont en cours d'analyse en vue de leur mise en œuvre. Un séminaire est prévu à cet effet en octobre 2009, pour la revue de la réglementation existante et des recommandations, dans la perspective d'une plus grande efficacité dans l'application des dispositions retenues.  Le Gouvernement a demandé une autre mission d'assistance technique du FMI avant Mai 2010 pour compléter la revue, et la rationalisation des exonérations à compter du budget 2011.
<b>Autres structures</b>	
Reconnaissance des dettes de l'État vis-à-vis de la SIR au titre du déficit commercial («SSH négatif»), du déficit «butane» et des livraisons de carburant à l'Armée. Élimination en 2009 de tous ces déficits, en appliquant le mécanisme de fixation automatique des prix des produits pétroliers, et en budgétisant les dépenses de subventions ou de fonctionnement, tandis que la dette vis-à-vis de la SIR sera consolidée.	Un protocole d'accord portant sur FCFA 69,2 milliards a été signé le 12 décembre 2008 entre l'État et la SIR.  Dans le souci d'améliorer la contribution des prélèvements issus des produits pétroliers aux recettes de l'État ; d'assurer l'équilibre financier de la SIR ; et d'apurer les arriérés accumulés, le Gouvernement met en œuvre, depuis le 14 avril 2009, le mécanisme de fixation automatique des prix des produits pétroliers à la pompe, adopté en février 2009. A cet effet, la Taxe Spécifique Unique (TSU) sur les produits pétroliers, instituée par l'ordonnance N°2009-70 du 26 mars 2009, prévoit un prélèvement pour l'apurement dudit déficit.
Meilleur recouvrement des cotisations de la sécurité sociale, notamment la perception des charges patronales auprès des entreprises, y compris les entreprises publiques.	La situation des cotisations sociales au niveau des entreprises publiques est disponible. Dispositions en cours pour le paiement effectif des montants dus et les modalités de pérennisation des règlements y afférents.
Collecte systématique des dividendes des sociétés d'État, notamment celles qui gèrent des ressources publiques importantes, comme le Port Autonome d'Abidjan et la PETROCI.	Les dividendes de PETROCI au titre de l'exercice 2008 s'établissent à 35 milliards. La mobilisation des dividendes des entreprises publiques est effective.

**16. La composition des dépenses s'est améliorée, mais il reste une marge de progression.** Les dépenses primaires du premier semestre étaient au dessus des objectifs du programme de 0,7 % du PIB, dépassement qui devrait se maintenir jusqu'à la fin de l'année

2009. Au niveau des dépenses courantes, la masse salariale s'exécutera à son niveau programmé, malgré des variations à mi-parcours. La subvention au secteur électricité par l'abandon d'une partie des revenus du gaz, en dépassement des objectifs du premier semestre à 0,2 % du PIB, devrait excéder le montant prévu pour l'année 2009 de 0,3 % du PIB, en raison du retard dans la mise en œuvre des mesures nécessaires pour rééquilibrer le secteur. Quant aux dépenses d'investissement, elles étaient en retrait au premier semestre par rapport à l'objectif mais devraient s'accélérer dans la deuxième moitié de l'année comme c'est en général le cas. En ce qui concerne les grands travaux de l'État, leur exécution est maîtrisée et le Gouvernement compte s'en tenir à l'enveloppe de FCFA 40 milliards prévue, tout en se conformant au canevas institutionnel mis en place dans le cadre du programme de suivi de ces travaux. Il n'y a eu aucune dépense extrabudgétaire. Les efforts budgétaires en vue de la lutte contre la pauvreté sont bien enclenchés. A cet effet, les dépenses pro-pauvres qui sont en forte augmentation par rapport à 2008 seront à hauteur du niveau prévu au programme pour l'année 2009 malgré une légère sous performance à mi parcours.

<b>Encadré 2 : Évolution des dépenses pro-pauvres</b>			
	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>
	<b>Réalisation</b>	<b>Estimation</b>	<b>Projet de budget</b>
<b>01 Agriculture et développement rural</b>	<b>26 423 582 655</b>	<b>45 126 728 686</b>	<b>65 565 404 142</b>
010 Administration générale	9 217 865 425	8 540 155 750	9 436 659 725
011 Programme de développement et de promotion de l'agriculture	3 409 742 629	9 542 828 135	17 340 288 262
012 Formation et encadrement	8 341 951 419	8 414 071 400	8 520 543 624
013 Aménagement hydro-agricole	2 176 746 360	3 700 484 382	11 377 130 512
014 Autres investissements en milieu rural (FRAR, FIMR)	3 277 276 822	14 929 189 019	18 890 782 019
<b>02 Ressources Halieutiques et Production Animale</b>	<b>6 058 178 898</b>	<b>6 737 105 296</b>	<b>7 245 309 487</b>
020 Administration générale / formation et encadrement	3 718 138 737	3 671 154 691	4 223 877 706
021 Appui à l'élevage et à la production laitière	1 895 258 831	2 456 432 765	2 373 459 781
022 Pêche et aquaculture	444 781 330	609 517 840	647 972 000
	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>
	<b>Réalisation</b>	<b>Estimation</b>	<b>Projet de budget</b>
<b>03 Éducation</b>	<b>496 906 375 647</b>	<b>536 613 129 403</b>	<b>609 356 708 236</b>
030 Administration générale	18 666 470 883	18 457 007 143	26 587 546 705
031 Éducation préscolaire et enseignement primaire	313 499 606 361	329 312 068 268	372 273 713 163
032 Alphabétisation	184 985 084	212 364 926	203 264 926
033 Secondaire général, technique et professionnel	67 764 756 236	84 824 135 644	97 927 657 612
034 Enseignement supérieur et recherche scientifique	96 790 557 083	103 807 553 422	112 364 525 830
<b>04 Santé</b>	<b>98 335 012 650</b>	<b>118 872 124 628</b>	<b>131 053 089 755</b>
0400 Administration générale santé	45 561 052 199	52 226 299 443	58 252 952 335
0401 Système de santé primaire	23 827 627 730	31 682 326 679	35 886 520 872

<b>Encadré 2 : Évolution des dépenses pro-pauvres (fin)</b>			
	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>
	<b>Réalisation</b>	<b>Estimation</b>	<b>Projet de budget</b>
0402 Soins de santé préventive (programme élargie de vaccination)	1 200 214 731	1 465 650 000	1 724 650 000
0403 Programme de lutte contre les pathologies et les endémies	1 106 406 109	1 983 395 195	2 036 730 307
0404 Santé infantile, maternelle et nutrition	287 779 475	621 934 791	812 824 015
0405 VIH/SIDA	4 334 740 717	5 316 923 021	6 687 920 671
0406 CHU et Institutions médico-spécialisés	22 017 191 689	24 020 120 499	25 651 491 555
<b>05 Eau et Assainissement</b>	<b>15 318 944 240</b>	<b>19 492 670 941</b>	<b>38 204 142 626</b>
051 Accès à l'eau potable et assainissement	4 955 116 050	6 994 750 000	19 220 497 290
052 Protection de l'environnement et lutte contre la pollution	10 363 828 190	12 497 920 941	18 983 645 336
<b>06 Énergie</b>	<b>9 586 344 724</b>	<b>9 343 854 636</b>	<b>10 546 369 622</b>
061 Accès à l'électricité	9 586 344 724	9 343 854 636	10 546 369 622
<b>07 Routes et ouvrages d'art</b>	<b>20 348 434 373</b>	<b>33 074 751 845</b>	<b>34 487 382 529</b>
071 Entretien pistes rurales	45 418 200	2 916 087 700	2 666 373 520
072 Constructions d'ouvrages d'art	1 423 434 101	4 100 903 704	5 633 710 637
073 Autres travaux routiers	18 879 582 072	26 057 760 441	26 187 298 372
<b>08 Affaires Sociales</b>	<b>9 155 527 018</b>	<b>12 572 819 312</b>	<b>16 450 138 371</b>
080 Administration générale	6 357 839 961	7 766 112 556	8 771 170 945
081 Formations destinées aux femmes	349 710 328	526 755 000	1 117 030 414
082 Orphelinats, pouponnières et centres sociaux	581 100 208	1 451 308 247	3 268 977 931
083 Formation au personnel d'appui	1 153 214 902	1 722 980 658	2 055 298 130
084 Prise en charge des indigents, des victimes de guerre et de catastrophes	713 661 619	1 105 662 851	1 237 660 951
<b>09 Décentralisation (hors éducation, santé et agriculture)</b>	<b>30 065 773 210</b>	<b>32 311 642 520</b>	<b>31 057 213 901</b>
091 Décentralisation	30 065 773 210	32 311 642 520	31 057 213 901
<b>10 Reconstructions et réhabilitations</b>	<b>10 403 867 663</b>	<b>5 179 296 943</b>	<b>4 448 000 000</b>
101 Reconstruction et réhabilitation	10 403 867 663	5 179 296 943	4 448 000 000
<b>11 Autres domaines de lutte contre la pauvreté</b>	<b>4 138 969 179</b>	<b>19 510 338 576</b>	<b>18 944 750 441</b>
111 Promotion et insertion des jeunes	2 791 637 488	18 429 452 392	16 214 847 947
112 Appui et suivi DSRP	133 713 938	123 900 000	120 000 000
113 Développement du tourisme et de l'artisanat	1 213 617 753	956 986 184	2 609 902 494
<b>TOTAL</b>	<b>726 772 730 257</b>	<b>838 834 462 786</b>	<b>967 358 509 110</b>
<i>dont financement trésor</i>	<i>707 065 008 979</i>	<i>794 600 225 756</i>	<i>893 053 065 933</i>
<i>financement extérieur</i>	<i>19 707 721 278</i>	<i>44 199 169 706</i>	<i>74 305 443 177</i>

17. **Le financement du programme de 2009 sera bouclé et verra s'accomplir des progrès en matière de réduction des arriérés intérieurs et d'apurement des arriérés extérieurs.** Le Gouvernement a consenti des efforts pour commencer à réduire significativement les restes à payer du Trésor et a fait des progrès notables au niveau des négociations avec les créanciers extérieurs.

## 18. **Financement intérieur/régional**

- Le Gouvernement a réduit sa dette vis-à-vis du secteur privé intérieur, afin de relancer les activités économiques. A cet effet, le remboursement net base caisse des arriérés de paiement intérieurs de l'État s'est élevé à FCFA 52,7 milliards (0,5 % du PIB), contre un plancher de FCFA 30 milliards inscrit au programme. L'opération qui a pu avoir lieu grâce aux concours budgétaires du FMI et de la Banque mondiale, a permis au Trésor Public de régler les petites créances et de commencer à désintéresser les gros créanciers de l'État.
- La Côte d'Ivoire a bénéficié de la décision prise en août 2009 par le Conseil des Ministres de l'UEMOA de rétrocéder aux États membres la contre-valeur en francs CFA des Droits de Tirage Spéciaux (DTS) reçus au titre de l'allocation générale du Fonds monétaire international. La décision prise au niveau de l'UEMOA envisage que la rétrocession de cette allocation et d'autres financements, seront utilisés pour rembourser les 2/3 du stock des arriérés à fin 2008. Cette nouvelle allocation générale pour la Côte d'Ivoire s'élève à DTS 241,1 millions, soit environ FCFA 172,2 milliards (1,6 % du PIB). Une allocation spéciale d'un montant de DTS 32,0 millions soit environ FCFA 23 milliards est disponible.
- Le financement intérieur de l'État s'est effectué exclusivement à travers l'émission de titres publics comme convenu dans le programme. Le Gouvernement compte recourir au marché financier régional pour mobiliser un montant brut de FCFA 612 milliards en 2009. Le montant mobilisé au titre de la contre-valeur de l'allocation générale de DTS sera affecté au paiement des arriérés intérieurs de l'État et au remplacement d'autres types de financement intérieur plus onéreux.

## 19. **Financement extérieur**

- Le Gouvernement a continué la normalisation de ses relations financières avec les partenaires au développement. L'apurement des arriérés envers la BAD s'est achevé en mars 2009—grâce à un don de la Facilité pour les Pays Fragiles de cette institution et à un crédit relais obtenu d'un partenaire extérieur. De plus, avec l'atteinte du point de décision sous l'Initiative PPTE en mars 2009, la Côte d'Ivoire a bénéficié d'une assistance intérimaire du FMI et de la Banque Mondiale. S'agissant de la BEI, un accord de restructuration des arriérés sur fonds propres a été conclu le 19 mai 2009. Il prévoit le rééchelonnement sur 7 ans dont 3 ans de délai de grâce, et l'annulation de FCFA 2,3 milliards. En outre, les arriérés dus au titre des prêts sur les ressources du FED ont été remboursés par prélèvement sur l'allocation pays au titre du 10<sup>ème</sup> FED en octobre. Les arriérés à fin 2008 envers certains organismes multilatéraux n'ont pas été apurés comme prévu et de nouveaux arriérés sur le service de la dette courante en 2009 ont été accumulés. Ils ont été payés en septembre/octobre 2009 et le Gouvernement s'engage à rester à jour envers ces créanciers.
- Concernant le Club de Paris, un accord de restructuration a été signé selon les termes de Cologne, le 15 mai 2009. Une annulation immédiate de FCFA 413,8 milliards a

été accordée ainsi qu'un paiement différé à titre exceptionnel des arriérés post date butoir, des échéances et des intérêts moratoires dus durant la période de consolidation au titre des montants rééchelonnés et différés.

- Les discussions, entamées depuis octobre 2008 avec le Comité de coordination des créanciers privés (Club de Londres), ont abouti à la signature d'un accord préliminaire le 29 septembre 2009 à Paris. L'accord inclut l'annulation de 20 % du stock arrêté à fin 2009, avec le solde devant être échangé pour un titre d'un seul type libellé en USD. Le nouveau titre sera remboursé en 23 ans dont 6 ans de différé au taux d'intérêts coupon démarrant à 2,5 % puis montant à 5,75 % en quatrième année.
- Concernant les autres dettes commerciales, les discussions au début de l'année avec STANDARD BANK New Jersey (obligation Sphynx 2007) ont porté sur le plan d'apurement des arriérés de FCFA 10,3 milliards accumulés à fin janvier 2009 à raison de paiements mensuels de FCFA 2,2 milliards en moyenne de février 2009 à juillet 2009. Le service normal du remboursement aurait du reprendre dès que ces arriérés ont été apurés. Mais du fait des difficultés de trésorerie, ni le retraitement des arriérés ni le service normal n'ont été payés, sauf un paiement de FCFA 1 milliard au deuxième trimestre 2009. Ainsi, depuis juillet 2009 des arriérés ont été accumulés sur le service de la dette STANDARD BANK New Jersey (obligation Sphynx 2008). Quant à Standard Bank London (obligation BNI), un accord de retraitement des arriérés à fin 2008 de FCFA 10 milliards et de l'encours restant dû de FCFA 60 milliards a été obtenu moyennant la prise en compte de pénalités de retard estimées à FCFA 900 millions ; soit une dette totale de FCFA 71 milliards. Il a été convenu que cette dette soit remboursée en 26 mensualités égales et successives d'un montant de FCFA 2,7 milliards du 28 février 2009 au 28 mars 2011 inclus. Un paiement de FCFA 3,2 milliards a été enregistré au premier trimestre 2009 ainsi qu'un paiement de FCFA 1 milliard au deuxième trimestre 2009 et après les paiements étaient suspendus. Les discussions sont engagées avec ces créanciers commerciaux sur la restructuration de la dette avec notamment, des traitements comparables à ce du Club de Paris et accordé avec le Comité de coordination des créanciers détenteurs des titres Brady.

**20. Concernant ces trois composantes de notre dette extérieure, nous avons publiquement annoncé le 30 septembre 2009 que nous allons poursuivre une restructuration en conformité avec les exigences de comparabilité du Club de Paris et avec l'initiative pour les Pays Pauvres Très Endettés (PPTE) du FMI et de la Banque Mondiale.** Nous avons embauché des conseillers afin de nous assister dans cette restructuration, et nous avons l'intention de la conduire d'une manière entièrement cohérente avec la politique de FMI en situation d'arriérés, notamment en matière de transparence d'information, d'équité entre créanciers, et de dialogue avec les créanciers.

## B. Réformes structurelles dans le domaine des finances publiques 2009–10

### 21. Les progrès sur la voie de l'orthodoxie budgétaire se sont traduits par plusieurs avancées en matière de régularisation des opérations de financement :

- le recours aux financements onéreux auprès d'opérateurs économiques, en raison des tensions de trésorerie, a été définitivement arrêté depuis février 2009 ;
- les audits des dépenses du programme de sortie de crise financées sur ressources propres, de 2006 à 2008, ont démarré en septembre 2009 et les rapports provisoires seront disponibles avant fin 2009;
- les avant-projets de Loi de règlements des exercices 2005, 2006 (en septembre 2008), ainsi que celui de 2007 (en février 2009) ont été soumis à la Chambre des comptes et la transmission de celui de 2008 est attendue pour octobre 2009 ;
- le critère de réalisation de non accumulation de nouveaux arriérés intérieurs au titre de l'exercice 2009 a été respecté à fin juin 2009 ;
- un plan d'apurement des arriérés de crédits de TVA a été adopté.

22. **La mise en œuvre du plan d'actions pour la gestion des finances publiques a débuté.** La mise en œuvre du plan de réformes des finances publiques, adopté en février 2009 sur la base de la mission d'assistance technique PEMFAR, repose sur un certain nombre d'axes stratégiques, qui ont connu dans l'ensemble un bon début d'exécution, notamment en ce qui concerne l'amélioration du cadre juridique et institutionnel du système de gestion des finances publiques, le renforcement de la transparence dans la gestion des finances publiques et les procédures de passation des marchés publics.

23. **Concernant le cadre juridique et institutionnel du plan de Gestion des Finances Publiques (GFP),** la Côte d'Ivoire s'est engagée à transposer avant fin 2011 un ensemble de directives communautaires adoptées en mars et juin 2009 par le Conseil des Ministres de l'UEMOA. Le respect de ce délai nécessite que certaines directives, en particulier celles relatives aux lois de finances et à la nomenclature budgétaire, fassent l'objet d'un travail d'appropriation nationale dans le courant de l'année 2010.

24. **Plusieurs avancées ont été réalisées en matière de transparence dans l'exécution budgétaire.** Sur la base des communications en Conseil des Ministres, des rapports d'exécution budgétaire trimestriels sont désormais rendus publics sur le site du Ministère de l'Économie et des Finances, intégrant les états des dépenses pro-pauvres, les états d'exécution du Fonds d'Investissement en Milieu Rural. Sur un plan technique, l'interface entre les logiciels d'exécution de la dépense (SIGFIP) et de comptabilité publique (ASTER) devrait être mise en exploitation avant la fin de l'année 2009. L'adoption d'une

nomenclature budgétaire fonctionnelle conforme au Manuel des Statistiques des Finances Publiques (MSFP) 2001 sera finalisée au premier semestre 2010. A cet effet, la table de passage entre la nomenclature budgétaire ivoirienne et le MSFP 2001 a été réalisée et le glossaire a été validé.

**25. Sur le plan de la discipline budgétaire, la pratique des avances de trésorerie a été contenue dans les limites prévues par un arrêté du Ministre de l'Économie et des Finances, pris en mars 2009.** Un applicatif de gestion des avances devrait être mis en service pour la gestion budgétaire 2010. Par ailleurs, la mise en place d'un cadre de dépenses à moyen terme (CDMT) pour les ministères de la Santé et de l'Éducation nationale devrait intervenir en 2010 pour l'exercice 2011. Le CDMT va se généraliser progressivement aux autres départements ministériels.

**26. Concernant les recettes,** l'inventaire des recettes de services perçues hors budget par les ministères, initialement prévu pour juin 2009, reste encore à compléter. En effet, 20 ministères sur 34 ont été visités permettant ainsi la mise en place d'une quinzaine de régies pour capter les recettes identifiées. La rationalisation des régimes d'exonération devra se poursuivre.

**27. La feuille de route pour le renforcement des marchés publics, précisant la séparation des fonctions de régulation, d'exécution et de contrôle a été adoptée.** Suite à l'adoption du nouveau Code des marchés publics en août 2009, la mise en place effective de l'Autorité Nationale de Régulation des Marchés Publics prévue par le décret d'application est une priorité qui devrait intervenir dans les prochaines semaines. Une réflexion sur la fixation d'un seuil national de passation des marchés publics est en cours. Les appels d'offre pour les marchés publics feront l'objet de publications trimestrielles systématiques.

<b>Encadré 3 : Réformes structurelles budgétaires en 2009</b>	
<b>Mesures</b>	<b>État d'exécution</b>
<b>Recettes</b>	
Budgétisation et fiscalisation des prélèvements sur le cacao/café consacrés aux investissements, à partir du budget de 2010, avec des contreparties en dépenses d'investissement. Amélioration de la traçabilité des ressources destinées au fonctionnement des structures de la filière à travers leur intégration aux communications en Conseil des Ministres à fin juin 2009 et à fin décembre 2009.	Les ressources parafiscales destinées aux investissements ont été prévues au budget pour un montant de 10 milliards dont 5,1 milliards ont été exécutés à fin juin 2009.  La traçabilité des ressources destinées au fonctionnement des structures de la filière café cacao a été améliorée par leur intégration aux communications en Conseil des Ministres à partir de juin 2009.
Finalisation d'un inventaire détaillé des recettes des services prélevées par les ministères (avant fin septembre 2009), en vue de leur rationalisation et budgétisation.	L'inventaire détaillé des recettes de services prélevées par les ministères en vue de leur rationalisation et budgétisation a été finalisé par l'IGF. Ainsi, quinze régies ont été créées et sept sont en cours de création. Le montant des recettes recouvrées par les régies s'établit à 441,5 millions dont 248,4 millions pour le compte de l'État, à mi juin 2009. L'opération se poursuit pour l'inventaire global de l'ensemble des recettes de service.

<b>Encadré 3 : Réformes structurelles budgétaires en 2009 (fin)</b>	
<b>Mesures</b>	<b>État d'exécution</b>
<b>Recettes</b>	
Publication annuelle des extraits des comptes certifiés de la PETROCI.	Les extraits des comptes certifiés de 2008 de la PETROCI ont été publiés en juillet 2009. Il se dégage un résultat net de 41,3 milliards dont 35 milliards de dividendes.
Élaboration d'un rapport annuel, soumis au Conseil des Ministres, sur les résultats financiers des entreprises du portefeuille de l'État, et publication du rapport après adoption par le Conseil.	Le rapport annuel provisoire sur les résultats financiers des entreprises du portefeuille de l'État est disponible et sera publié après son adoption par le Conseil des Ministres, avant fin 2009.
<b>Dépenses</b>	
Stricte limitation et suivi des avances de trésorerie ; et non recours aux dépenses extrabudgétaires (voir Tableau 4 du mémorandum de 13 mars 2009, et Protocole d'accord technique (PAT) du 13 mars 2009, et le PAT supplémentaire ci-joint, ¶14-15).	Les avances du Trésor ont été réduites conformément à l'arrêté N°178 du 13 mars 2009 portant fixation des modalités de recours des avances de trésorerie à des lignes spécifiques. Les avances à fin juin se situent 21,2 milliards pour un plafond programmé à 50 milliards.  Aucune dépense extrabudgétaire n'a été enregistrée.
<b>Dépenses</b>	
Poursuite de la déconcentration du Système Intégré de Gestion des Finances Publiques (SIGFIP) et l'amélioration de l'interfaçage entre SIGFIP et ASTER (exécution du budget-comptabilité) (2009-10).	La déconcentration du Système Intégré de Gestion des Finances Publiques (SIGFIP) s'est poursuivie avec la connexion de cinq nouveaux départements au SIGFIP à fin juin 2009. Cinq autres départements seront connectés d'ici fin 2009.  L'interfaçage entre SIGFIP et ASTER (exécution du budget-comptabilité) est en cours de finalisation.
Soumission, dans les délais prévus, des avant-projets de Loi de règlements pour certification à la Chambre des comptes (avant fin octobre 2009 pour les comptes de 2008).	L'avant-projet de Loi de règlements de l'exercice 2008 est en finalisation et sera transmis à la Chambre des comptes avant fin octobre 2009.
Mise en place progressive d'un cadre des dépenses à moyen terme à commencer avec les ministères sociaux (éducation et santé) pour la période 2009-11 (fin octobre 2009).	Les préparatifs pour la mise en place d'un cadre des dépenses à moyen terme pour les ministères sociaux (éducation et santé) sont très avancés. Toutefois, il ne sera effectif que dans le budget 2011. La mise en œuvre va s'étendre progressivement aux autres Départements ministériels.
Développement d'un système intégré de gestion des effectifs et de la solde des militaires et de la police (fin 2009).	L'opération est en cours pour la confection d'un système unique de gestion des effectifs et de la solde des militaires et de la police.

28. **Les dépenses liées aux grands travaux ont été contenues et ont fait l'objet d'une plus grande transparence conformément aux engagements du programme.** Les dotations budgétaires consacrées aux « grands travaux » sont limitées à 40 milliards de FCFA sur chacun des exercices 2009 et 2010, et concernent essentiellement l'aménagement de Yamoussoukro, la rénovation de l'Hôtel Ivoire, et la construction d'un troisième pont à Abidjan. Dans un souci de transparence, cinq conventions cadres signées avec l'opérateur seront transformées en contrats de marchés publics avant fin octobre 2009. L'intégralité des



conventions-cadres signées avec l'opérateur ont fait ou feront l'objet, avant fin 2010, de transformation en contrat de marchés publics, en conformité avec le nouveau code des marchés publics.

- Le Comité interministériel mis en place par l'arrêté 039/PM/Cab du 13 novembre 2008 a commencé ses travaux le 8 mai 2009. Il assure le suivi opérationnel et financier des grands travaux et constitue l'organe de validation des rapports de l'Inspection Générale des Finances et du BNETD sur l'exécution des travaux.
- Au cours de sa réunion du 8 mai 2009, ce comité a donné son accord pour la réalisation de l'audit de la dette de l'État vis-à-vis de l'Opérateur. A cet effet, l'audit de la dette est en cours par un Cabinet retenu à l'issue d'une consultation restreinte. Le rapport validé est attendu pour fin 2009.
- L'instruction N°001/PM/CAB du 13 novembre 2008 prévoit le respect des procédures d'exécution budgétaire, dans le cadre de la réalisation des grands travaux d'investissement de l'État. A cet effet, deux comptes (de recettes et de dépenses) du Trésor Public sont ouverts dans les livres de la BCEAO, permettant ainsi d'assurer la traçabilité et la transparence des opérations. Toutes les dispositions financières prévues par cette instruction ont été respectées, notamment l'engagement des dépenses dans le SIGFiP, le paiement des mandats visés par le Trésor Public.
- Par ailleurs, en application de l'instruction N°227/MEF/DGTCP/CE du 12 juillet 2008, relative aux dépenses exécutées dans le cadre de la mise en œuvre des actions prioritaires et autres opérations d'urgence, le Gouvernement continue de se conformer aux dispositions de bonne exécution budgétaire, en particulier pour l'intégration dans le budget du produit de la totalité des enlèvements de pétrole brut et les règlements liés aux grands travaux d'investissement de l'État.
- La transformation des conventions cadres en contrats de marchés publics se fait sur la base du schéma suivant : (i) finalisation des études techniques détaillées par l'opérateur ; (ii) examen par le BNETD des documents techniques reçus de l'opérateur ; (iii) rédaction des cahiers de charges et des prix y afférents par le BNETD ; (iv) et transformation des conventions en contrats de marchés publics. Compte tenu du volume important de travail, cinq (5) projets font l'objet de transformation en marché public avant fin octobre 2009. Par ailleurs, conformément aux engagements pris, toutes les conventions feront l'objet de transformation en contrats de marchés publics d'ici fin 2010. De même, tous les autres travaux n'ayant pas fait l'objet de contrats et n'ayant pas encore été exécutés, feront l'objet d'appel d'offres, conformément au code des marchés publics.
- Les dotations budgétaires prévues au titre des grands travaux d'investissement de l'État, au cours de l'exercice 2009, de FCFA 40 milliards, intègrent la régularisation de l'avance de FCFA 15,6 milliards perçue en 2008 par l'opérateur. Au 30 juin 2009, les paiements effectués correspondent aux engagements de FCFA 23 milliards, dont FCFA 8 milliards au titre de l'exercice 2009 et FCFA 15 milliards pour régulariser l'avance perçue en 2008.

29. **Les réformes de la fonction publique et des administrations publiques ont commencé**, première étape d'un programme de réformes des administrations publiques, un travail de recensement des effectifs est en cours de finalisation et devrait permettre, le cas échéant, l'apurement des fichiers de la Fonction Publique avant fin mars 2010 et la finalisation du fichier unique de référence avant fin 2010 incluant non seulement les agents publics civils, initialement concernés, mais également les effectifs de la police. Le Gouvernement entend faire, avant fin décembre 2009, la revue de ses obligations en matière de salaires à payer, y compris les mesures concernant les diverses revalorisations ou rattrapages indiciaires ayant dû être reportés, prenant en compte la structure et des paramètres de compensation de la masse salariale. Sur la base de ces analyses, il s'engage à élaborer une stratégie à moyen terme de structure et de croissance efficace et soutenable de la masse salariale, tenant compte de la restructuration et des divers rattrapages qui ont été reportés, et ce, avant fin mars 2010. La stratégie et sa mise en œuvre feront partie des discussions de la deuxième revue du programme.

<b>Encadré 4 : Plan et mesures de réformes des administrations publiques en 2009 et engagements pour 2010</b>	
<b>Mesures</b>	<b>État d'exécution</b>
Élaboration avant fin 2009, d'un programme de réformes des administrations publiques, basé sur les conclusions des études organisationnelles des ministères, comprenant notamment la mise en place des secrétaires généraux des Ministères.	Le projet de création du poste de Secrétaire Général de Ministère sera soumis au Premier Ministre et concernera certains Ministères. Une étude pour évaluer le coût du poste en termes de salaire est en cours. Les anciens administrateurs seront dans l'immédiat nommés dans cette fonction. A terme, une filière sera créée à l'ENA pour assurer la formation et le profil souhaité pour l'administration.
Augmentation de l'âge de départ à la retraite de 55 à 57 ans pour l'ensemble des fonctionnaires à partir du 1er janvier 2009 et l'amener par étape à 60 ans pour l'ensemble des fonctionnaires à partir de 2011.	L'augmentation de l'âge de départ à la retraite de 55 à 57 ans à compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2009 a été matérialisée par le décret N°2009-35 portant fixation de la limite d'âge de départ à la retraite de certaines catégories de personnels civils de l'État régis par le Statut Général de la Fonction Publique. L'âge de la retraite devrait être porté à 60 ans pour l'ensemble des fonctionnaires à compter de 2011 mais pourrait ne pas concerner certains corps spécifiques de métiers.
Recensement des effectifs et apurement des employés fictifs (avant fin octobre 2009).	Un appel d'offre sera lancé pour le recrutement du cabinet chargé de la mise en place de ce système de gestion des fonctionnaires et agents de l'État (hors militaires et police). La date butoir est prévue pour mars 2010, la gestion du projet relève de la cellule Don de gouvernance.
Mise en œuvre d'un système intégré de gestion des fonctionnaires agents de l'État (hors militaires et police) («fichier unique de référence»), pour être opérationnel en début 2010.	
Validation des études actuarielle, juridique et institutionnelle de la CGRAE. Élaboration avant fin 2009 d'un plan de restructuration de la CGRAE (sur la base des résultats des études et comportant notamment son renforcement institutionnel et l'introduction d'une retraite par capitalisation).	Les études actuarielle, juridique et institutionnelle de la CGRAE ont été adoptées en Conseil des Ministres le 06 août 2009. Sur cette base, un plan de restructuration de la CGRAE a été élaboré (comportant notamment son renforcement institutionnel et l'introduction d'une retraite par capitalisation). Le Comité Interministériel pour la conduite de la réforme a été mis en place et a proposé un projet de réforme qui sera examiné en Conseil des Ministres. La réforme de la CNPS est en phase de finalisation, pour être effective au 1 <sup>er</sup> janvier 2010.
Limitation du déficit de la CGRAE à la charge du budget de l'État en 2009 à FCFA 56,5 milliards contre FCFA 54,3 milliards en 2008), notamment en réduisant les frais de fonctionnement de la structure de gestion.	Le déficit de la CGRAE sera maintenu dans la limite prévue au budget de l'État. Des propositions de réformes paramétriques du régime général seront soumises aux partenaires sociaux en début d'année 2010. Le déficit sera limité à FCFA 30,5 milliards dans le budget 2010.

30. **Restructuration et privatisation des entreprises publiques.** Les mesures de renforcement du suivi du portefeuille ont permis une amélioration progressive des résultats des entreprises publiques. Par ailleurs, le contrôle et le suivi des sociétés d'État s'effectuent au travers d'audits et de contrôles opérationnels. Ainsi, dix (10) entreprises publiques font l'objet d'audits et neuf (9) autres de contrôles opérationnels en 2009. Les audits ont démarré en septembre 2009. Trois entreprises ont fait l'objet de contrôle sur la période allant du 28 mai au 2 juillet 2009.

31. **Renforcement des effectifs des structures de contrôle.** Pour accélérer l'exécution des opérations prévues, un renforcement des effectifs de la Direction des Participations et de la Privatisation, ainsi que de l'Inspection Générale des Finances est en cours. Le rapport annuel de la situation économique et financière des sociétés d'État et des sociétés à participation financière publique de l'année 2008 a été produit et intègre la nécessité d'assurer le versement des cotisations sociales CNPS. Au 31 décembre 2008, le portefeuille de l'État comptait 31 sociétés d'État et 53 sociétés à participation financière publique pour un capital consolidé de FCFA 322 milliards. Les recettes issues à fin juillet 2009 des entreprises publiques et des entreprises à participation publique s'élèvent à FCFA 35,8 milliards constitués principalement de dividendes nets.

32. **De 2005 à 2009, plusieurs sociétés d'État et sociétés à participation financière publique ont fait l'objet de restructuration financière.** Il s'agit de la SOTRA, du BNETD, de la CECF, de la PALM-CI, de CI-ENGINEERING, de la SICOGLI, de la POSTE COTE D'IVOIRE, de l'I2T, de SUCRIVOIRE, de PALMAFRIQUE et de la SUCAF-CI. Une stratégie globale de restructuration du portefeuille d'entreprises publiques sera présentée au cours du premier semestre 2010.

### C. Principaux objectifs du budget de 2010

33. **Le budget de 2010 va consolider les objectifs de celui de 2009 pour accélérer la reprise économique et lutter contre la pauvreté.** Le programme pour 2010 vise à (i) réaliser une croissance du PIB réel de 4 % ; (ii) stabiliser le taux d'inflation mesuré à partir de l'Indice Harmonisé des Prix à la Consommation (IHPC) à 3 % ; et (iii) augmenter légèrement le déficit budgétaire global (hors dons pour apurement des arriérés) à 1,6 % du PIB en raison de l'augmentation des dépenses pro-pauvres de 0.6 % du PIB et des dépenses d'investissement sur ressources propres de 0,3 % du PIB. Le Gouvernement s'attèlera à la mise en œuvre diligente des mesures du DSRP et des déclencheurs en vue de l'atteinte du point d'achèvement de l'Initiative PPTE dans les meilleurs délais.

34. **Les efforts de collecte de revenus seront redoublés.** La présence de l'administration fiscale sera renforcée dans les zones CNO. Par ailleurs, pour renforcer les recettes publiques, une contribution de sortie de crise sera instituée, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2010, pour financer les réhabilitations nécessaires pour la relance économique. L'exonération de droits et taxes sur le riz sera supprimée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010, en

relation avec la baisse du prix sur le marché international. Les efforts de lutte contre la fraude et l'évasion fiscale seront poursuivis au niveau de la DGI et de la DGD, notamment en ce qui concerne la Douane, par le contrôle entier de toute la zone de quai et le renforcement des contrôles sur les sites d'embarquement. Ces efforts s'appuieront également sur le renforcement de la gestion de l'analyse des risques et de la valeur.

**35. La réorientation des crédits budgétaires en faveur des dépenses pro-pauvres et d'investissement sera accentuée.** En vue de relancer les dépenses pro-pauvres, les dépenses sociales ciblées et les dépenses d'investissement, les dépenses courantes seront maîtrisées à travers la baisse de la subvention au secteur de l'électricité au moyen de la mise en œuvre vigoureuse d'un ensemble de mesures (Voir encadre 9). En outre, le Gouvernement veillera à la maîtrise de la masse salariale, notamment à la suite du recensement des fonctionnaires et agents de l'État et au renforcement des contrôles sur les abonnements de l'État.

**36. Le budget 2010 prévoit une augmentation des dépenses d'investissement, notamment à travers la réhabilitation des infrastructures socio-économiques de base.** Il s'agira de poursuivre, entre autres, l'entretien de pistes rurales, les travaux d'amélioration et de renforcement du réseau routier, les travaux d'électrification rurale et d'hydraulique villageoise et urbaine. Par ailleurs, le Gouvernement poursuivra la réhabilitation et l'équipement des structures universitaires, scolaires et sanitaires, ainsi que la mise en œuvre des programmes de développement et de promotion de l'agriculture vivrière. Les grands travaux d'investissement de l'État seront contenus à FCFA 40 milliards à leur niveau de 2009, soit environ 0,3 % du PIB.

**37. Le Gouvernement est déterminé à poursuivre les réformes structurelles au niveau de la gestion des finances publiques en 2010,** notamment à travers la mise en œuvre du PEMFAR, qui continuera à s'effectuer autour de 9 axes stratégiques devant permettre d'améliorer le système de gestion des finances publiques. S'agissant du cadre juridique et institutionnel, les dispositions sont en cours pour la transposition des directives de l'UEMOA relatives aux finances publiques. Dans ce cadre, le Gouvernement entend adopter la loi organique relative aux finances publiques, avant fin 2010. Il adoptera également un décret portant révision du Système Intégré de Gestion des Finances Publiques (SIGFiP) dans le même délai. En ce qui concerne la transparence dans la gestion des finances publiques, la nomenclature fonctionnelle conforme à la classification des fonctions des administrations publiques du manuel des statistiques des finances publiques de 2001 (MSFP 2001) sera adoptée et reflétée dans le budget 2012. A cet effet, la table de passage entre la nomenclature budgétaire ivoirienne et le MSFP 2001 a été réalisée et le glossaire des natures de dépenses validé.

## **Encadré 5 : Mesures budgétaires structurelles pour 2010**

### **Ressources**

#### ***Impôts (DGI)***

- Achèvement du redéploiement dans les zones CNO et renforcement des mesures de relance et de recouvrement.
- Renforcement du contrôle de la facture normalisée suite à l'accroissement des effectifs.
- Au niveau du secteur des hydrocarbures, achèvement par la Sous Direction des Impôts chargée des produits pétroliers du recensement des contribuables et de la collecte de l'ensemble des contrats de partage de production.
- Renforcement de la lutte contre la fraude au travers de l'opérationnalisation du Comité de Coordination des actions de lutte contre la fraude fiscale et douanière et la mise en œuvre des recommandations de l'assistance technique.
- Arrêt de l'accumulation et réduction de l'encours des crédits de TVA dessous FCFA 10 milliards..

#### ***Douanes (DGD)***

- Recensement et suppression des abattements fiscaux à horizon du 1<sup>er</sup> semestre 2010. Revue de la réglementation existante sur les exonérations, amendements et application des nouvelles dispositions à partir de janvier 2010. Poursuite de la rationalisation des exonérations et la production systématique et détaillée des recettes non perçues, par le progiciel de gestion des dédouanements SYDAM-World.
- Opérationnalisation du mécanisme d'alimentation de la régie de remboursement des crédits de TVA, notamment à travers la prise en compte de ce volet dans SYDAM Word.
- Renforcement de la lutte contre la fraude, notamment suivant les recommandations de la mission d'assistance technique : mise en place de l'analyse des risques ; reprise du redéploiement ; intensification du partenariat douanes – entreprises ; déclaration au poids réel pour la campagne café/cacao 2010/2011 ; contrôle aléatoire des sites d'embarquement par la Douane et les sociétés d'export afin de dissuader la fraude à l'exportation ; finalisation du marquage systématique des produits pétroliers par la société SGS ; renforcement des effectifs chargés de lutter contre la sortie frauduleuse de cacao par la façade Est ; mise en place d'une cellule mixte de travail entre la Direction Générale des Douanes et la Direction Générale des Impôts en vue d'assurer un meilleur recouvrement de la TVA ; mise en place d'une procédure informatisée de suivi du transit (en priorité au niveau de la frontière avec le Ghana et de Yamoussoukro.
- Renforcement des capacités : formation des douaniers aux techniques de jaugeage ; demande d'assistance continue des experts du domaine engagés par la Direction Générale des Douanes ; mise à la disposition des services douaniers (et à terme la DGI), à horizon du 1<sup>er</sup> semestre 2010, d'une banque de données sur les risques et infractions.

#### ***Trésor (DGTCP)***

- Poursuivre l'inventaire de l'ensemble des recettes de services perçues par les ministères et identifiées par l'Inspection Générale des Finances et la Recette Générale des Finances, en vue de leur intégration dans le budget 2011.
- Suivi régulier de la situation et collecte systématique des dividendes des entreprises publiques.

### **Dépenses**

- Mise en œuvre rigoureuse de la régulation budgétaire : transfert de crédits ; mise en adéquation du rythme d'exécution des dépenses et de la situation de trésorerie.

### **Encadré 5 : Mesures budgétaires structurelles pour 2010 (fin)**

- Amélioration de l'efficacité de la dépense : renforcement du contrôle sur la consommation et la facturation relative aux abonnements de l'État ; contrôle ciblé de la masse salariale, notamment dans les secteurs ayant des grands effectifs (éducation, santé, enseignement supérieur et police) et concernant les Établissements publics nationaux; réactivation du module de suivi des délais d'exécution de la dépense dans le SIGFiP, notamment dans les phases d'engagement, de contrôle et d'ordonnancement par les différents acteurs concernés ; poursuite de la déconcentration du SIGFiP et du Contrôle Financier.
- Concernant le suivi du DSRP, mise en œuvre des matrices d'action prioritaires permettant l'exécution des dépenses pro-pauvres, notamment dans les ministères de l'Éducation (extension des cantines scolaires) et de la Santé (programmes de vaccination et préservation de l'équilibre financier de la PSP), ainsi que des dépenses d'investissements prévues.
- Production et transmission à l'IGF par tous les DAAF, d'un rapport trimestriel de l'exécution physique et financière des dépenses.
- Respect des procédures et encadrement strict des exceptions : poursuite de l'exécution des dépenses, y compris les dépenses sur financement extérieur, à travers le SIGFiP ; limitation du recours systématique aux avances de trésorerie aux cas énumérés par l'arrêté de mars 2009.
- Renforcement de la régulation des marchés publics : mise en place de l'Autorité Nationale de Régulation des Marchés Publics ; publication systématique des appels d'offre sur les marchés publics ; maîtrise des procédures de gré à gré dans la passation des marchés ; conversion en contrats de marchés publics de l'ensemble des conventions-cadres pour les dépenses afférentes aux grands travaux ; finalisation de la réflexion sur la fixation d'un seuil national de passation des marchés publics.
- Élaboration de Cadres de Dépenses à Moyen Terme (CDMT) dans les ministères sociaux, en vue de leur prise en compte dans le budget 2011.
- Adoption d'une nomenclature budgétaire fonctionnelle conforme au Manuel des Statistiques des Finances Publiques 2001.

### **D. Politique monétaire et réformes du secteur financier**

38. **La politique monétaire a continué d'être mise en œuvre au niveau régional.** Le Gouvernement participera à la gestion régionale des liquidités selon les textes de l'UMOA et planifiera ses émissions de titres sur les marchés financiers et monétaire régionaux, selon les besoins de financement du budget. Dans ce contexte, le Gouvernement harmonisera et validera sur une base mensuelle les modifications de calendrier d'émission et les soumettra à la BCEAO en vue d'une coordination avec les autres programmes d'émissions de la zone UEMOA. Avant fin 2009, le Gouvernement se rapprochera de la BCEAO afin de retraiter les arriérés dus au titre du remboursement du découvert statutaire consolidé. S'agissant de la réforme institutionnelle de l'UMOA, le Gouvernement entend adopter les modifications de la Loi portant réglementation bancaire en vue de sa ratification avant fin décembre 2009.

39. **Le Gouvernement prendra des mesures additionnelles pour améliorer la gestion du marché des titres d'État.** Il continuera à élaborer le calendrier d'émissions et entend s'y tenir. Le Comité de trésorerie mettra à jour régulièrement le calendrier d'émission en fonction des besoins mensuels de trésorerie. Le Gouvernement préparera mensuellement un plan de trésorerie suivi de l'élaboration du calendrier d'émission en vue

de couvrir éventuellement le gap mensuel observé. En plus, le Gouvernement améliorera la fiabilité des projections de trésorerie, à travers notamment des projections plus fines au titre des ressources intérieures.

40. Par ailleurs, le Gouvernement entend poursuivre ses efforts concernant les banques en difficulté :

- Concernant la BFA, avant fin mars 2010, le Gouvernement évaluera la situation financière et sollicitera une mission ponctuelle de la Commission Bancaire. Si la situation financière et prudentielle se dégrade et qu'aucun partenaire stratégique n'est identifié, l'État prendra les mesures appropriées. Dans tous les cas, l'État n'injectera pas de ressources publiques nouvelles dans BFA.
- S'agissant de la viabilité de la banque Versus, le Gouvernement demandera une vérification urgente de la Commission bancaire dès le premier trimestre de 2010. Si le taux de recouvrement des crédits en souffrance n'est pas satisfaisant, l'État prendra également les mesures appropriées. Dans tous les cas, l'État n'injectera pas de ressources publiques nouvelles dans Versus.
- Pour la BHCI, le Gouvernement, avant fin 2010, augmentera son capital à FCFA 10 milliards et mènera une étude de faisabilité sur la politique de financement du logement. Compte tenu des résultats de cette étude, l'État définira sa stratégie envers la BHCI et son rôle dans le financement du logement social.

#### **Encadré 6 : Mesures de réforme du système financier en 2009 et 2010**

<b>Mesures</b>	<b>État d'exécution</b>
Élaborer un plan d'actions envisageant la restructuration de la Banque nationale d'investissement (BNI) sur la base des recommandations de la Commission Bancaire et celles de l'audit financier et opérationnel avant fin avril 2009, et l'adopter avant fin juin 2009.	<p>Le plan d'actions de la restructuration de la BNI sur la base des recommandations de la Commission Bancaire et celles de l'audit financier et opérationnel a été adopté.</p> <p>Toutes les recommandations ont été exécutées à fin juin 2009, excepté l'étude sur le rôle de la BNI dans le financement de l'économie qui sera traitée dans la stratégie nationale de développement du secteur financier.</p> <p>Dans le contexte de la stratégie nationale de développement du secteur financier, le Gouvernement déterminera le rôle de l'État dans la BNI, y compris le rôle dans l'investissement et financement agricole. Si la BNI doit jouer un rôle dans le financement des investissements, l'accès à des ressources longues doit être rendu disponible.</p>
Concernant la CNCE, limiter la subvention implicite de l'État au titre des nivellements décennaux à 10 milliards de FCFA en 2009 en relation avec le changement de statut de la structure.	Concernant la CNCE, la subvention implicite de l'État ressort à fin juin 2009 à 12,1 milliards de FCFA. Le dossier de transformation de la CNCE en banque a été examiné à la session de septembre 2009 et l'agrément bancaire accordé. La CNCE devenue banque sera astreinte au respect des normes et ratios prudentiels à l'instar des autres banques. Un suivi strict des opérations de crédit sera effectué.

41. **Le Gouvernement poursuivra les réformes du secteur financier (encadré 6).** Il va mettre en place avant fin 2009, le Comité national de réforme du secteur financier. Avant fin juin 2010, le Gouvernement définira une stratégie de développement et d'assainissement du secteur financier, en définissant le rôle que doit jouer l'État. Il continuera à s'appuyer sur la Commission Bancaire et sera guidée par les recommandations du PESF. Le Gouvernement poursuivra notamment, la restructuration des banques en difficulté. Pour améliorer le cadre de lutte contre le blanchiment de capitaux (LBC), la loi nationale contre le financement du terrorisme sera adoptée avant fin mars 2010. La Cellule Nationale de Traitement de l'Information Financière (CENTIF) suivra le respect des lois portant sur la discipline financière, en mettant un accent particulier sur la sensibilisation et la formation des acteurs, entre autres, à travers son site internet.

42. **Dans le cadre de l'assainissement du secteur de la Microfinance,** des aménagements ont été apportés au cadre réglementaire et portent notamment sur :

- l'adhésion obligatoire des institutions mutualistes ou coopératives d'épargne et de crédit et des structures conventionnées à l'association Interprofessionnelle des Systèmes Financiers Décentralisés de Côte d'Ivoire et instituant les cotisations à cette association ;
- l'obligation pour les institutions de Microfinance non mutualistes de soumettre les décisions d'octroi de crédits aux dirigeants et salariés, à l'avis conforme du Conseil d'Administration ;
- limitation des crédits accordés aux dirigeants des institutions de microfinance en fonction du niveau des fonds propres;
- En outre, les termes de référence de l'audit comptable, financier, organisationnel et de réorientation stratégique de la microfinance sont disponibles.

43. **Le Gouvernement s'engage à assainir le secteur de la microfinance.** Avant fin juin 2010, le Gouvernement concevra et mettra en œuvre un plan d'assainissement des institutions de la microfinance et supprimera dans le texte de la Direction de la Microfinance la référence à la promotion du secteur car les fonctions de promotion et de supervision sont antinomiques. Le Gouvernement exercera la surveillance sur pièces des institutions de microfinance organisées en réseaux sur base individuelle et non agrégée. En outre, le Gouvernement appliquera avec fermeté le point de réglementation visant à subordonner le démarrage des activités à la délivrance de l'autorisation d'exercice et déclenchera la mise sous surveillance rapprochée ou sous administration provisoire des institutions de la microfinance.

44. **Au niveau des régimes de retraite, le Gouvernement adoptera avant fin 2009, le plan de réforme de la CNPS.** Pour la CGRAE, le Gouvernement, (i) instituera avant fin 2009 le Comité interministériel pour la réforme du système des retraites, (ii) achèvera le dialogue avec les partenaires sociaux avant fin juin 2010, et (iii) adoptera les réformes



paramétriques des régimes de retraites et la réforme institutionnelle, en vue d'inclure l'impact des réformes de la branche au Budget de 2011. Le déficit de la branche retraite de la CGRAE sera plafonné à FCFA 30,5 milliards en 2010.

### E. Gouvernance et autres réformes structurelles

45. **Le Gouvernement a la ferme volonté de faire avancer le processus d'amélioration de la gouvernance.** Un Plan national de bonne gouvernance et de lutte contre la corruption, un projet de loi sur l'enrichissement illicite et un projet de Code d'éthique et de déontologie des responsables publics sont prévus pour être adoptés par le Gouvernement avant le premier trimestre 2010. Dès que le cadre juridique est créé, le Gouvernement s'engage à adopter dans les meilleurs délais les plans d'action de la mise en œuvre des réformes susmentionnées.

46. **Le Gouvernement redoublera les efforts pour améliorer l'environnement des affaires.** En 2009–10, il entend mettre en œuvre les actions suivantes, avec l'appui des partenaires au développement (Encadré 7).

<b>Encadré 7 : Mesures d'amélioration du climat des affaires en 2009–10</b>	
<b>Mesures</b>	<b>État d'exécution</b>
Adoption de l'Ordonnance relative « à l'exécutif » des décisions des Cours d'arbitrage permettant d'accélérer la résolution des litiges commerciaux et d'aider au désengorgement des tribunaux (avant fin 2009).	Projet d'Ordonnance en cours de validation, Adoption prévue avant fin mars 2010, poursuite de la formation de cadres de la Justice en matière commerciale à travers l'appui financier ciblé.
Création des tribunaux de commerce (par Ordonnance) (avant fin 2009) ; et formation des cadres juridiques en matière commerciale (2009).	En cours, Mise en place prévue avant fin Juin 2010.
Préparation d'un plan de réformes afin d'améliorer l'efficacité et l'équité du système judiciaire, et publication des décisions judiciaires (avant fin 2009).	En cours, Mise en place du plan prévue avant fin mars 2010.
Réforme de la Loi sur la concurrence notamment en vue de lutter contre les pratiques non concurrentielles (avant fin 2009).	En cours.
Accélération des procédures administratives pour le traitement des dossiers de remboursement de crédit de TVA aux entreprises, de sorte que l'encours de crédits de TVA validé en attente de remboursement ne dépassera pas 10 milliards de FCFA durant 2009 (par rapport à l'encours de 28,4 milliards de FCFA à fin 2008).	L'encours de crédits de TVA (nouvelle procédure) à fin juin 2009 s'établit à 35,2 milliards. Un plan d'apurement adopté est mis en œuvre pour ramener le niveau et le maintenir à moins de 10 milliards, à partir de fin 2009.

47. **La réforme du secteur café-cacao est en cours en vue d'augmenter les revenus des paysans et améliorer la transparence dans l'utilisation des ressources publiques.**

L'abaissement de la fiscalité sur le cacao devra s'accompagner de mesures d'accompagnement destinées à améliorer le revenu des paysans, en conformité avec l'orientation « pro-pauvres » du programme. Par ailleurs, la budgétisation d'une partie des prélèvements sur la filière a permis d'alimenter le Fonds d'investissement en milieu rural à hauteur de 5,1 milliards de FCFA en juin 2009.

<b>Encadré 8 : Réformes dans le secteur café/cacao en 2009 et 2010</b>	
<b>Mesures</b>	<b>État d'exécution</b>
Communication chaque trimestre au Conseil des Ministres dans un délai de 45 jours, et publication, d'un rapport analytique sur le recouvrement et l'emploi des prélèvements parafiscaux sur le café/cacao et sur les soldes des comptes bancaires des structures de la filière, ainsi que des prix à l'exportation f.o.b. et bord-champs réalisés.	Les communications à fin mars et fin juin 2009 ont été produites et publiées dans le délai de 45 jours prévu. Celle de fin juin intègre l'utilisation des redevances de fonctionnement de la filière café cacao. Le Gouvernement s'engage à poursuivre la production et la publication des communications trimestrielles dans les mêmes délais et intégrer dans les communications semestrielles l'utilisation des redevances de fonctionnement de la filière café cacao.
Adoption d'une feuille de route pour l'élaboration et la mise en œuvre d'une nouvelle stratégie pour le secteur café/cacao, comprenant un nouveau cadre institutionnel et réglementaire, sur la base des études et audits existants (fin 2009).	La stratégie de la filière est en finalisation et devrait faire l'objet d'une communication avant la fin de l'année 2009.
Dans la perspective de réduire progressivement la taxation totale du cacao vers un taux de 22 % du prix caf en 2011, opérer sur la campagne 2009/10 une réduction du droit d'enregistrement de 10 à 5 %, du DUS de 220 à 210 CFAF/kg et des autres prélèvements parafiscaux d'au moins 5 FCFA/kg. Préparation de la transformation des prélèvements vers une taxation ad valorem (avant la campagne 2010/11).	Les réductions des droits d'enregistrement, des prélèvements parafiscaux et du DUS sont effectives depuis le début de la campagne 2009/2010, et les travaux de préparation d'une taxation ad valorem se poursuivent. Par ailleurs, une réflexion est en cours afin de s'assurer que les allègements de charge profitent avant tout aux producteurs.

48. **Les efforts pour améliorer la transparence et l'efficacité dans le secteur de l'énergie devraient se concrétiser au cours de l'année 2010.** La finalisation des rapports conformes aux critères ITIE des années 2006-et 2007 par l'évaluateur indépendant devrait intervenir avant fin 2009, en vue de le soumettre à la validation. Le rapport 2008 sera finalisé avant fin septembre 2010 et celui de 2009 sera lancé en 2010. Concernant le secteur électrique, une consultation de l'ensemble des acteurs, en vue de leur contribution à la réduction du déficit du secteur a démarré. Elle devrait aboutir à des décisions, au plus tard au premier trimestre 2010. Elle combinera une renégociation des prix de cession du gaz avec les trois principaux opérateurs et une révision de la structure des tarifs, sans exclure, le

cas échéant, de nouvelles hausses, différenciées selon les catégories d'agents économiques concernés en conformité avec l'orientation « pro-pauvres » du programme. Au niveau du sous-secteur pétrolier, le mécanisme de fixation automatique des prix des produits pétroliers à la pompe est opérationnel. En revanche, une révision de la structure des prix sera effectuée avant fin 2009.

<b>Encadré 9 : Mesures dans le secteur de l'énergie en 2009 et 2010</b>	
<b>Mesures</b>	<b>État d'exécution</b>
Communication chaque trimestre en Conseil des Ministres dans un délai de 45 jours—et publication—d'un rapport sur : les flux physiques et financiers du sous secteur de pétrole brut/gaz ; la production, l'exportation, la mise à la consommation et la taxation des produits pétroliers ; et la production, les coûts et les flux financiers dans le sous-secteur de l'électricité.	Le Gouvernement s'engage à poursuivre la production et la publication des communications trimestrielles dans les mêmes délais.
Révision de la structure des prix des produits pétroliers en fonction des recommandations de l'audit de la distribution et de l'assistance technique du FMI de 2008 (révision des péréquations pour le transport et le butane, la parafiscalité pour le stock de sécurité, les marges des distributeurs et la marge protectrice des raffineries, avant fin septembre 2009.	Le mécanisme de fixation automatique des prix des produits pétroliers est effectif depuis avril 2009. La révision de la structure des prix est en cours.
Afin de limiter le déficit du secteur, renégociation des prix de cession de gaz avec les producteurs de gaz, renégociation des prix à l'exportation de l'électricité et révision de la structure tarifaire avant fin juin 2009, et si nécessaire, une augmentation tarifaire avant fin 2009.	Afin de limiter le déficit du secteur, le Gouvernement (i) a entamé la renégociation des prix de cession du gaz avec les opérateurs et des prix à l'export, (ii) a démarré l'étude sur la structure tarifaire, (iii) envisage de réduire les pertes techniques et non techniques. Toutes ces actions devront être finalisées avant fin juin 2010.

## **F. Intégration régionale et politique commerciale**

49. **Le Gouvernement poursuivra son implication dans le processus d'intégration régionale au sein de l'UEMOA et de la CEDEAO ainsi que dans le commerce mondial au sein de l'OMC.** Les Chefs d'État de la CEDEAO ont décidé de la mise en place d'une 5<sup>ème</sup> bande tarifaire au taux de 35 % dans la structure de leur Tarif Extérieur Commun (TEC). La Côte d'Ivoire contribuera à la détermination des produits visés dans cette bande. Dans le cadre de l'Accord de Partenariat Économique (APE) avec l'Union Européenne, la signature d'un APE régional intérimaire est prévue en octobre 2009. Sur la question des mesures d'accompagnement, le Programme APE pour le développement (PAPED) a été adopté par les pays de la sous-région et le Programme d'Aide au Commerce et à l'intégration Régionale (PACIR) est en cours d'exécution. Le Gouvernement poursuivra ses efforts pour formuler, en concertation avec les autres pays de la sous-région et l'UE, des programmes de financement des APE.

## G. Financement du programme de 2009–10

50. **En dépit de l'effort budgétaire considérable, la nécessité de réorienter les dépenses, d'apurer les arriérés entraîne des besoins de financement importants pour la période du programme 2009–11.** En tenant compte de l'excédent primaire de base, des financements extérieurs de projets déjà identifiés et d'un financement net sur le marché financier de l'UEMOA, le besoin de financement s'élève à FCFA 2 809 milliards en 2009, FCFA 479,9 milliards en 2010. Afin de combler ces besoins, le Gouvernement a bénéficié d'appuis multilatéraux, ainsi que de la restructuration de la dette. Des accords de restructuration ont été conclus avec le Club de Paris et le Club de Londres (préliminaire), et le Gouvernement a entamé les négociations pour celles des créanciers bilatéraux hors Club de Paris et d'autres créanciers commerciaux (Standard Bank—BNI et Sphynx) aux conditions comparables au Club de Paris. Ainsi, il espère également obtenir des appuis budgétaires des institutions multilatérales (FMI, Banque mondiale, BAD et l'UE) et des partenaires bilatéraux.

51. **Le Gouvernement compte recourir au marché financier régional** pour un montant net de FCFA 155 milliards en 2010. Après un effort de paiement net des restes à payer internes de FCFA 67 milliards en 2009, le Gouvernement compte poursuivre cet effort et apurer au moins FCFA 55 milliards en 2010.

## V. STATISTIQUES ET RENFORCEMENT DES CAPACITÉS

52. **Le Gouvernement s'engage à continuer les efforts d'amélioration du système statistique en vue de produire régulièrement les données économiques et financières de qualité.** A cet effet, le Schéma Directeur de la statistique 2009–13 sera adopté avant fin 2009 et mis en œuvre avant fin juin 2010. Il s'agit entre autres de (i) l'appui à la réalisation d'enquêtes nationales et sectorielles, (ii) des ateliers relatifs à la mise en place de la base des données du Système Intégré de Gestions des Informations, (iii) la rénovation de l'Indice Harmonisé des Prix à la Consommation (IHPC), (iv) l'élaboration de l'annuaire des services statistiques ministériels et (v) l'enquête sur le secteur informel à Abidjan.

53. **La Côte d'Ivoire continuera de renforcer ses capacités administratives, notamment dans les domaines affectés par la crise.** Le Gouvernement continuera de bénéficier d'une assistance de la part du FMI et d'autres partenaires au développement pour (i) renforcer les administrations des impôts et douanes; (ii) examiner les exonérations fiscales ; (iii) aider à mettre en œuvre le plan d'actions de réforme des finances publiques; et (iv) améliorer les comptes nationaux en vue de construire une matrice de comptabilité sociale. En vue de renforcer la gestion de la dette publique, le Gouvernement entend entreprendre un programme de renforcement des capacités, afin de soutenir l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie d'endettement à moyen terme. A cette fin, le Gouvernement sollicitera l'assistance technique du FMI.

## VI. SUIVI DU PROGRAMME

54. **Le programme continuera à faire l'objet de revues semestrielles par le conseil d'administration du FMI sur la base d'indicateurs quantitatifs et de repères structurels.** Ces indicateurs ainsi que les actions préalables sont définis dans le Protocole d'accord technique du 13 mars 2009, et le supplément ci-joint (PAT). La seconde revue du programme sera basée sur les critères de réalisation à fin décembre 2009 et est prévue d'être effectuée avant fin mars 2010. La deuxième année du programme couvrira la période janvier-décembre 2010. Les critères de réalisation à fin juin et fin décembre 2010 vont être établis à la seconde revue.

55. **Le gouvernement a établi des cadres nationaux de suivi du programme.** Pour veiller à l'exécution effective du programme triennal, le Gouvernement a mis en place plusieurs comités interministériels. Le «Comité Interministériel de Suivi du Programme Économique et Financier» sous l'égide du Premier Ministre créé en mars 2009 est opérationnel et suit la mise en œuvre du programme pour 2009–11. Il est appuyé par la «Cellule Stratégique et le Secrétariat technique de Suivi du Programme Économique et Financier» dans le suivi quotidien. Le Comité coordonnera en étroite relation avec les données du Comité de trésorerie, les travaux des comités interministériels spécifiques, entre autres, le «Comité de gestion de la filière café/cacao», le «Comité interministériel des matières premières», le «Comité DSRP». Par ailleurs, en vue d'assurer la traçabilité dans l'exécution des grands travaux, le comité interministériel de suivi des grands travaux a été mis en place. De même, un ensemble d'outils cohérents ont été adoptés pour assurer une exécution des dépenses conforme au cadre existant. Ce Mémorandum de politiques économiques et financières sera divulgué au sein du Gouvernement, des administrations et entités publiques et de la société ivoirienne.

56. **Pendant toute la durée du programme, le gouvernement s'engage à s'abstenir de contracter des emprunts extérieurs non concessionnels autres que ceux spécifiés dans le PAT.** Pour tout nouvel emprunt intérieur, il s'engage à émettre des titres publics par adjudication à travers la BCEAO ou par toute autre forme d'appel d'offres compétitif sur le marché financier local et sur celui de l'UEMOA et à se concerter avec les services du FMI. Il s'engage également à ne pas introduire ou intensifier des restrictions sur les paiements et transferts afférents aux transactions internationales courantes, introduire des pratiques de taux de change multiples, conclure tous les accords bilatéraux de paiement qui ne seraient pas conforme à l'Article VIII des Statuts du FMI, imposer ou intensifier toute restriction aux importations aux fins d'équilibrer la balance des paiements. En outre, les autorités, en consultation avec les services du FMI, s'engagent à adopter toutes nouvelles mesures financières ou structurelles qui pourraient s'avérer nécessaires pour la réussite du programme.

Tableau 1. Côte d'Ivoire: Critères de réalisation et repères indicatifs, FRPC en 2009 1/  
(Milliards de francs CFA)

	2008		2009						
	Déc.	Mars		Juin		Sept.	Déc.		
		Repère indicatif	Actual	Critère de Performance	CP ajusté			CP ajusté et corrigé	Actual
Critères de performance									
Plancher sur le solde budgétaire global (y/c dons) 2/	-61.0	-13.8	13.7	-16.2	-28.2	-72.5	-57.2	-71.8	-137.9
Plafond pour le financement intérieur net (y/c les titres UMEOA) 3/	171.4	30.4	12.0	31.8	43.8	88.2	31.7	77.2	149.6
Plafond pour les nouveaux emprunts extérieurs non concessionnels 4/		0.0	0.0	0.0			0.0	0.0	0.0
Plafond pour l'accumulation de nouveaux arriérés extérieurs 5/		0.0	0.0	0.0			7.5	0.0	0.0
Plafond pour l'accumulation de nouveaux arriérés intérieurs		0.0	106.8	0.0			0.0	0.0	0.0
Plafond pour les dépenses extra-budgetaires 5/		0.0	0.0	0.0			0.0	0.0	0.0
Repères indicatifs									
Plancher sur le solde primaire de base	33.1	10.2	71.2	68.1		23.8	39.9	91.3	93.3
Plafond sur les dépenses par procédures d'avances		25.0	3.6	50.0			22.0	65.0	82.2
Plancher pour les dépenses "pro-pauvres" 6/	726.8	200.5	156.9	398.1			390.0	614.2	838.8
Plancher pour le remboursement caisse net (+) des arriérés de paiement intérieurs de l'État	-104.8	12.0	28.6	30.0			52.7	40.0	60.0
Recettes budgétaires de l'État	1976.8	420.2	453.2	959.1			1003.7	1495.8	2080.9
Masse salariale de l'État	711.7	175.4	176.9	328.1		372.5	388.0	544.2	745.0
Pour mémoire:									
Créances nettes du système bancaire sur l'État (définition BCEAO, y/c CECP) 7/		-0.4	4.0	53.3		75.5	47.9	48.3	104.0
Dons programme		16.0	0.0	21.0			6.0	23.0	32.7
Prêts programme		0.0	0.0	0.0			0.0	0.0	0.0
Dons projet		12.7	3.1	12.7			22.9	27.6	48.2
Prêts projet		2.7	3.1	10.7			18.7	20.8	43.5

1/ Variation cumulée à compter du début d'année, sauf indication contraire. Voir Protocole d'accord technique (PAT) pour des définitions détaillées, y compris pour les ajusteurs.

2/ Ce plancher sera ajusté (i) à la baisse (à la hausse) pour les prêts projet extérieurs plus élevés (moins élevés) que programmé, (ii) à la baisse pour les prêts programme plus élevés que programmé, (iii) à la baisse pour des dons programme moins élevés que programmé, jusqu'à un maximum de 40 milliards de FCFA, et (iv) à la hausse pour un déficit de prêts programme de plus de 40 milliards de FCFA.

3/ Ce critère de réalisation concerne les émissions par le Gouvernement de tout instrument de dette (en FCFA) aux créanciers intérieurs sur le marché de l'UMEOA et les emprunts auprès de la BCEAO. Le plafond exclut les arriérés intérieurs ainsi que leur titrisation, les accords de rééchelonnement de la dette de l'Etat et les nouveaux emprunts-projet auprès des banques régionales de développement (BOAD, BIDC). Au cas où les dons programme et les prêts programme sont inférieurs au montant programmé, le plafond sera ajusté à la hausse d'autant jusqu'à un maximum de 40 milliards de FCFA. Le plafond inclut une marge de 25 milliards de FCFA au-delà du flux net cumulatif projeté pour chaque période (voir PAT).

4/ Critère de réalisation continu sur tout emprunt extérieur non-concessionnel tel que définit dans la PAT. Ce plafond ne s'applique pas aux crédits commerciaux normaux liés à des opérations d'importations et ayant une échéance de moins d'un an, aux accords de rééchelonnement, aux emprunts auprès des banques régionales de développement BOAD et B IDC jusqu'à hauteur de l'équivalent de 25 et 20 milliards de FCFA, respectivement, aux tirages sur les ressources du FMI et aux émissions d'emprunts en FCFA sur le marché financier de l'UMEOA (voir PAT).

5/ Critère de réalisation continu (voir PAT).

6/ Comprend les dépenses "pro-pauvres", telles que définies par la codification du Système Intégré de Gestion des Finances Publiques (SIGFIP), voir tableau 1 du PAT.

7/ Les créances nettes du système bancaire sur l'Etat représentent la différence entre les dettes de l'Etat et ses créances sur la BCEAO et les banques commerciales, telle que définie dans le PAT.

Tableau 2. Côte d'Ivoire: Repères indicatifs, FRPC en 2010 1/

(Milliards de francs CFA)

	2009	2010				
		Dec.	March	June	Sept.	Dec.
		Prel.	Indicative Target	Indicative Target	Indicative Target	Indicative Target
Repères indicatifs						
Plancher sur le solde budgétaire global (y/c dons)	-149.8	-38.6	-95.6	-183.8	-180.2	
Plafond pour le financement intérieur net (y/c les titres UMEOA)	146.4	15.5	72.9	164.9	132.7	
Plafond pour les nouveaux emprunts extérieurs non concessionnels		0.0	0.0	0.0	0.0	
Plafond pour l'accumulation de nouveaux arriérés extérieurs 2/		0.0	0.0	0.0	0.0	
Plafond pour l'accumulation de nouveaux arriérés intérieurs		0.0	0.0	0.0	0.0	
Plafond pour les dépenses extra-budgetaires 2/		0.0	0.0	0.0	0.0	
Plancher sur le solde primaire de base	76.9	14.7	14.6	9.5	73.0	
Plafond sur les dépenses par procédures d'avances	82.2	15.0	30.0	45.0	60.0	
Plancher pour les dépenses "pro-pauvres" 3/	838.8	193.4	435.2	725.3	967.0	
Plancher pour le remboursement caisse net (+) des arriérés de paiement intérieurs de l'État	67.4	0.0	0.0	0.0	0.0	
Recettes budgétaires de l'État	2145.0	484.8	1046.2	1612.9	2227.0	
Masse salariale de l'État	749.0	204.1	408.4	613.8	814.1	
Pour mémoire:						
Créances nettes du système bancaire sur l'État (définition BCEAO, y/c CECP) 4/	236.1	13.4	23.7	64.5	25.8	
Dons programme (y.c. BM a partir de 2010)	32.8	43.7	50.0	56.3	99.9	
Prêts programme	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	
Dons projet	48.2	1.1	2.1	3.2	10.6	
Prêts projet	43.5	10.1	23.9	54.6	75.0	

1/ Variation cumulée à compter du début de l'année, sauf indication contraire. Voir Protocole d'accord technique (PAT) pour des définitions détaillées, y compris pour les ajusteurs.

2/ Repère indicatif continu (voir PAT).

3/ Comprend les dépenses "pro-pauvres", telles que définies par la codification du Système Intégré de Gestion des Finances Publiques (SIGFIP); voir encadré 2 du MPEF.

4/ Les créances nettes du système bancaire sur l'Etat représentent la différence entre les dettes de l'Etat et ses créances sur la BCEAO et les banques commerciales, telle que définie dans le PAT.

Tableau 3. Côte d'Ivoire: Conditionnalité structurelle, FRPC 2009

Mesures	Échéance Repères Structurelles (RS)	Importance macroéconomique
<b>Actions préalables</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>Éliminer les arriérés envers les institutions multilatérales (septembre/octobre 2009) et rester à jour concernant le service de la dette ; produire mensuellement une situation de trésorerie qui intègre le règlement du service de la dette multilatérale.</li> </ul>	1ère situation mi-octobre 2009	Améliorer le service de la trésorerie. Entretenir de relations financières normales avec les créanciers externes et les institutions.
<ul style="list-style-type: none"> <li>Informier l'ensemble des créanciers par annonce publique de la stratégie et état des négociations en vue de la restructuration de la dette extérieure.</li> </ul>		Renforcer la transparence et la confiance des partenaires
<ul style="list-style-type: none"> <li>Prendre les textes réduisant le DUS de 220 FCFA à 210 FCFA et le droit d'enregistrement sur le cacao et le café de 10% à 5%.</li> </ul>	septembre 2009	Améliorer la situation financière des paysans cacaoyers et l'entretien des plantations
<ul style="list-style-type: none"> <li>Fournir aux services du FMI des copies du rapport d'audit provisoire de la dette à PFO et des contrats issus de la conversion des cinq conventions de grands travaux conformes au Code des marchés publics.</li> </ul>		Améliorer la transparence de la dépense
<b>Repères structurels pour fin 2009</b>	<b>RS</b> fin septembre 2009	Améliorer la transparence et les recettes
<b>Politique fiscale / administration fiscale (2009)</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>Élimination de la pratique du paiement par avance du Droit Unique de Sortie (DUS) sur le café/cacao et de toute autre taxe.</li> </ul>	<b>RS</b> Continu	Améliorer la bonne gouvernance et assurer à l'État des coûts de financement proche des conditions de marché.
<ul style="list-style-type: none"> <li>Achever l'inventaire de toutes les recettes des services des ministères (MEFP ¶ 26).</li> </ul>	<b>RS</b> fin juin 2009	Améliorer la bonne gouvernance et la transparence
<ul style="list-style-type: none"> <li>Adoption d'un plan de rationalisation des exonérations, y compris les régimes liés à la crise (en accord avec l'assistance technique du FMI), pour adoption dans le budget 2010 (MEFP ¶ 26).</li> </ul>	<b>RS</b> fin septembre 2009	Améliorer la transparence et diminuer les distorsions ; améliorer les recettes
<ul style="list-style-type: none"> <li>Mise en œuvre du module informatique de transit de SYDAM (ASYCUDA) entre le Port d'Abidjan et les 3 principaux postes frontaliers.</li> </ul>	<b>RS</b> fin septembre 2009	Améliorer la transparence et les recettes



Tableau 3. Côte d'Ivoire: Conditionnalité structurelle, FRPC 2009 (fin)

Mesures	Échéance Repères Structurelles	Importance macroéconomique
<ul style="list-style-type: none"> <li>Réduire le niveau de crédits de TVA vérifiés et validés qui restent à rembourser à 10 milliards de FCFA ou moins à fin 2009, et ne pas dépasser ce plafond en 2010.</li> </ul>	<b>RS</b> continu	Améliorer le climat des affaires et la confiance des entreprises
<ul style="list-style-type: none"> <li>Mettre fin aux exonérations sur le riz importé.</li> </ul>	à compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2010	Rationaliser les exonérations fiscales ; améliorer les recettes
<b>Gestion des dépenses publiques (2009)</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>Adoption par le Gouvernement du Budget 2010 retraçant tous les prélèvements parafiscaux liés aux investissements du secteur café/cacao (MEFP encadré 3).</li> </ul>	<b>RS</b> fin novembre 2009	Améliorer la bonne gouvernance et la transparence
<ul style="list-style-type: none"> <li>Publication dans un délai de 45 jours des états d'exécution budgétaire trimestriel incluant les dépenses affectées à la lutte contre la pauvreté (MEFP ¶ 24).</li> </ul>	<b>RS</b> chaque trimestre	Améliorer le suivi et la transparence de l'exécution budgétaire
<ul style="list-style-type: none"> <li>Soumission du projet de Loi de règlements 2008 à la Chambre des Comptes pour sa certification (MEFP ¶ 21).</li> </ul>	<b>RS</b> fin octobre 2009	Améliorer la transparence et le contrôle à <i>posteriori</i> du budget et de son exécution
<ul style="list-style-type: none"> <li>Élaboration du Cadre de Dépenses à Moyen Terme (CDMT) pour les ministères de l'éducation et de la santé (MEFP ¶ 25).</li> </ul>	<b>RS</b> fin octobre 2009	Mettre en place une stratégie sociale à moyen terme conforme au DSRP et cohérente avec le cadrage budgétaire.
<ul style="list-style-type: none"> <li>Produire un rapport incluant différents scénarios en vue de réduire la subvention d'électricité en 2010 à 50 milliards de FCFA, y compris la réduction projetée du coût du gaz et l'augmentation des tarifs.</li> </ul>	<b>RS</b> fin 2009	Améliorer le déficit du secteur électrique et réduire les subventions de l'État
<ul style="list-style-type: none"> <li>Adopter le plan de réforme de la CNPS et l'arrêté de création du Comité interministériel en charge du suivi de la réforme de la CGRAE.</li> </ul>	<b>RS</b> fin 2009	Améliorer le déficit du secteur électrique et réduire les subventions de l'État
<ul style="list-style-type: none"> <li>Ne pas injecter de ressources publiques nouvelles dans les deux banques en difficulté.</li> </ul>	<b>RS</b> continu	Améliorer la bonne gouvernance et la gestion du secteur financier

Tableau 4. Côte d'Ivoire: Réformes structurelles importantes pour 2010

Mesures	Échéance	Importance macroéconomique
<ul style="list-style-type: none"> <li>Compléter la conversion des quatre conventions-cadres restantes en matière de grands travaux, conformes aux spécifications du Code des marchés publics.</li> </ul>	fin 2010	Améliorer la bonne gouvernance et la transparence de l'exécution budgétaire
<ul style="list-style-type: none"> <li>Réaliser le recensement des effectifs du service public et fournir une estimation de l'impact attendu sur la masse salariale.</li> </ul>	mars 2010	Améliorer la gestion de la masse salariale
<ul style="list-style-type: none"> <li>Préparer une étude sur la masse salariale à moyen terme et formuler une stratégie sur ce sujet.</li> </ul>	fin 2009 mars 2010	Améliorer la gestion de la masse salariale
<ul style="list-style-type: none"> <li>Compléter la préparation de Cadres de dépenses à moyen terme pour l'Éducation et la Santé.</li> </ul>	juin 2010	Améliorer la bonne gouvernance et la gestion du budget
<ul style="list-style-type: none"> <li>Soumettre à validation les rapports ITIE pour 2006 et 2007</li> <li>Et le rapport 2008</li> <li>et le rapport démarré pour 2009.</li> </ul>	fin 2009 septembre 2010 en 2010	Améliorer la bonne gouvernance et la transparence
<ul style="list-style-type: none"> <li>Mettre en œuvre la réforme de la CNPS et adopter le plan de réforme de la CGRAE, et traduire les mesures arrêtées dans le budget 2011.</li> </ul>	octobre 2010	Améliorer le déficit du secteur et réduire les subventions de l'État
<ul style="list-style-type: none"> <li>Solliciter une <i>mission ponctuelle</i> de la Commission bancaire pour les deux banques en difficultés.</li> </ul>	mars 2010	Améliorer la gestion du secteur financier
<ul style="list-style-type: none"> <li>Mettre en œuvre la stratégie de réforme du secteur micro finance y compris un plan d'assainissement des institutions de la microfinance.</li> </ul>	juin 2010	Améliorer la gestion du secteur financier

**PIECE JOINTE II—COTE D’IVOIRE : SUPPLEMENT AU PROTOCOLE D’ACCORD TECHNIQUE**

2 novembre 2009

*Note : ce document est un supplément au protocole d'accord technique de mars 2009. Ce dernier reste pleinement valable, sauf pour les points dont les modifications sont présentées ci-après, dont les modifications par rapport au texte originel sont présentées en italique.*

**Section A : Solde budgétaire global (y compris dons) (critère de réalisation)**

Paragraphe 3 :

**Le solde budgétaire global** correspond à la différence entre les recettes budgétaires de l'État (y compris les dons autres que les dons-programme d'appui budgétaire de la Banque Mondiale et de la Banque Africaine de Développement) et les dépenses totales et prêts nets (base ordonnancement). Il comprend les dépenses liées à la sortie de crise, définies comme les dépenses publiques financées sur ressources intérieures et extérieures pour le Programme National de Réinsertion et Réhabilitation Communautaire, le redéploiement de l'administration publique, l'identification et les élections, et le service civique.

Paragraphe 5 :

En cas d'excédent de recettes de l'extraction pétrolière/gazière (y compris les dividendes versées par la PETROCI à l'État) par rapport au montant programmé, une partie ou la totalité de l'excédent sera utilisée pour compenser une moins-value des recettes budgétaires et/ou sera affectée à des dépenses « pro-pauvres » et/ou à des dépenses « sortie de crise » telles que définies dans l'encadré 2 du mémorandum d'octobre 2009 et tableau 1 ci-joint, jusqu'à hauteur d'un maximum cumulé de 50 milliards de FCFA. Le plancher pour le solde budgétaire global sera ajusté à la hausse du montant du reliquat de l'excédent non utilisé pour compenser les moins-values de recettes et pour les dépenses « pro-pauvres » additionnelles (voir tableau 1). Le reliquat de l'excédent des recettes pétrolières sera affecté à la réduction de la dette intérieure de l'État, y compris les « restes à payer » (voir paragraphes 11–12).

Paragraphe 6 :

*La prévision des recettes pétrolières en 2010 est fondée sur : un prix moyen de 76,5 \$ EU par baril de pétrole brut; un volume de 17,9 millions de barils ; et un taux de change moyen de 478 FCFA par \$ EU.*

**Section E : Dette Extérieure et Arriérés de paiement extérieurs (critère de réalisation)**

L'ancien paragraphe 10 est remplacé par le suivant :

*La dette extérieure est définie conformément aux dispositions du point 9 des « Guidelines on Performance Criteria with Respect to External Debt in Fund Arrangements » (Décision du Conseil d'administration du FMI n° 12274-00/85, du 24 août 2000). La dette extérieure est*

définie sur la base résidentielle. Toutefois, pour l'évaluation du programme, la dette émise par des entités ivoiriennes en francs CFA et tenue par des résidents des pays de la zone UEMOA ne sera pas considérée comme dette extérieure.

Les arriérés extérieurs correspondent au non paiement de montants d'intérêt ou de principal à leur date d'exigibilité (compte tenu des éventuelles périodes de grâce convenues par voie contractuelle). Ce critère de réalisation concerne les arriérés accumulés au titre de la dette extérieure contractée par l'État et de la dette extérieure garantie par l'État lorsque la garantie est invoquée par les créanciers, conformément aux définitions du critère de réalisation sur la dette extérieure (paragraphe 16). Ce critère de réalisation fait l'objet d'un suivi continu.

*N'entrent pas dans ce critère de réalisation :*

- *Les arriérés accumulés au titre de la dette extérieure contractée auprès de créanciers officiels bilatéraux couverts par le procès-verbal du Club de Paris de mai 2009, et des dettes envers les créanciers officiels bilatéraux non membres du Club de Paris faisant l'objet d'une restructuration.*
- *Les arriérés accumulés dans le cadre*
  - i) *des 6 séries d'obligations «Brady»,*
  - ii) *des titres BNI-Standard Bank (Londres) de 2007 et 2008,*
  - iii) *des titres Sphinx Capital Markets de 2007 et 2008, et*
  - iv) *de toute autre créance envers des créanciers privés, pour laquelle, avant l'achèvement de la première revue de l'accord FRPC en faveur de la Côte d'Ivoire, le gouvernement a publiquement annoncé qu'il cherchait à obtenir une restructuration, jusqu'à ce que les accords de restructuration respectifs aient été conclus.*

#### **Section F. Restes à payer et arriérés de paiement intérieurs (repère quantitatif et critère de réalisation)**

Paragraphe 12 :

Dans le cadre du programme, l'État s'engage (i) à opérer, en 2009, une réduction base caisse à hauteur de 60 milliards de FCAF de l'encours des « restes à payer » selon la définition dans le paragraphe 11 (repère quantitatif) ; ...

#### **Section G. Avances de Trésorerie (repère quantitatif) et dépenses extrabudgétaires (critère de réalisation continu)**

Paragraphe 14 :

Les avances de trésorerie sont définies dans le programme comme les dépenses payées par le Trésor en dehors des procédures réglementaires d'exécution et de contrôle, et n'ayant

notamment pas fait l'objet d'engagement et de mandatement préalable. Elles excluent les « régies d'avances », *les dépenses financées sur ressources extérieures, les salaires, les subventions et transferts, et le service de la dette* telles qu'établies par Arrêté ministériel. Le montant cumulé des dépenses par avance de trésorerie telles que définies par le programme ne dépassera pas les plafonds trimestriels cumulatifs qui ont été fixés à 10 pourcent des dotations budgétaires trimestrielles (hors dépenses financées sur ressources extérieures, hors salaires, hors subventions et transferts, hors service de la dette) (repère indicatif). La liste nominative et restrictive des dépenses éligibles aux avances de trésorerie est définie par Arrêté ministériel no 178/MEF/CAB-01/26 du 13 mars 2009.

#### **Section H. Nouveaux emprunts extérieurs non concessionnels (critère de réalisation)**

La première phrase de l'ancien paragraphe 16 est supprimée. Le reste du paragraphe reste avec un seul changement :

Les indicateurs quantitatifs aux emprunts extérieurs s'appliquent à la dette extérieure (*voir paragraphe 10*) non concessionnelle, quelle qu'en soit l'échéance, contractée ou garantie par l'État.

Tableau 1. Côte d'Ivoire: Programmes de Sortie de Crise 2007-09  
(milliards de FCFA sauf indication contraire)

	2007	2008	2009
			Proj.
Efforts de paix	42.8	45.0	30.4
Primes de front	40.1	39.7	26.4
Primes de transition FN	0.0	3.9	0.0
Service Civique	0.0	0.5	3.0
Financement sur ressource Etat	0.0	0.5	3.0
Financement extérieur	0.0	0.0	0.0
Accord Linas-Marcoussis	3.6	0.8	1.0
Autres (y/c partis politiques)	1.4	0.0	0.0
DDR, réinsertion et réhabilitation communautaire	7.0	9.0	21.3
Financement sur ressource Etat	7.0	5.2	12.1
Financement extérieur	0.0	3.8	9.2
Redéploiement de l'administration publique	3.5	5.3	10.6
Financement sur ressource Etat	3.5	3.6	4.3
Financement extérieur	0.0	1.7	6.3
Identification	11.8	47.9	40.4
Financement sur ressource Etat	11.8	41.6	39.6
Operateur	0.0		36.0
Financement extérieur	0.0	6.3	0.8
Elections	8.0	12.3	33.6
Financement sur ressource Etat	8.0	12.3	17.2
Financement extérieur	0.0	0.0	16.4
Réconciliation nationale	0.0	2.9	7.5
Financement sur ressource Etat	0.0	2.6	7.4
Financement extérieur	0.0	0.3	0.1
Accord Supplémentaire de Ouagadougou (APO4)			5.0
Financement sur ressource Etat			5.0
Financement extérieur			0.0
Grand total	73.1	122.4	148.8
Financement sur ressource Etat	73.1	110.3	116.0
Financement extérieur	0.0	12.1	32.8

Sources: Autorités ivoiriennes; estimations et prévisions du FMI.

FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL

CÔTE D'IVOIRE

**Rapport des services du FMI pour les consultations de 2009 au titre de l'article IV, première revue de l'accord triennal au titre de la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance, demande de dérogation pour non observation de critères de réalisation, et revue des assurances de financement**

**Annexe d'information**

Établi par le Département Afrique  
(En collaboration avec d'autres départements)

Approuvé par Sean Nolan

Le 4 novembre 2009

	Page
I. Relations avec le FMI .....	2
II. Programme conjoint de travail Banque mondiale-FMI, 2009 .....	7
III. Stratégie des opérations du Groupe de la Banque Africaine de Développement .....	9
IV. Questions d'ordre statistique.....	11

**Relations avec le FMI**  
(Au 30 septembre 2009)

**I. Statut** : date d'admission: 11 mars 1963; article VIII

<b>II. Comptes des ressources générales :</b>	<u>millions de DTS</u>	<u>Pourcentage de la quote-part</u>
Quote-part	325,20	100,0
Avoirs du FMI en monnaie nationale	324,41	99,76
Position de réserve au FMI	0,79	0,24
Taux de change des avoirs		

<b>III. Département des DTS :</b>	<u>millions de DTS</u>	<u>Pourcentage de l'allocation</u>
Allocation cumulative nette	310,90	100,00
Avoirs	273,22	87,88

<b>IV. Encours des achats et des prêts :</b>	<u>millions de DTS</u>	<u>Pourcentage de la quote-part</u>
Accords au titre de la FRPC	194,47	59,80

**V. Accords financiers:**

<u>Type</u>	<u>Date de l'accord</u>	<u>Date d'expiration</u>	<u>Montant approuvé (millions de DTS)</u>	<u>Montant tiré (millions de DTS)</u>
FRPC	27/3/2009	26/3/2009	373,98	159,35
FRPC	29/3/2002	28/3/2005	292,68	58,54
FRPC	17/3/1998	16/3/2001	285,84	123,86



**VI. Projections des obligations financières envers le FMI<sup>1</sup>:** (en millions de DTS; projections reposant basées sur les montants actuels des ressources utilisées et des avoirs en DTS):

	Obligations futures				
	<u>2009</u>	<u>2010</u>	<u>2011</u>	<u>2012</u>	<u>2013</u>
Principal	5,85	11,71	11,71	5,85	0,00
Commissions/ intérêts	0,51	1,03	0,97	0,92	0,91
Total	6,36	12,74	12,68	6,78	0,91

**VII. Mise en œuvre de l'initiative PPTE :**

	<u>Cadre d'origine</u>	<u>Cadre renforcé</u>	
I. Engagement de l'aide au titre de l'initiative PPTE			
Date du point de décision	Mars 1998	Avril 2009	
Aide promise par l'ensemble des créanciers (millions de \$EU) <sup>2</sup>	345,00	3.004,90	
<i>Dont:</i> Assistance du FMI (millions de \$EU)	22,50	37,71	
(équivalent en millions de DTS)	16,70	25,21	
Date du point d'achèvement	--	Flottante	
II. Décaissement de l'aide du FMI (millions de DTS)			
Montant décaissé en faveur du pays membre	--	5,04	5,04
Assistance transitoire		5,04	5,04
Solde au point d'achèvement			
Décaissement additionnel des intérêts courus <sup>3</sup>	--		
<b>Total des décaissements</b>	--	5,04	5,04

<sup>1</sup> Lorsqu'un pays membre a des obligations financières impayées pendant plus de trois mois, le montant de ces arriérés apparaît dans cette section.

<sup>2</sup> L'aide engagée dans le cadre initial est exprimée en valeur actuelle nette (VAN) au point d'achèvement, tandis que l'aide engagée dans le cadre renforcé est exprimée en VAN au point de décision. C'est pourquoi les deux montants ne s'additionnent pas.

<sup>3</sup> Dans le cadre de l'initiative PPTE renforcée, un décaissement supplémentaire est effectué au point d'achèvement ; il correspond aux intérêts courus sur le montant engagé au point de décision, mais non décaissé pendant la période intérimaire.

## **VIII. Mise en œuvre de l'initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM) : sans objet**

**Point de décision** – point auquel le FMI et la Banque mondiale déterminent si un pays est admissible à une aide au titre de l'initiative PPTE et décident du montant d'aide à engager.

**Assistance intérimaire** – montant décaissé à un pays entre le point de décision et le point d'achèvement, à concurrence de 20 % par an et de 60 % au total de l'aide engagée au point de décision (ou 25 % et 75 %, respectivement, dans des circonstances exceptionnelles).

**Point d'achèvement** – point auquel un pays reçoit le reliquat de l'aide engagée au point de décision, ainsi qu'un complément au titre des revenus d'intérêts, tel que défini à la note 2 ci-dessus. La date du point d'achèvement dépend de l'application de réformes structurelles clés préalablement convenues (c'est-à-dire un point d'achèvement flottant).

## **IX. Évaluation des sauvegardes :**

La Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) est la banque centrale commune aux pays de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) qui inclut la Côte d'Ivoire. L'évaluation des sauvegardes la plus récente de la BCEAO a été achevée le 4 novembre 2005. Cette évaluation indiquait que des progrès avaient été accomplis pour renforcer le cadre de sauvegardes de la banque depuis l'évaluation de 2002 et recensait un certain nombre de domaines qui pourraient être renforcés grâce à quelques mesures supplémentaires. Une mise à jour de l'évaluation est en cours.

La BCEAO publie à présent un jeu complet d'états financiers vérifiés et la communication des données financières est à présent davantage conforme aux IFRS (normes internationales d'information financière). De plus, une charte d'audit interne a été mise en place, des mécanismes destinés à améliorer la gestion des risques ont été instaurés et le suivi des recommandations d'audit interne et externe a été renforcé.

Les résultats du suivi continu des sauvegardes indiquent que même si certaines faiblesses subsistent dans les systèmes de contrôle interne et la structure juridique, quelques progrès ont été faits dans d'autres domaines notamment grâce à i) l'amélioration du processus d'audit externe avec l'adoption d'un programme d'audit pluriannuel; ii) la création d'un comité d'audit; iii) une présentation plus large de la situation financière des pays de l'UEMOA au FMI dans les notes aux états financiers annuels et iv) un nouveau renforcement de l'efficacité de la fonction d'audit interne.

## **X. Régimes de change :**

La Côte d'Ivoire est membre de l'UEMOA; le système de change, commun à tous les membres de l'Union, est libre de toute restriction aux paiements et aux transferts au titre de transactions internationales courantes. La monnaie commune, le FCFA, est rattaché à l'euro au taux de 1 euro = 655,957 FCFA.

La Côte d'Ivoire applique des restrictions temporaires liées aux sanctions imposées par les Nations Unies, sur la base du règlement n° 14/2002/CM/UEMOA de septembre 2002 relatif au gel des fonds, qui prévoit l'application des décisions par le Comité des sanctions des Nations Unies. Les autorités sont en voie de notifier ces restrictions au FMI.

## **XI. Consultations au titre de l'article IV :**

Les consultations avec la Côte d'Ivoire au titre de l'article IV se déroulent selon le cycle habituel de 12 mois. Le Conseil d'administration a achevé le 3 août 2007 les consultations de 2007.

## **XII. Assistance technique :**

### **A. AFRITAC Ouest :**

	<b>Domaine</b>	<b>Sujet</b>
<b>2007</b>	Gestion de la dette publique (janvier 2007)	Mission diagnostique, établissement des besoins
	(août 2007)	Stratégie de la dette à moyen terme et viabilité de la dette
	(septembre 2007)	Gestion de la dette et initiative PPTE
	Gestion des dépenses publiques (février 2007)	Mission diagnostique, établissement des besoins
	Statistiques de finances publiques (février 2007)	Mission diagnostique, établissement des besoins
	Administration fiscale (août 2007)	Mission diagnostique sur les réformes en cours
	Microcrédit (mai et août 2007)	Soutien à la Direction de la microfinance
	(octobre 2008)	
	Comptes nationaux (août 2007)	Techniques de mesure de certains services dans les comptes nationaux. Revue des déflateurs
	Administration douanière (août 2007)	Lutte contre la fraude
Contrôle et réglementation financières (septembre-octobre 2007)	Proposition de méthodes d'analyse des états financiers Formation du personnel	

	<b>Domaine</b>	<b>Sujet</b>
<b>2008</b>	Gestion des dépenses publiques (février 2008)	Évaluation du système intégré d'information sur l'exécution du budget
	Administration douanière (mars 2008)	Lutte contre la fraude
	Statistiques de finances publiques (mars 2008)	Préparation des métadonnées de SFP
	Comptabilité nationale (avril 2008)	Évaluation du programme de travail de l'office national de la statistique
	Comptabilité nationale (août 2008)	Revue du choix de l'année de base (2006) pour l'établissement des estimations de comptabilité nationale
<b>2009</b>	Gestion des dépenses publiques (Mars-avril 2009)	Exécution de l'interface budget (SIGFIP) et comptabilité (ASTER)
	Statistiques de finances publiques (Mars 2009)	Formation à l'utilisation de la méthodologie SFP
	Administration douanière (février 2009)	Contrôle de la valeur et de l'origine, inspection ex-post et surveillance douanière.
	Comptabilité nationale (avril 2009)	Application d'une nouvelle année de base (2008), amélioration du traitement de certaines données primaires et présentation d'un logiciel permettant d'établir les comptes nationaux
	Administration fiscale (avril/mai 2009)	Établissement de la stratégie en matière de technologies d'information
	Microfinance (mai 2009)	Renforcement du contrôle de la microfinance
	Gestion de la dette (juin 2009)	Appui à la cellule de gestion de la dette
	Administration fiscale (octobre 2009)	Établissement de la stratégie en matière de technologies d'information

## **B. Siège**

<b>Département</b>	<b>Date</b>	<b>But</b>
Dpt. des finances publiques	Décembre 2001	Gestion des dépenses publiques
Dpt. des finances publiques	Février/mars 2008	Prix et fiscalité des produits pétroliers
	Mars 2008	Administration douanière
	Février/mars 2009	Administration fiscale
	Septembre 2009	Administration des douanes
Dpt. des marchés monétaires et de capitaux	Octobre/décembre 2007	PESF régional
	Mai 2009	PESF

## **XIII. Représentant résident :**

Un représentant résident du FMI est en poste à Abidjan depuis janvier 2007 après une interruption d'un an et demi.

## II. Programme conjoint de travail Banque mondiale-FMI, 2009

(Au 14 octobre 2009)

Description	Produit	Calendrier provisoire des missions	Date escomptée de livraison
<b>A. Informations communes sur les programmes de travail</b>			
Programme de travail de la Banque mondiale durant les 12 mois à venir	<b>Opérations</b>		
	DPO—Don pour la reprise et la gouvernance économique III	Septembre 2009	Exercice 2010
	Projet d'urgence de redynamisation et de gouvernance des PME		Octobre 2009
	Préparation d'une nouvelle opération d'investissement dans l'agriculture		T4 2010
	<b>Travaux économiques et sectoriels</b>		
	Évaluation de la pauvreté	14–16 octobre 2009	T2 2010
	Bilan national santé		Mars 2010
	Évaluation postconflit du secteur privé		Mai 2010
	Notes sur le commerce et la croissance, y compris diverses filières agricoles		Janvier à septembre 2010
	Évaluation du climat d'investissement		T2 2010
	<b>Assistance technique/autres travaux analytiques</b>		
	Stratégie d'assistance au pays 2010–13		Mars 2010
	Enquête diagnostic sur la gouvernance		Février 2010
	Suivi PEMFAR		
	Aide pour l'exécution de l'EITI		
	Surveillance économie pauvreté		
	Analyse d'impact sur la pauvreté et le social (PSIA) des nouvelles structures tarifaires de l'électricité		T2 2009
Concurrence dans la commercialisation du cacao et amélioration du revenu des paysans		T1 2010	
Programme de travail du FMI durant les 12 mois à venir	Première revue du programme FRPC et consultation article IV	Septembre 2009	Novembre 2009 (RS et Conseil)
	Deuxième revue du programme FRPC	Février 2010	Avril 2010 (RS et Conseil)
	Troisième revue du programme FRPC	Septembre 2010	Novembre 2010 (RS et Conseil)
	<b>Assistance technique</b>		
	Suivi administrations fiscale et douanière	2009	2009
	Suivi gestion des finances publiques PEMFAR	T2 2009	2009
	Contrôle de la microfinance, AFRITAC Ouest; lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme	T2 2009	2009
	Gestion de la dette publique	Début 2010	2010

<b>B. Demandes de contributions au programme de travail</b>			
Demande du FMI à la Banque mondiale	Mises à jour périodiques des répercussions budgétaires de la réforme du secteur de l'électricité et du secteur financier		En cours
Demande de la Banque mondiale au FMI	Mises à jour régulières des projections macroéconomiques et budgétaires		En cours
<b>C. Accord sur des produits et missions conjoints</b>			
Produits conjoints durant les 12 mois à venir	Suivi PESF et assistance dans la stratégie de secteur financier		En cours

### III. Stratégie des opérations du Groupe de la Banque africaine de développement

1. **Portefeuille du Groupe de la Banque.** Sur un total de 56 opérations approuvées depuis le début de l'intervention de la BAD en Côte d'Ivoire en 1971<sup>4</sup>, pour un engagement net de 1.135 millions d'UC, le portefeuille actuel de projets inclut deux opérations actives, à savoir i) le projet d'appui institutionnel multisectoriel à la sortie de crise (PAIMSC), financé par un don de 20,0 millions d'UC du FAD, et ii) le programme d'appui aux réformes économiques et financières (PAREF), un programme d'aide budgétaire financé par un don de 83,9 millions d'UC. En ce qui concerne le PAIMSC, 54,6 % des fonds du projet avaient été décaissés au 31 mai 2009. Il importe de noter que plusieurs activités ont déjà été achevées, dont : i) le lancement d'un appel d'offres pour le matériel à l'intention des élèves et des enseignants de la zone Centre-Nord-Ouest (CNO) ; ii) l'achat de matériel pour les centres de santé ; iii) la désignation des centres de santé à remettre en état ; et iv) l'élaboration d'un plan d'action pour le renforcement des capacités afin de venir en aide aux femmes victimes de la violence domestique. La BAD a approuvé aussi deux dons d'urgence pour un total d'1 million d'UC en faveur i) des enfants touchés par la guerre et ii) de la lutte contre la grippe aviaire, respectivement en septembre 2006 et en juin 2008.
  
2. **Gestion du portefeuille.** Les projets en cours ont été sérieusement affectés par la crise découlant de la suspension des décaissements depuis février 2003. À la suite de discussions avec une délégation ivoirienne à Tunis en juillet 2004 et en juillet 2005, la BAD a envisagé d'annuler les soldes de 10 opérations conformément à ses procédures. Cependant, à l'issue de diverses demandes des autorités ivoiriennes, la BAD n'a pas procédé à de nouvelles annulations, espérant vivement reprendre la coopération financière avec la Côte d'Ivoire au début de 2009, et elle a donc *gelé* ces opérations. Cependant, le règlement des arriérés approuvé par le Conseil d'administration de la BAD en mars 2009 a ouvert la voie à une reprise progressive de la coopération entre la BAD et la Côte d'Ivoire. Une mission chargée d'évaluer les opérations en cours et la restructuration du portefeuille de projets *gelé* a été entreprise en juin 2009.
  
3. **Règlement des arriérés.** Après les négociations intenses qui ont débouché en mars 2009 sur le règlement des arriérés du pays envers la BAD, le gouvernement s'est efforcé de rester à jour dans ses paiements (voir ci-dessous).

---

<sup>4</sup> Non compris quatre projets lancés par le secteur privé, pour un total de 33 millions d'UC.

**Remboursements projetés de la Côte d'Ivoire en millions d'UC à la fin décembre 2008<sup>1</sup>**

<b>Guichet</b>	<b>Type</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>TOTAL</b>
BAD	Commissions	18,07	10,59	7,64	6,27	42,57
	Principal	27,50	21,24	17,06	13,65	79,45
<b>TOTAL BAD</b>		<b>45,57</b>	<b>31,82</b>	<b>24,70</b>	<b>19,92</b>	<b>122,01</b>
FAD	Commissions	1,56	1,55	1,54	1,53	6,18
	Principal	0,98	1,43	1,50	2,03	5,94
<b>TOTAL FAD</b>		<b>2,53</b>	<b>2,98</b>	<b>3,05</b>	<b>3,57</b>	<b>12,12</b>
<b>TOTAL GLOBAL</b>		<b>48,10</b>	<b>34,80</b>	<b>27,75</b>	<b>23,49</b>	<b>134,14</b>

1/Les chiffres sont tributaires des fluctuations de taux de change.

4. **Stratégie de réengagement de la BAD en Côte d'Ivoire.** La levée des sanctions pesant sur le pays qui a été approuvée par le Conseil d'administration de la BAD le 6 mars 2009 a permis à la Côte d'Ivoire de redevenir admissible à l'aide financière de la BAD au titre du FAD 11 (2008–10). La stratégie de réengagement de la BAD approuvée par son Conseil d'administration le 6 mars 2009 vise principalement à aider le pays à sortir de la situation fragile qui est la sienne aujourd'hui. Dans le cadre du FAD 11 (2008–10), la BAD aidera les autorités à améliorer la gouvernance, notamment à l'aide du renforcement des capacités, à développer l'infrastructure économique afin de promouvoir l'intégration régionale, et à atténuer les répercussions de la guerre civile sur la population, surtout dans les zones rurales. Les consultations entre le gouvernement et la Banque mondiale en vue de l'établissement de la nouvelle stratégie d'aide au pays pour la période 2011–15 débiteront au 2<sup>ème</sup> trimestre de 2010. Le pays organisera l'Assemblée annuelle de la BAD à Abidjan en mai 2010.



<b>Côte d'Ivoire—Questions d'ordre statistique</b> (Au 30 septembre 2009)	
<b>Général :</b> Les données communiquées présentent des lacunes, mais sont dans l'ensemble adéquates aux fins de la surveillance. Il existe des insuffisances dans les domaines des comptes nationaux, de la balance des paiements et des finances publiques, ainsi que dans le rapprochement des données budgétaires et monétaires. En général, la Côte d'Ivoire a fourni au FMI les indicateurs statistiques requis en temps voulu.	
<b>Comptes nationaux :</b> Les autorités établissent des données exhaustives sur les comptes nationaux depuis 1996 sur la base du <i>Système de comptabilité nationale 1993</i> , avec 1996 comme année de référence. L'année de référence étant lointaine, AFRITAC Ouest a fourni une assistance technique pour établir une nouvelle année de référence et mettre à jour les déflateurs implicites.	
<b>Statistiques des prix :</b> Tous les pays membres de l'UEMOA ont adopté un indice des prix à la consommation (IPC) harmonisé, mais avec une année de référence lointaine (1996).	
<b>Statistiques du marché du travail :</b> Aucune statistique de ce type n'est publiée régulièrement.	
<b>Statistiques de finances publiques :</b> Les autorités communiquent des données annuelles sur le budget de l'administration centrale aux fins de leur publication dans l'Annuaire de statistiques des finances publiques. Aucune donnée budgétaire mensuelle ou trimestrielle n'est communiquée pour publication, mais ces données sont mises à la disposition du Département Afrique du FMI, quoique sans métadonnées. Les autorités se sont engagées à remédier aux insuffisances dans la couverture des organes des administrations publiques et des entreprises publiques, et s'efforcent d'améliorer le rapprochement des données budgétaires et monétaires.	
<b>Statistiques monétaires et financières :</b> Les données monétaires pour la Côte d'Ivoire sont établies par l'agence nationale de la BCEAO et publiées officiellement par le siège de la BCEAO. Certaines insuffisances des statistiques monétaires sont communes aux huit pays membres de l'UEMOA; d'autres ont trait au système de financement bancaire et non bancaire des opérations de l'administration centrale et du reste du secteur public en Côte d'Ivoire. Des progrès ont été accomplis récemment dans les délais de communication des données sur les établissements de dépôt et les taux d'intérêt. La BCEAO a également amélioré les estimations de la monnaie en circulation dans chaque pays membre de l'UEMOA en résorbant les retards importants du tri des billets de banque dans les agences nationales de la BCEAO.	
<b>Statistiques du secteur extérieur :</b> L'agence nationale de la BCEAO à Abidjan est responsable de l'établissement et de la diffusion des statistiques annuelles de la balance des paiements et de la position extérieure globale, tandis que le siège de la BCEAO définit la méthodologie et calcule les réserves de change gérées au nom des pays membres de l'UEMOA. S'agissant du commerce de marchandises, le système informatisé des douanes permet de suivre de manière satisfaisante les données, mais la couverture des services et des transferts (notamment les envois de fonds des travailleurs) est déficiente. Pour ce qui est des comptes financiers, les avoirs extérieurs du secteur non bancaire privé ne sont pas bien traités, tandis que la communication des données sur les flux de capitaux privés, notamment les investissements directs étrangers en Côte d'Ivoire, est insatisfaisante. Il n'y a pas non plus suffisamment d'informations sur les stocks de la dette privée et les flux du service de la dette.	
<b>II. Normes et qualité des données</b>	
La Côte d'Ivoire participe au système général de diffusion des données (SGDD) depuis mai 2000 et affichent ses métadonnées sur le tableau d'affichage des normes de diffusion des données.	Aucun RONC données n'est disponible.
<b>III. Communication des données au Département des statistiques</b>	
La Côte d'Ivoire communique régulièrement des données au Département des statistiques aux fins de leur diffusion dans les publications statistiques du FMI.	

COTE D'IVOIRE : TABLEAU DES PRINCIPAUX INDICATEURS REQUIS POUR LA SURVEILLANCE  
(Au 15 octobre 2009)

	Date de la dernière observation	Date de réception	Fréquence des données <sup>6</sup>	Fréquence de la communication <sup>6</sup>	Fréquence de la publication <sup>6</sup>
Taux de change	Courant	Courant	M	M	M
Avoirs et passifs de réserve internationaux des autorités monétaires <sup>1</sup>	08/09	10/09	M	M	M
Monnaie centrale/base monétaire	08/09	10/09	M	M	M
Monnaie au sens large	08/09	10/09	M	M	M
Bilan de la banque centrale	08/09	10/09	M	M	M
Bilan consolidé du système bancaire	08/09	10/09	M	M	M
Taux d'intérêt <sup>2</sup>	10/09	10/09	I	M	M
Indice des prix à la consommation	07/09	09/09	M	M	M
Recettes, dépenses, soldes et compositions du financement <sup>3</sup> – Administrations publiques <sup>4</sup>	07/09	09/09	M	M	M
Stocks de la dette contractée et garantie par l'administration centrale <sup>5</sup>	06/09	09/09	M	M	M
Solde du compte courant extérieur	06/09	09/09	A	A	A
Exportations et importations de biens et de services	06/09	09/09	A	A	A
PIB/PNB	2008	02/09	A	M	M
Dette extérieure brute	06/09	09/09	M	M	M

<sup>1</sup>Inclut les actifs de réserve engagés ou autrement grevés ainsi que les positions dérivées nettes.

<sup>2</sup> À la fois basés sur le marché et officiellement déterminés, y compris les taux d'escompte, les taux du marché monétaire, les taux sur les bons du trésor, les effets et obligations.

<sup>3</sup> Financement étranger, bancaire intérieur et non bancaire intérieur.

<sup>4</sup> Les administrations publiques comprennent l'administration centrale (fonds budgétaires, fonds hors budget et fonds de sécurité sociale) et les administrations d'État et locales.

<sup>5</sup> Y compris la composition en monnaies et en échéances.

<sup>6</sup> Quotidien (Q), hebdomadaire (H), mensuel (M), trimestriel (T), annuel (A), irrégulier (I) et non disponible (ND).



FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL

*Note d'information au public*

DÉPARTEMENT  
DES  
RELATIONS  
EXTÉRIEURES

Note d'information au public (NIP) n° 09/129  
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE  
18 novembre 2009

Fonds monétaire international  
Washington, D. C. 20431 USA

**Le Conseil d'administration du FMI conclut les consultations de 2009  
au titre de l'article IV avec la Côte d'Ivoire**

Le 18 novembre 2009, le Conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a conclu les consultations au titre de l'article IV avec la Côte d'Ivoire<sup>1</sup>.

**Informations générales**

La Côte d'Ivoire, qui est la plus grande économie de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA), est sur la voie de la normalisation sociale, politique et économique. La crise politique qui a débuté en 1999 et a débouché sur un conflit civil en septembre 2002 a pesé lourdement sur la croissance et la situation sociale : le revenu par habitant a baissé d'un sixième et, en 2008, près de la moitié de la population vivait au-dessous du seuil de pauvreté. Il est important d'organiser l'élection présidentielle prévue dans un avenir proche pour achever la normalisation politique, ainsi que permettre à l'économie nationale de se redresser et à la population de mieux vivre.

La Côte d'Ivoire a engagé de vastes réformes en vue d'accélérer la croissance et de faire reculer la pauvreté. En février 2009, elle a adopté un document de stratégie pour la

---

<sup>1</sup> Conformément aux dispositions de l'article IV de ses Statuts, le FMI procède, habituellement chaque année, à des consultations bilatérales avec ses membres. Une mission des services du FMI se rend dans le pays, recueille des données économiques et financières, et s'entretient avec les responsables nationaux de l'évolution et des politiques économiques du pays. De retour au siège, les membres de la mission rédigent un rapport qui sert de cadre aux délibérations du Conseil d'administration. À l'issue de ces délibérations, le Directeur général, en qualité de Président du Conseil d'administration, résume les opinions des administrateurs, et ce résumé est communiqué aux autorités du pays.

réduction de la pauvreté (DSRP), qui porte sur la période 2009-15 et vise à faire de l'économie nationale une économie émergente. En mars 2009, FMI a approuvé un accord triennal au titre de la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC) à l'appui du programme économique des autorités, ainsi que le point de décision au titre de l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE).

L'économie ivoirienne a commencé à se redresser lentement en 2007. La croissance s'est accélérée pour avoisiner 2,3 % en 2008, principalement en raison de l'activité dans les secteurs du bâtiment et de l'énergie. Du fait des prix élevés des denrées alimentaires et des carburants, l'inflation est montée temporairement à 9 % fin 2008, mais elle a depuis retrouvé son niveau modéré de quelque 3 %. La croissance économique devrait atteindre 3,7 % en 2009, portée par la production pétrolière, l'agriculture et l'agroalimentaire, et s'accélérer pour atteindre 4 % en 2010 grâce au retour de la confiance et à la hausse de l'investissement privé. Bien que ces taux de croissance commencent à inverser la baisse du revenu par habitant observée pendant la crise intérieure, l'investissement, qui s'établit à 10 % du PIB, reste trop faible pour répondre aux besoins d'une économie en croissance.

Les autorités ont renforcé la discipline budgétaire et la transparence de l'exécution du budget ces dernières années, tout en augmentant les dépenses contribuant au recul de la pauvreté. Un effort considérable du côté des recettes a facilité une augmentation des dépenses consacrées aux besoins urgents. Cependant, des risques pèsent sur la stabilité des finances publiques, à cause, entre autres, des subventions au secteur de l'électricité et de l'accumulation des salaires impayés.

Le solde des transactions extérieures courantes (y compris les transferts officiels) s'est amélioré considérablement, sous l'effet d'une augmentation de 30 % des prix du cacao depuis 2007, ainsi que de la vigueur de la production et des prix pétroliers. Par ailleurs, les autorités ont régularisé les arriérés extérieurs élevés du pays en concluant des accords de restructuration de la dette avec le Club de Paris et, à titre préliminaire, avec le Club de Londres. Les réserves de change brutes devraient dépasser quatre mois d'importations en 2009.

La transparence et la gouvernance dans les secteurs du cacao et de l'énergie sont améliorées. Des réformes sont en cours aussi pour renforcer la gestion des finances publiques, notamment les marchés publics et l'administration fiscale, et pour s'attaquer aux faiblesses dans le secteur financier, à la réforme du système judiciaire et aux autres problèmes structurels qui pèsent sur le climat des affaires.

## Évaluation par le Conseil d'administration

Les administrateurs félicitent la Côte d'Ivoire d'avoir renforcé la gestion macroéconomique et d'avoir amélioré la situation budgétaire et la gestion des finances publiques. L'accélération de la croissance et la baisse de l'inflation, qui résultent de termes de l'échange favorables et de la normalisation politique, ont contribué à mettre fin à la grave détérioration des indicateurs sociaux due à la crise sociopolitique ivoirienne. Les perspectives économiques à court terme semblent favorables, même s'il reste de nombreux problèmes à résoudre, et si l'aide persistante des donateurs sera nécessaire pour appuyer les réformes des autorités.

Les administrateurs notent avec satisfaction qu'un excédent budgétaire primaire a été dégagé. Cependant, des pressions subsistent sur les dépenses courantes en raison des subventions au secteur de l'électricité, du niveau élevé des obligations en matière de salaires à payer et des dépenses discrétionnaires. Les administrateurs soulignent qu'il reste essentiel d'assainir les finances publiques pour accroître la marge de manœuvre budgétaire obtenue grâce aux réformes et à la normalisation politique. Ils notent avec satisfaction que les autorités sont déterminées à commencer de réduire les dépenses de sortie de la crise et qu'elles mettent l'accent sur les dépenses de lutte contre la pauvreté et les dépenses d'investissement dans le projet de budget pour 2010.

Les administrateurs saluent les progrès considérables qui ont été accomplis dans le règlement des arriérés extérieurs et la normalisation des relations avec les créanciers extérieurs, notamment avec le Club de Paris, ainsi que l'accord préliminaire de restructuration avec les détenteurs des obligations Brady à des conditions comparables. Ils encouragent les autorités à poursuivre leurs entretiens en vue de conclure un accord similaire avec d'autres créanciers. Les administrateurs escomptent une coordination interne adéquate qui permettrait d'éviter une réapparition des arriérés envers les créanciers multilatéraux, et ils appuient la demande par les autorités d'une assistance technique en matière de gestion de la dette publique

Les administrateurs soutiennent les efforts déployés par les autorités pour renforcer les administrations de l'impôt et des douanes, réduire les arriérés intérieurs et améliorer la transparence des finances publiques, notamment dans les grands travaux publics. Ils appellent à exécuter fermement les projets d'amélioration de la gestion des ressources publiques et à continuer de réorienter les dépenses vers des domaines essentiels pour faire reculer la pauvreté et améliorer les infrastructures. Ils attendent avec intérêt aussi la mise en place d'une Autorité nationale de régulation des marchés publics, les réformes des caisses de retraite et de la fonction publique, une stratégie qui assurera la viabilité à long terme de la masse salariale et la restructuration du secteur de l'électricité

Les administrateurs notent que, selon les services du FMI, le taux de change effectif réel de la Côte d'Ivoire semble cadrer avec les paramètres économiques fondamentaux. Néanmoins, le secteur exportateur est étroit et le climat des affaires doit être amélioré. Les administrateurs encouragent donc les autorités à poursuivre vigoureusement les réformes structurelles et à intégrer davantage la Côte d'Ivoire aux pays voisins afin d'accroître l'efficacité et de créer de nouvelles possibilités d'exportation. Il est prioritaire

de réduire davantage l'imposition du revenu tiré du cacao, de réformer les institutions du secteur du cacao, d'améliorer la transparence dans le secteur de l'énergie et de réformer le système judiciaire. Les administrateurs attendent avec intérêt l'adoption du plan national pour la bonne gouvernance et la lutte contre la corruption.

Les administrateurs engagent vivement les autorités à s'attaquer aux faiblesses du secteur financier qui ont été recensées dans le PESF 2009. En particulier, ils soulignent qu'il est nécessaire d'améliorer la solvabilité et la qualité des actifs de certaines banques locales, de réduire les prêts entre parties liées et la concentration des prêts, ainsi que de remettre en état les institutions de microfinance. Ils encouragent les autorités à assainir les banques en difficulté sans recourir à des fonds publics et à aider la Commission bancaire à veiller au respect des normes prudentielles par les banques. Les administrateurs notent avec satisfaction que les autorités ont l'intention de mettre en place un comité national de réforme du secteur financier et de formuler une stratégie de développement du secteur financier, qui clarifiera le rôle de l'État dans le système financier.

**Les notes d'information au public (NIP)** s'inscrivent dans le cadre des efforts que déploie le FMI pour promouvoir la transparence de ses prises de position et de son analyse de l'évolution et des politiques économiques. Les NIP sont diffusées avec le consentement des pays concernés, à l'issue de l'examen par le Conseil d'administration des rapports sur les consultations au titre de l'article IV avec les pays, de la surveillance de l'évolution économique à l'échelle régionale, du suivi post-programme et des évaluations *ex post* de la situation des pays membres où le FMI a appuyé des programmes sur une longue durée. Les NIP sont aussi diffusées à l'issue de l'examen des questions de politique générale par le Conseil d'administration, sauf si le Conseil en décide autrement.

Côte d'Ivoire : principaux indicateurs économiques, 2004–09  
(Variation annuelle en pourcentage, sauf indication contraire)

	2004	2005	2006	2007	2008	2009 Prov.
<b>Revenu national</b>						
Croissance du PIB réel	-1,6	-1,7	0,7	1,6	2,3	3,7
Prix à la consommation (en fin de période)	4,4	-0,1	2,0	1,5	9,0	3,4
<b>Monnaie et crédit</b>						
Masse monétaire au sens large	9,5	7,4	10,3	23,6	5,6	18,9
Crédit net à l'État (en pourcentage de la masse monétaire au sens large en début de période)	-3,6	1,8	-1,6	3,7	-1,1	6,7
<b>Opérations de l'administration centrale</b>						
Total des recettes et dons (en pourcentage du PIB)	18,4	18,1	19,0	19,7	20,6	20,4
Recettes totales (en pourcentage du PIB)	17,5	17,0	18,4	19,2	18,9	19,6
Dépenses totales (en pourcentage du PIB)	20,1	19,9	20,8	20,5	21,1	21,7
Solde primaire de base (en pourcentage du PIB) <sup>1</sup>	0,9	0,4	0,3	0,6	0,3	0,7
Solde global (dons inclus, sur la base des ordonnancements, en pourcentage du PIB)	-1,7	-1,7	-1,8	-0,8	-0,6	-1,4
<b>Secteur extérieur</b>						
Exportations, f. à b. (en millions de DTS)	4530	5063	5603	5544	6239	5726
Importations, f. à b. (en millions de DTS)	2789	3444	3531	3880	4157	3531
Croissance des exportations en volume	21,7	4,2	6,0	-8,4	-7,8	6,0
Croissance des importations en volume	21,6	3,0	3,9	5,1	-4,6	5,7
Solde extérieur courant (en pourcentage du PIB)						
Transferts officiels inclus	1,6	0,3	2,8	-0,7	2,4	2,7
Transferts officiels exclus	1,7	0,4	3,0	-1,5	1,0	2,1
Réserves officielles brutes (en millions de DTS)	1057	1000	1178	1542	1534	1764
<b>Dettes</b>						
Dettes publiques extérieures (en pourcentage du PIB)	72,4	73,4	71,4	64,8	61,8	53,7
Dettes publiques extérieures en arriérés (en pourcentage du PIB)	13,3	20,9	22,1	21,6	23,6	0,0
Dettes publiques intérieures (en pourcentage du PIB)	12,5	12,8	12,8	10,8	11,1	10,5
Dettes publiques intérieures en arriérés (en pourcentage du PIB)	5,3	4,6	4,5	2,5	2,7	1,9

Sources: autorités ivoiriennes, et estimations et projections des services du FMI.

1/ Recettes totales (hors dons) moins dépenses hors intérêts dus et dépenses d'équipement financées sur ressources extérieures.



Communiqué de presse n° 09/416  
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE  
Le 18 Novembre 2009

Fonds monétaire international  
Washington, D.C. 20431 USA

## **Le Conseil d'administration du FMI achève la première revue de l'accord FRPC avec la Côte d'Ivoire et approuve un décaissement de 57,3 millions de dollars EU**

Le Conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a achevé aujourd'hui la première revue des résultats économiques obtenus par la Côte d'Ivoire dans le cadre de l'accord triennal au titre de la Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC). La Côte d'Ivoire peut ainsi demander le décaissement de 35,772 millions de DTS (environ 57,3 millions de dollars EU), ce qui portera le total des décaissements effectués au titre de ce programme à 195,12 millions de DTS (environ 312,5 millions de dollars EU).

L'accord FRPC avec la Côte d'Ivoire a été approuvé en mars 2009 (voir [communiqué de presse 09/96](#)) pour un montant total de 373,98 millions de DTS).

En achevant la revue, le Conseil d'administration a aussi accordé des dérogations pour la non-observation de deux critères de réalisation concernant respectivement le solde budgétaire global et la non-accumulation de nouveaux arriérés de paiement extérieurs. Il a aussi achevé la revue des assurances de financement.

À l'issue de l'examen des résultats économiques de la Côte d'Ivoire par le Conseil d'administration, M. John Lipsky, Premier Directeur général adjoint et Président par intérim, a fait la déclaration suivante:

«Il y a lieu de féliciter les autorités ivoiriennes des résultats satisfaisants qui ont été obtenus dans le cadre du programme appuyé par la FRPC ainsi que des progrès de la normalisation politique. Elles ont dégagé un excédent budgétaire primaire et ont nettement avancé dans la normalisation des relations avec les créanciers extérieurs, et ce en dépit de la crise économique mondiale et de l'environnement difficile au lendemain du conflit. Grâce notamment à l'évolution favorable des termes de l'échange, l'économie ivoirienne est en train de se redresser et, bien que des défis majeurs subsistent, les perspectives économiques à court terme sont favorables.



Il est essentiel de poursuivre le rééquilibrage des finances publiques pour accroître la marge de manœuvre budgétaire dégagée grâce aux réformes et à la normalisation politique. Les autorités entendent améliorer la gestion des ressources publiques et continuer à redéployer les dépenses vers les secteurs qui jouent un rôle déterminant dans la réduction de la pauvreté et l'amélioration des infrastructures. Pour régler le problème posé par l'accumulation considérable de salaires impayés, les autorités sont résolues à lancer une vaste réforme de la fonction publique en 2010 et à adopter une stratégie adéquate pour que la masse salariale soit soutenable à moyen terme. Elles s'attaqueront aussi aux déficits croissants des caisses de retraite et du secteur de l'électricité.

Pour remédier au manque de compétitivité extérieure, il est nécessaire de mettre en œuvre avec détermination les réformes structurelles et de poursuivre l'intégration régionale. Les autorités continueront d'alléger la fiscalité du cacao, de réformer le cadre institutionnel et réglementaire du secteur du cacao, de restructurer le secteur de l'électricité, et d'améliorer l'efficacité et l'équité du système judiciaire.

Les réformes concernant le secteur financier ont pour but de renforcer le cadre prudentiel et les structures de contrôle ainsi que de clarifier le rôle de l'État dans le système financier.

L'aide de la communauté internationale reste cruciale pour la normalisation politique complète et la réussite économique de la Côte d'Ivoire».

La Côte d'Ivoire, qui est devenu membre du Fonds monétaire international en mars 1963, a une quote-part de 325,20 millions de DTS (environ 520,8 millions de dollars EU) au FMI.

**Déclaration de Laurean Rutayisire, Administrateur pour la Côte d'Ivoire**  
**18 novembre 2009**

Les autorités ivoiriennes sont reconnaissantes du dialogue fructueux qu'elles ont eu avec les représentants des services du FMI pendant leur mission de septembre 2009 à Abidjan. Les entretiens dans le contexte des consultations au titre de l'article IV, couplées au premier examen de l'accord FRPC ont permis un vaste tour d'horizon des réalisations de la Côte d'Ivoire au cours de la période écoulée ainsi que des défis auxquels est encore confrontée l'économie du pays au sortir d'un conflit. Les autorités approuvent les conclusions générales du rapport des services du FMI, considérant qu'il rend fidèlement compte des entretiens, et elles ont consenti à sa publication.

Les autorités ivoiriennes souhaitent aussi exprimer leur gratitude au Conseil d'administration et à la Direction pour leur soutien sans faille qui a aidé à faire face à l'impact d'une crise interne aggravée par un sombre contexte international de crise alimentaire et pétrolière et de ralentissement de l'activité au niveau mondial. Les autorités souhaitent tout spécialement marquer solennellement leur reconnaissance pour le voyage effectué par le Directeur général à Abidjan en mai 2009, occasion unique qui a contribué à améliorer la compréhension mutuelle des grandes questions de coopération. Grâce à ses rencontres avec les diverses parties prenantes — hauts dirigeants politiques ainsi que représentants du secteur privé et de la société civile —, le Directeur général a pu non seulement constater l'engagement renouvelé des autorités à poursuivre une politique de saine gestion et de réformes, mais également voir de près les espoirs que suscitent chez les citoyens l'accord FRPC récemment approuvé et le processus PPTE.

Depuis l'approbation de l'accord FRPC triennal 2009–11 et le passage du point de décision au titre de l'initiative en faveur des PPTE en mars 2009, les autorités ivoiriennes ont accompli des progrès sensibles sur le front politique et économique. La consolidation de la paix, la réunification du pays et la normalisation politique globale approchent de l'aboutissement que sera l'élection présidentielle. Tout indique que la reprise économique se confirme. D'après les projections, la croissance de la production, qui a tout juste atteint 2 % au cours de la période 2006–08 et était négative pendant les pires années de la crise, devrait accélérer et passer à 3,7 % en 2009. À partir du point de décision PPTE, les négociations de l'État avec ses créanciers ont bien progressé et l'objectif reste de parvenir au point d'achèvement d'ici un an. Les autorités affichent en outre des résultats solides sur le plan de l'assainissement des finances publiques, de la gouvernance et des réformes structurelles. Elles sont résolues à redoubler les efforts de promotion de la croissance en créant un climat de paix propice à l'activité privée et en faisant reculer la pauvreté.

## I. Évolution récente et déroulement du programme

### Signes de normalisation politique et de reprise économique

Ces derniers mois, les autorités ont œuvré à l'amélioration de la situation politique, base de la reprise économique. Le processus de paix défini dans le cadre de l'accord de Ouagadougou de mars 2007 arrive à sa phase finale, qui est l'élection présidentielle. L'inscription des électeurs est terminée et la liste électorale peut être consultée via Internet ou d'autres supports depuis le 13 novembre 2009. Une période d'un mois a été ménagée pour le règlement de toutes les réclamations avant la finalisation de la liste. Cela étant, la date des scrutins sera annoncée par les autorités dans les jours qui viennent.

La normalisation politique a dynamisé les moteurs de la croissance intérieure. L'agriculture, en particulier la production vivrière, a été performante, de même que les secteurs des transports et des télécommunications, de la transformation agricole, des industries extractives, du raffinage et de l'industrie chimique. Par ailleurs, la crise mondiale n'a jusqu'à présent guère eu d'impact sur la Côte d'Ivoire, qui bénéficie depuis 2007 de termes de l'échange favorables dans quelques domaines, notamment grâce au niveau élevé des cours du cacao. De ce fait, les projections donnent la production en hausse de 3,7 % en 2009. L'inflation est revenue au taux de 3 % qui est la norme régionale, après une pointe temporaire à la fin de 2008, due à la hausse des cours mondiaux des produits alimentaires et aux ajustements des prix intérieurs de produits pétroliers. Grâce aux termes de l'échange favorables, la Côte d'Ivoire affiche un excédent extérieur courant qui, d'après les projections, atteindrait 2,7 % du PIB en 2009.

### Mise en œuvre du programme

Compte tenu de la situation macroéconomique propice, la mise en œuvre du programme par les autorités était globalement en bonne voie à la fin juin 2009, comme indiqué par les services du FMI. **Sur le plan des finances publiques**, les autorités ont poursuivi les efforts de redressement. La réduction du déficit budgétaire a été largement conforme aux objectifs retenus, les recettes dépassant de ½ % du PIB le niveau programmé, en raison principalement des droits d'exportation du cacao, des recettes fiscales pétrolières et des rentrées de la TVA. Les dépenses ont été contenues, malgré un léger dépassement de la subvention pour l'électricité et de la masse salariale. Les autorités s'attachent à équilibrer le sous-secteur de l'énergie électrique et à ramener la masse salariale à un niveau viable à moyen terme et ces efforts devraient contribuer à promouvoir l'assainissement des finances publiques. Les autorités ont aussi résorbé une grosse masse d'arriérés intérieurs, les remboursements nets sur base caisse se chiffrant à 52,7 milliards de francs CFA (0,5 % du PIB). En tant qu'autres signes d'amélioration de la gestion des finances publiques, les autorités ivoiriennes tiennent à faire état du complet rétablissement du processus budgétaire, qui a mis fin à un certain nombre de pratiques constatées pendant la crise. L'État n'a plus recours à des avances de trésorerie incontrôlées, à des emprunts à court terme onéreux, ni à la collecte par anticipation

des impôts. De plus, le financement des gros travaux publics liés au transfert de la capitale est désormais dans les limites de l'enveloppe budgétaire, et la transparence s'est améliorée en la matière.

Les **réformes structurelles** ont bien progressé, notamment dans les domaines de la gestion des finances publiques et dans les secteurs clés du cacao/café et du pétrole. La mise en œuvre de l'ambitieux plan d'action pour la gestion des finances publiques mis au point avec l'assistance de la Banque mondiale a commencé. Depuis avril 2009, l'État a mis en place le nouveau mécanisme de régulation automatique des prix des produits pétroliers. Un recensement des fonctionnaires, première étape majeure de la réforme de la fonction publique, est en cours d'achèvement. Dans le secteur du cacao, les prélèvements parafiscaux ont été réduits, de manière à assurer aux producteurs un prix plus rémunérateur, et les autorités ont établi des mécanismes pour donner plus de transparence à la gestion de ces fonds. Un comité de réforme travaille assidûment en vue de proposer un nouveau cadre opérationnel pour le secteur. Les autres réformes, notamment la restructuration des institutions financières publiques, progressent bien.

## **II. Défis à relever et politiques à moyen terme**

Tout en prenant la mesure des importantes avancées réalisées pour sortir de la crise sociopolitique, et bien qu'elles se soient lancées dans un programme appuyé par la FRPC et aient franchi le point de décision PPTE, les autorités ivoiriennes sont parfaitement conscientes des défis à relever, plus particulièrement la tâche gigantesque qui consiste à obtenir des résultats économiques plus robustes susceptibles de réduire la pauvreté. Compte tenu de l'amélioration des perspectives, leurs projections sont les suivantes : une croissance soutenue du PIB réel atteignant 4 % en 2010, un taux d'inflation stabilisé à 3 % et un excédent budgétaire global (hors dons destinés à l'apurement des arriérés extérieurs) qui passera à 1,6 % du PIB. Les autorités prévoient d'appliquer une vaste panoplie de réformes structurelles qui devrait aider à combler l'écart de production, au sortir de la crise, ainsi qu'à libérer pleinement le potentiel de l'économie.

### **Politique budgétaire**

Les autorités ivoiriennes sont déterminées à poursuivre leur effort de rééquilibrage budgétaire en rationalisant les dépenses de sortie de crise et en établissant un ordre de priorité pour les dépenses productives. À cet égard, si elle doit encore donner suite à certains engagements pris par l'État en matière salariale pendant la crise, la loi de finances pour 2010 privilégie surtout les dépenses en faveur des pauvres, qui augmentent de 0,6 % du PIB, et l'investissement dans les infrastructures. Pour doper les recettes, les autorités ont pris plusieurs mesures qui feront sentir leur effet en 2010. Les administrations fiscale et douanière sont actuellement renforcées et des recettes supplémentaires devraient être mobilisées du fait que les régions Centre-nord-ouest sont désormais couvertes. Les exonérations fiscales adoptées en 2008 en faveur du riz suite à la crise alimentaire ont été récemment supprimées.

Dans le même ordre d'idées, l'impôt supplémentaire sur le revenu pour la reconstruction sera rétabli. Sur le front des dépenses, les autorités n'ignorent pas les pressions insoutenables que la masse salariale exerce sur le budget. C'est pourquoi elles préparent pour le moyen terme une stratégie complète visant à la maîtriser. D'une manière plus générale, l'exécution du plan de gestion des finances publiques sera renforcée en vue d'améliorer la gestion des dépenses et les opérations de trésorerie. Un nouveau code des marchés publics a été adopté en août 2009. Une Autorité nationale de régulation des marchés publics, qui permettra de renforcer la passation des marchés en séparant les fonctions de réglementation, d'exécution et de contrôle, devrait être créée dans les prochaines semaines.

### **Politique monétaire et du secteur financier**

Au cours de la période récente, les autorités ivoiriennes ont intensifié l'émission de titres sur les marchés financiers et monétaires régionaux pour financer leurs besoins budgétaires. Elles ont l'intention d'améliorer la gestion du marché des titres publics et de participer à l'effort régional déployé dans le cadre de l'UEMOA pour renforcer cet instrument de financement. En ce qui concerne le secteur financier, elles mettront en place le comité national pour la réforme du secteur financier d'ici à la fin de 2009. À l'aide des recommandations du récent PESF et des travaux du comité, elles élaboreront, avant juin 2010, une stratégie de développement du secteur financier (SDSF), qui définira le rôle que doit jouer l'État dans ce secteur. Dans l'intervalle, des actions concernant un certain nombre d'institutions sont en cours. La restructuration de la BNI est en bonne voie et, en septembre 2009, la commission bancaire a conféré le statut de banque à la CNCE. En outre, la restructuration de banques en difficulté (BFA, Versus Bank, BHCI) se poursuit, étant clairement entendu qu'en aucun cas, l'État n'injectera à nouveau des fonds publics dans ces établissements. Les autorités ont l'intention d'exécuter un projet d'assainissement du secteur de la microfinance qui s'est révélé un instrument financier efficace pour d'importantes couches de la population. Elles sont en outre déterminées à combattre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. Le cadre anti-blanchiment sera amélioré en conséquence avec l'adoption avant la fin de mars 2010 de la législation nationale de lutte contre le financement du terrorisme.

### **Gouvernance et autres réformes structurelles**

Conscientes des séquelles de la guerre civile, surtout en ce qui concerne l'attitude des citoyens à l'égard des fonds publics, les autorités ivoiriennes sont fermement résolues à renforcer les politiques et mécanismes permettant d'améliorer la gouvernance. Il est prévu que le gouvernement adoptera avant le premier trimestre de 2010 un Plan national pour la bonne gouvernance et la lutte contre la corruption, un projet de loi sur l'enrichissement illicite et un projet de code d'éthique pour les hauts fonctionnaires.

Outre les réformes structurelles déjà envisagées pour les secteurs budgétaire et financier et les filières cacao et café, les autorités ivoiriennes prévoient d'engager un certain nombre d'actions dans le secteur de l'énergie et dans le domaine du climat des affaires. Dans le

secteur de l'énergie, depuis l'adoption du mécanisme de fixation automatique des prix, les subventions de l'État se limitent au financement du déficit du sous-secteur de l'électricité. Les autorités ont lancé une série de consultations avec tous les acteurs en vue de trouver un scénario durable d'équilibre financier pour le secteur.

Les autorités ivoiriennes ont l'intention de renforcer plus que par le passé le rôle du secteur privé comme principal moteur de la croissance pendant la période suivant la crise. À cet égard, elles accordent une attention particulière aux réformes ayant un impact sur le climat des affaires. Les travaux en cours dans le secteur de l'énergie devraient normalement permettre d'abaisser les coûts de production des entreprises. En ce qui concerne la réforme des marchés publics, l'un des objectifs des autorités est de rendre les appels d'offres plus transparents et de traiter sur un pied d'égalité tous les acteurs du secteur privé. Il convient aussi de souligner l'ensemble de mesures concernant le système judiciaire. La plupart des réformes dans ce domaine sont en cours et le dernier délai pour leur adoption et leur exécution se situe aux environs du premier trimestre 2010. Il y a lieu de signaler comme étant de la première importance le projet de réforme visant à renforcer l'efficacité et l'équité du système judiciaire, la réforme du droit de la concurrence, en vue notamment de lutter contre les pratiques faussant la concurrence, la création de tribunaux consulaires et la formation des personnels judiciaires aux questions commerciales, ainsi que l'ordonnance relative à l'exequatur des décisions de la Cour d'arbitrage afin d'accélérer le règlement des litiges commerciaux et de désengorger les tribunaux.

### **DSRP et processus PPTE**

Les autorités ivoiriennes sont déterminées à appliquer leur stratégie de réduction de la pauvreté afin d'inverser la tendance à la hausse suivie par ce phénomène ces dernières années. Parallèlement aux efforts qu'elles déploient pour surmonter les répercussions de la guerre et conformément au DSRP intérimaire du pays, elles ont accru les dépenses de lutte contre la pauvreté et engagé de nombreuses actions dans les secteurs sociaux. Le cadre institutionnel d'application du DSRP a été mis en place sur l'ensemble du territoire et remplit ses fonctions. Le gouvernement est résolu à suivre l'exécution des dépenses en faveur des pauvres prévues dans la loi de finances pour 2010, à mesure qu'il avancera dans la réalisation des autres déclencheurs du point d'achèvement flottant au titre de l'initiative PPTE. Par ailleurs, les autorités intensifient les négociations avec les créanciers commerciaux, après avoir conclu favorablement celles avec les membres du Club de Paris.

### **Conclusion**

Les autorités ivoiriennes ont estimé que la conclusion d'un nouveau programme appuyé par la FRPC et le franchissement du point de décision à la fin du premier trimestre de 2009 représentaient un tournant important dans les efforts qu'elles déploient pour sortir de la crise et rétablir une situation économique normale. Elles estiment aussi que les grands espoirs qu'ont fait naître ces avancées cruciales plaident en faveur de l'action, tant à leur niveau qu'à

celui de leurs partenaires au développement dont l'aide a contribué à ce succès. Elles ont depuis lors intensifié leurs efforts dans les domaines de la normalisation politique, de la gestion macroéconomique et des réformes structurelles et ont en conséquence enregistré des résultats satisfaisants pendant le premier semestre couvert par le programme. Cependant, les défis à relever sont à la mesure des attentes et, comme dans toute société sortant d'un conflit, le gouvernement ne dispose que d'un appareil institutionnel fragilisé et de maigres ressources pour répondre aux exigences contradictoires auxquelles il fait face. Les autorités estiment qu'avec le concours de la communauté internationale, les politiques formulées pour la période à venir aideront la Côte d'Ivoire à rebondir dans l'intérêt de sa population et de l'ensemble de l'Afrique occidentale. Cela nécessite une mise en œuvre ordonnée du programme et des déclencheurs du point d'achèvement PPTTE. À cet effet, les autorités ivoiriennes souhaitent demander l'appui du Conseil en vue de conclure les consultations 2009 au titre de l'article IV, ainsi que la première revue de l'accord FRPC et la revue des assurances de financement, et d'obtenir des dérogations pour non-observation de critères de réalisation.